



Assemblée générale

Distr. générale
25 avril 2019
Français
Original : anglais

Soixante-quatorzième session

Points 137 et 138 de la liste préliminaire**

Projet de budget-programme pour 2020

Planification des programmes

Projet de budget-programme pour 2020

Titre IV

Coopération internationale pour le développement

Chapitre 9

Affaires économiques et sociales

Programme 7

Affaires économiques et sociales

Table des matières

	<i>Page</i>
Avant-propos	3
Orientations générales.	5
A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018***.	14
B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020****.	58
Annexes	
I. Organigramme et répartition des postes pour 2020	100
II. Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires	101

* Nouveau tirage pour raisons techniques (13 juin 2019).

** [A/74/50](#).

*** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée au plan-programme et à l'exécution des programmes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité du programme et de la coordination.

**** Comme demandé au paragraphe 11 de la résolution [72/266 A](#), la partie consacrée aux postes et aux objets de dépense autres que les postes est soumise à l'Assemblée générale par l'intermédiaire du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires.





Avant-propos

Depuis que j'ai pris la direction du Département des affaires économiques et sociales, des étapes importantes ont été franchies au niveau mondial pour ce qui est du pilier Développement, et la part active que le Département a prise dans ces réalisations ne laisse pas de m'inspirer. Depuis les premières conférences sur le développement social et le développement durable jusqu'à l'adoption historique du Programme de développement durable à l'horizon 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), le Département a été chargé par les États Membres de fournir un appui technique efficace à la préparation et au suivi des conférences mondiales dont les documents finals comportent des objectifs ambitieux de progrès social, économique et environnemental – les trois dimensions essentielles du développement durable.

Comme suite à la résolution [70/299](#) de l'Assemblée générale, et sous la direction du Secrétaire général, j'ai opéré au Département des affaires économiques et sociales des changements qui lui permettront d'aider encore plus efficacement les États Membres et maximiseront sa contribution à la réalisation des objectifs de développement durable, en donnant à ses travaux une autorité et une influence accrues, en rendant ses méthodes plus collaboratives et en le dotant de nouvelles compétences. J'ai l'intime conviction que, ayant aligné ses programmes sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Département est désormais prêt à apporter l'appui modulable et efficace dont les États Membres ont besoin pour relever les défis économiques et sociaux mondiaux de notre temps.

Le rôle sans équivalent que joue le Département dans le domaine du développement se trouvera consolidé par sa nouvelle structure, notamment en ce qui concerne les aspects suivants : l'appui aux mécanismes intergouvernementaux ; la réflexion sur les principaux problèmes mondiaux ; l'analyse statistique des grandes tendances et d'ensembles de données mondiaux, la communication de l'information s'y rapportant et la production de connaissances ; les politiques sociales inclusives et l'analyse de thématiques et de questions nouvelles ; le renforcement des institutions publiques ; les stratégies de mobilisation de ressources financières en faveur du développement. Les priorités définies par les États Membres, notamment les recommandations découlant des examens d'ensemble et des examens thématiques de l'action menée au niveau mondial dans le domaine du développement, continueront de guider les travaux normatifs et analytiques du Département, ainsi que ses activités de développement des capacités, qui visent à répondre aux besoins des pays les moins avancés et des petits États insulaires en développement.

Le Département reste pleinement mobilisé en faveur d'autres initiatives de réforme, notamment le repositionnement du système de développement des Nations Unies. Il mettra en place un dispositif structuré de collaboration avec le système redynamisé des coordonnateurs résidents pour élargir son audience sur le plan des idées et bâtir une relation participative avec les partenaires nationaux, notamment en leur proposant ses outils et produits d'analyse concernant les objectifs de développement durable. À cet égard, il renforcera ses capacités de

suivi et d'évaluation afin d'améliorer encore l'application du principe de responsabilité et la planification et l'exécution des programmes.

Je ne doute pas que, ainsi renforcé, le Département des affaires économiques et sociales accomplira le programme de travail qui lui a été confié, concourra à la réalisation du Programme 2030 et aura toute sa place dans une Organisation prompte à s'adapter, qui obtient de meilleurs résultats pour la planète et ses habitants et œuvre à un monde de dignité pour tous et toutes.

Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales
(Signé) **Liu Zhenmin**

Orientations générales

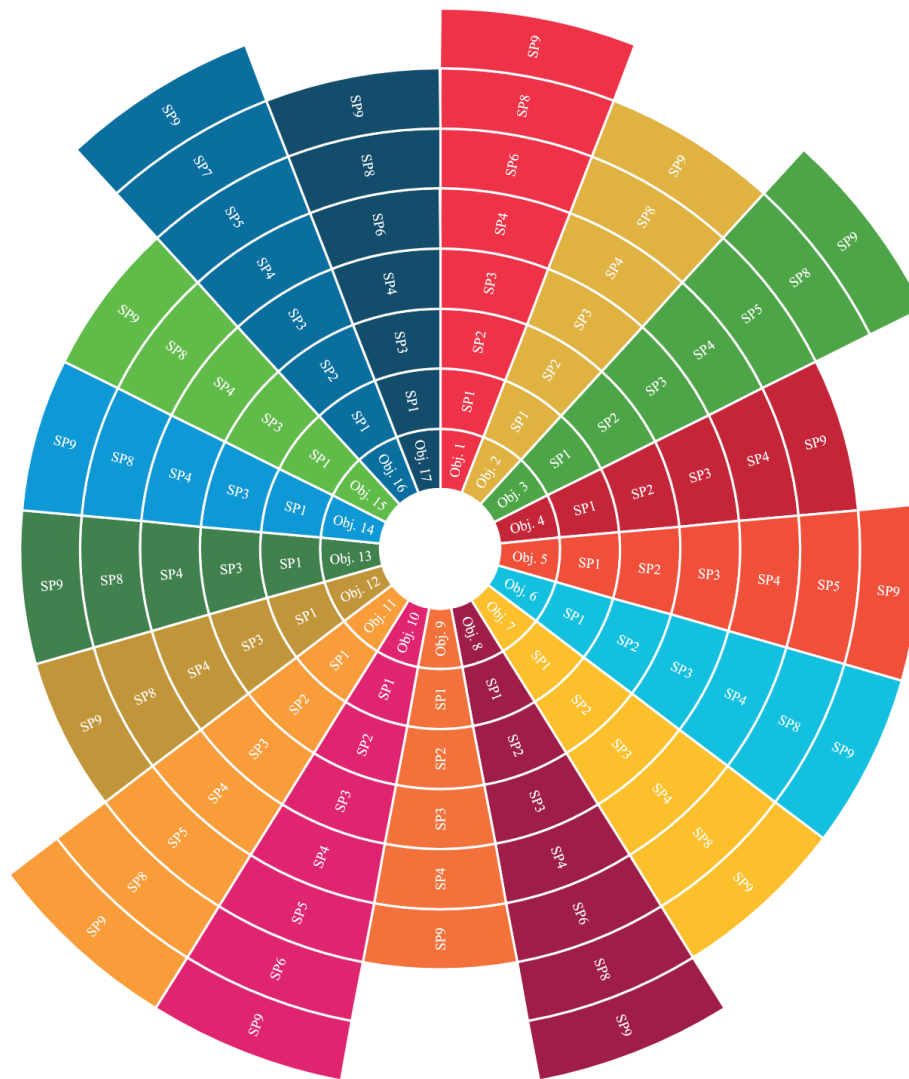
Mandat et considérations générales

- 9.1 Le Département des affaires économiques et sociales apporte son concours au pilier Développement du Secrétariat de l'ONU, notamment en favorisant la coopération internationale en vue de parvenir au développement durable pour toutes et tous. Son mandat découle des propositions formulées dans le rapport du Secrétaire général intitulé « Rénovier l'Organisation des Nations Unies : un programme de réformes » (A/51/950). En 1997, dans sa résolution 52/220, l'Assemblée générale a noté la création du Département des affaires économiques et sociales. Le mandat de ce dernier est conforme à la Charte des Nations Unies, en particulier au Chapitre IV, relatif à l'Assemblée générale, au Chapitre IX, relatif à la coopération économique et sociale internationale, et au Chapitre X, relatif au Conseil économique et social.
- 9.2 Le Département est notamment chargé :
- a) De fournir un appui technique aux organes créés en vertu de la Charte des Nations Unies qui traitent des questions de développement, à savoir l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses commissions techniques, et les organes d'experts. Au cours des 20 dernières années, le Département a été à l'origine de nombreuses initiatives visant à promouvoir les questions de développement économique et social, à savoir : les conférences sur le développement durable, dès les premières jusqu'à la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012 ; toutes les conférences consacrées aux petits États insulaires en développement, ainsi que celles portant sur le développement social, le vieillissement et la population et le développement ; les objectifs du Millénaire pour le développement et, plus récemment, la définition du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et de ses 17 objectifs interdépendants ; le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement ;
 - b) De suivre et d'analyser les tendances, les perspectives et les questions d'orientation en matière de développement au niveau mondial ;
 - c) D'aider au développement des capacités d'élaboration et de mise en œuvre des politiques, en particulier en ce qui concerne la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable, dans le cadre notamment de l'exécution du programme ordinaire de coopération technique et des projets prévus au titre du Compte de l'ONU pour le développement.

Lien avec la Charte des Nations Unies, les objectifs de développement durable et d'autres grands textes

- 9.3 Le Département se réfère à son mandat pour définir les produits devant lui permettre d'atteindre l'objectif de chaque sous-programme. Ces objectifs vont dans le sens du but poursuivi par l'Organisation, à savoir, comme il est dit à l'Article 1 de la Charte des Nations Unies, réaliser la coopération internationale en résolvant les problèmes internationaux d'ordre économique, social, intellectuel ou humanitaire, en développant et en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion. Les buts fixés à l'Article 1 se retrouvent dans les objectifs énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La figure 9.1 illustre la façon dont les objectifs des sous-programmes et, partant, les produits prévus s'articulent avec les objectifs de développement durable.

Figure 9.1
Affaires économiques et sociales : lien entre les sous-programmes et les objectifs de développement durable



- 9.4 Les objectifs des sous-programmes sont également liés au Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, à l'Accord de Paris, aux Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa), au Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, à Action 21, au Programme relatif à la poursuite de la mise en œuvre d'Action 21 et aux textes issus du Sommet mondial pour le développement durable et de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable.

Contexte actuel

- 9.5 Il a été procédé à une réforme du Département pour donner suite à la demande de l'Assemblée générale, qui, dans sa résolution 70/299, avait prié le Secrétaire général de renforcer l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination au sein du Département, compte tenu de la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités, en veillant à ce que les travaux du Département soient organisés de manière intégrée, cohérente, coordonnée et concertée, afin que

celui-ci puisse appuyer le suivi et l'examen du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, notamment les travaux du Conseil économique et social et l'organisation de ses débats et du Forum politique de haut niveau. De plus, dans sa résolution 72/279, l'Assemblée a pris acte de la résolution 70/299 et réaffirmé le rôle central joué par le Département, qui assure des travaux de secrétariat à l'appui de l'examen et du suivi de l'application du Programme 2030.

- 9.6 Dans les rapports qu'il a présentés à l'Assemblée générale en juin et décembre 2017 (A/72/124-E/2018/3 et A/72/684-E/2018/7), le Secrétaire général a fait part aux États Membres de sa conception du repositionnement du système de développement des Nations Unies en vue de la mise en œuvre du Programme 2030, notamment de ses idées concernant le renforcement et la réforme du Département des affaires économiques et sociales, les trois objectifs principaux étant : a) d'améliorer l'appui apporté par le Département aux mécanismes intergouvernementaux relatifs au développement durable ; b) d'accroître les capacités du Département en matière d'analyse des politiques et de production de savoirs ; c) de réaffirmer la position du Département à l'avant-garde des politiques de développement durable au niveau mondial, y compris en tant que centre de référence et de coordination du financement du développement à l'échelle mondiale, en collaboration étroite avec les institutions financières internationales et la Banque mondiale.
- 9.7 Le Département a donc restructuré ses sous-programmes pour mieux aider les États Membres à mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et d'autres accords adoptés dans les domaines économique, social et environnemental. La restructuration a notamment consisté à :
- a) Réorganiser les fonctions et les ressources du Département à l'appui de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable afin qu'il soit en mesure de prêter un appui intégré, coordonné et cohérent aux États Membres. Cette réorganisation a permis que les services assurés pour le Forum politique de haut niveau ne relèvent que d'un seul sous-programme ;
 - b) Restructurer les activités relevant de chaque sous-programme pour mieux tenir compte du Programme 2030 et rationaliser les méthodes de travail, pour que les programmes soient exécutés avec efficacité et efficience. De plus, les sous-programmes 1, 2, 6, 7 et 9 ont été renommés, l'objectif étant de mieux mettre en évidence l'adéquation des activités avec le Programme 2030 et les priorités des États Membres. Un sous-programme a été réorganisé afin qu'il mette davantage l'accent sur l'appui technique à apporter aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable en tenant compte de leurs dimensions thématiques, y compris le renforcement des capacités et les liens entre les différents objectifs ;
 - c) Renforcer le rôle du Département comme centre de référence et de coordination pour le financement du développement, notamment en rassemblant dans un seul sous-programme les activités d'appui aux différentes filières de financement du développement durable et à la coopération au service du développement ;
 - d) Renforcer les capacités d'analyse du Département au niveau mondial, notamment sur les questions nouvelles, grâce à la nomination de l'Économiste en chef et à la réorganisation des sous-programmes consacrés aux activités d'analyse. À cet égard, après avoir examiné la complémentarité de ses publications phares, à savoir *Report on the World Social Situation* et *World Economic and Social Survey (La situation économique et sociale dans le monde)*, aussi bien du point de vue du mandat que des thèmes principaux étudiés, le Département a décidé de les fusionner dans un rapport intitulé *World Social Report* (Rapport sur la situation sociale dans le monde). Dans une seule et même publication, on retrouvera l'analyse de questions pressantes de développement économique et social à long terme et les orientations préconisées qui l'accompagnent, caractéristiques du *World Economic and Social Survey*, et l'analyse des politiques propre au *Report on the World Social Situation*, où l'examen de questions socioéconomiques au niveau intergouvernemental vise à dégager de nouvelles tendances sociales de portée internationale et à étudier leurs liens avec de grands problèmes de

développement présentant une dimension à la fois nationale et internationale. Publication phare sur les questions sociales et les grandes tendances mondiales, le *World Social Report* renforcera le rôle du Département dans le pilier social et les liens entre ses travaux et le Programme 2030 ;

- e) Renforcer et rationaliser la coordination et l'exécution des activités de développement des capacités, en établissant une distinction claire entre les fonctions relatives à la gestion des programmes et celles concernant l'appui aux programmes, tout en soulignant le lien primordial devant être maintenu avec le système de développement des Nations Unies aux niveaux régional et national ;
- f) Actualiser les définitions d'emploi pour tenir compte de la nécessité de faire cadrer le programme de travail et les ressources du Département avec le Programme 2030 et pour dynamiser et responsabiliser le personnel dans les efforts qu'il déploie au service des États Membres et des parties prenantes.

9.8 La restructuration et la réorganisation du Département ont permis à celui-ci d'apporter un appui plus efficace à la réunion du Forum politique de haut niveau tenue en juillet 2018 et de faciliter les préparatifs en cours pour les réunions du Forum qui seront organisées sous les auspices du Conseil économique et social en juillet 2019 et sous les auspices de l'Assemblée générale en septembre 2019.

Stratégie pour 2020 et facteurs externes

9.9 Afin de s'acquitter de l'ensemble des responsabilités qui lui ont été confiées par l'Assemblée générale dans sa résolution [70/299](#), et ayant à l'esprit la résolution [72/279](#) de l'Assemblée sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement, le Département prendra les mesures supplémentaires ci-après pour appuyer les États Membres en 2020 :

- a) Renforcer l'autorité et l'audience de ses travaux d'analyse afin de répondre aux besoins nés du Programme 2030. Il s'agira, entre autres, de mettre en place un réseau d'économistes du système des Nations Unies et de créer des mécanismes visant à rassembler, de manière plus systématique, les statistiques et données disponibles à l'appui de la stratégie de prévention du Secrétaire général, conformément au mandat du Département ;
- b) Renforcer l'appui aux mécanismes intergouvernementaux concernant la mise en œuvre du Programme 2030. À cette fin, le Département dirigera, avec le Programme des Nations Unies pour le développement, une équipe spéciale composée d'entités du système des Nations Unies pour le développement, chargée de faire participer l'ensemble du système aux préparatifs techniques du Forum politique de haut niveau. Cela permettra d'harmoniser les ensembles de données et favorisera la réalisation d'un travail d'analyse commun ;
- c) Améliorer les données, les statistiques et les analyses pour faciliter la prise de décisions éclairées et mieux rendre compte collectivement des résultats obtenus ;
- d) Accroître les capacités de mobilisation de ressources financières en faveur des objectifs de développement durable. Le Département participera pleinement aux efforts déployés par le Groupe des Nations Unies pour le développement durable en vue de renforcer les partenariats à l'appui du Programme 2030 et du Programme d'action d'Addis-Abeba, notamment d'intensifier encore ses échanges avec le secteur privé pour promouvoir le financement de la réalisation des objectifs de développement durable ;
- e) Prêter un appui stratégique et technique au système redynamisé des coordonnateurs résidents et à la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies. Ce point, qui touche à tous les domaines susmentionnés, est absolument crucial si l'on veut tirer tout le bénéfice du repositionnement du système des Nations Unies pour le développement et atteindre son objectif premier, à savoir gagner en efficacité sur le terrain ;
- f) Renforcer les stratégies et mécanismes du Département visant à améliorer la communication externe et les partenariats stratégiques. Une communication stratégique plus ouverte et

dynamique permettra d'assurer la transparence, de mieux gérer les connaissances et de mieux faire connaître les activités du Département et les principales constatations issues de ses recherches et analyses.

- 9.10 En ce qui concerne le processus général d'exécution, de suivi et d'examen du Programme 2030, le Département assurera un appui intégré et coordonné à l'Assemblée générale, en particulier les Deuxième et Troisième Commissions, au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, au débat de haut niveau et aux autres débats et réunions du Conseil économique et social, au Forum de la jeunesse du Conseil économique et social, au Forum des partenariats et à d'autres manifestations et organes subsidiaires. Il facilitera notamment la participation de parties prenantes très diverses aux réunions des organes intergouvernementaux et à leurs préparatifs. Il veillera à ce que les travaux des organes intergouvernementaux soient étayés par des analyses de qualité et les derniers éléments et données disponibles. Pour ce faire, il intensifiera la recherche à l'appui des rapports et des publications et procédera à une analyse systématique des nouvelles questions, entre autres. Il s'efforcera en particulier d'apporter son concours à la réalisation des examens nationaux volontaires et des examens thématiques présentés au Forum politique de haut niveau.
- 9.11 Le Département continuera de fournir un appui fonctionnel à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social pour ce qui concerne l'examen et l'analyse des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Alors que le cycle 2016-2020 touche à sa fin, l'Assemblée générale se penchera sur le nouveau cycle au dernier trimestre de 2020, y compris sur la suite à donner à sa résolution 72/279. L'examen qui sera mené en 2020 donnera aux États Membres l'occasion de réfléchir à des questions touchant l'efficacité et l'efficience qui concernent l'ensemble du système et de fixer des orientations générales en la matière, ainsi que de prendre des décisions sur la base des conclusions tirées des examens prescrits par l'Assemblée générale dans sa résolution 72/279, notamment sur le système redynamisé des coordonnateurs résidents. Ils examineront également le rapport du Secrétaire général contenant ses recommandations pour le prochain cycle d'examen. Le Département aidera les États Membres à mener l'examen en mettant à leur disposition des données et des indicateurs ainsi que plusieurs enquêtes et études analytiques. Le rapport annuel ordinaire portant sur l'examen quadriennal complet sera présenté au débat du Conseil économique et social consacré aux activités opérationnelles en 2020.
- 9.12 L'harmonisation des stratégies demeure essentielle à l'exécution cohérente et coordonnée du Programme 2030 et à la réalisation des objectifs de développement durable. Il s'agit notamment de renforcer en permanence les passerelles entre les sous-programmes du Département pour que celui-ci puisse accompagner les États Membres avec plus d'efficacité et de souplesse, en étroite coopération avec les entités du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales élargi, et resserrer ses liens avec le Groupe des Nations Unies pour le développement durable, les autres comités exécutifs et divers autres partenaires. Le Département s'emploiera aussi à promouvoir une approche cohérente et intégrée de la mise en œuvre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris et du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030). Il est essentiel d'adopter une démarche intégrée si l'on veut que l'exécution du Programme 2030 tienne compte des risques et favorise la résilience. Le Département continuera de fournir un appui technique et de renforcer les capacités à l'appui des dimensions thématiques des 17 objectifs de développement durable, en mettant l'accent sur l'eau, l'énergie, le climat, les océans, les forêts, l'urbanisation, les transports, la science et la technologie, la pauvreté et les inégalités, le plein emploi productif et un travail décent pour tous.
- 9.13 En outre, le Département continuera, comme prescrit par son mandat, de coordonner l'examen de l'application de toute une série d'autres accords intergouvernementaux internationaux, y compris la Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, le Programme d'action mondial pour la jeunesse, la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et le document final de la Conférence mondiale sur les peuples autochtones, la Convention relative aux droits des personnes

handicapées et le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur le handicap et le développement, et le Plan d'action international de Madrid de 2002 sur le vieillissement, ainsi que l'examen de la mise en œuvre de la troisième Décennie des Nations Unies pour l'élimination de la pauvreté (2018-2027).

- 9.14 Le Département s'emploiera à approfondir son analyse des objectifs de développement durable par sa participation à l'établissement du *Rapport mondial sur le développement durable*. Il poursuivra aussi ses travaux sur la mise en œuvre de tous les plans d'action et partenariats relatifs aux petits États insulaires en développement, notamment les Orientations de Samoa. Il s'efforcera également de resserrer encore sa collaboration avec les instances régionales afin de les aider à mieux intégrer les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable et de veiller à ce que, dans l'exécution du Programme 2030 aux niveaux mondial, régional, national et local, la priorité soit de ne laisser personne de côté.
- 9.15 En ce qui concerne l'ensemble d'indicateurs défini au niveau international pour évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable et des cibles qui y sont associées, le Département travaille en étroite collaboration avec les organismes des Nations Unies et les organisations apparentées afin qu'ils coordonnent leur action en vue d'aider efficacement les pays à renforcer leurs capacités statistiques et ainsi être en mesure de répondre à la demande de données engendrée par le suivi des objectifs de développement durable et d'autres priorités de développement national. Les activités statistiques du Département continueront de reposer sur les trois piliers du Programme 2030 et resteront conformes aux principales fonctions stratégiques qui ont été assignées au Département dans ce cadre.
- 9.16 De plus, sur les questions touchant aux migrations et à la population et au développement, le Département continue de contribuer à l'examen mondial des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable en sa qualité d'organisme responsable des indicateurs relatifs aux politiques migratoires et à la santé de la procréation, y compris la planification familiale, en fournissant des données essentielles qui permettent de procéder à la surveillance au niveau mondial de plus d'un tiers des indicateurs, et en appuyant l'examen des questions pertinentes à la Commission de la population et du développement, ce qui est utile pour les évaluations réalisées par le Forum politique de haut niveau concernant les objectifs de développement durable. En tant que membre du Comité exécutif du nouveau Réseau des Nations Unies sur les migrations, le Département participera également à l'application du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Il continuera de produire les estimations et projections officielles de l'Organisation concernant la population mondiale, y compris le nombre de migrants internationaux par pays d'origine et de destination, accompagnées d'analyses des liens entre les tendances démographiques et le développement durable.
- 9.17 Le Département s'emploiera à renforcer ses capacités et ses produits d'analyse, notamment ses publications phares, et réfléchira aux conséquences à tirer de ses études du point de vue de la réalisation du Programme 2030. Cela lui permettra, entre autres, d'améliorer les travaux de secrétariat qu'il assure pour le Comité des politiques de développement et l'appui technique qu'il prête au Conseil consultatif de haut niveau pour les affaires économiques et sociales. Le Département continuera également de s'intéresser particulièrement aux questions nouvelles, ainsi qu'aux questions relatives aux pays en situation particulière. Il continuera d'envisager les tendances du développement durable sur le long terme et leurs effets sur les objectifs de développement durable. Il consolidera également les partenariats à l'intérieur du système des Nations Unies pour veiller à ce que les travaux d'analyse effectués aux niveaux national et régional alimentent les délibérations qui se tiennent au niveau mondial, resserrera les liens entre travaux normatifs et travaux d'analyse, politiques et développement des capacités, et contribuera aux initiatives prises pour la paix et la sécurité. Le Département continuera d'appuyer la collaboration entre le Conseil économique et social et la Commission de consolidation de la paix pour renforcer les liens entre paix et développement au niveau intergouvernemental et de contribuer au processus d'harmonisation en cours visant à améliorer la cohérence des travaux de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.

- 9.18 Le Département réorientera également ses activités pour privilégier l'analyse et la promotion des initiatives visant à rendre les institutions ouvertes à toutes et à tous, efficaces, responsables et bien équipées, conformément à l'objectif de développement durable n° 16. Il encouragera les organes intergouvernementaux de l'ONU à réfléchir au rôle des institutions, cette réflexion faisant partie intégrante de leur examen des objectifs de développement durable, et aidera le Comité d'experts de l'administration publique à offrir des conseils éclairés et à faire des propositions.
- 9.19 Le Département, qui assure le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, continuera de renforcer l'appui qu'il prête aux États Membres pour la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux, conformément à l'instrument des Nations Unies sur les forêts, aux objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et aux objectifs et cibles de développement durable relatifs aux forêts. Le Département continuera de fournir un appui fonctionnel par l'intermédiaire du Réseau mondial de facilitation du financement forestier du Forum des Nations Unies sur les forêts en vue de renforcer la capacité des pays, de faciliter l'accès au financement en faveur des forêts et de promouvoir l'élaboration de stratégies nationales de financement en la matière. Comme suite à la demande de l'Assemblée générale, qui a souhaité que les travaux du Département soient organisés de manière intégrée, cohérente, coordonnée et concertée, afin que celui-ci puisse appuyer le suivi et l'examen du Programme pour le développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, il est proposé que le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts, qui exécute le sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), soit assuré par la Division des objectifs de développement durable. Cette Division est non seulement chargée de programmes sur les changements climatiques, l'énergie, les océans, l'eau et les transports, mais elle est aussi le pôle analytique et technique du Département pour toutes les thématiques se rapportant aux objectifs de développement durable. Selon cette proposition, le secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts resterait le seul chargé de l'appui au Forum et de l'exécution des tâches associées au sous-programme 8, et il recevrait un appui renforcé au titre du sous-programme 3 de façon que toutes les questions qui ont une incidence sur la mise en valeur durable des forêts soient prises en compte.
- 9.20 Le Département joue un rôle d'appui de premier plan dans différents domaines de travail concernant les moyens de mise en œuvre du Programme 2030, dont le Programme d'action d'Addis-Abeba, et dans l'intensification de la coopération entre l'ONU et d'autres organisations internationales pour ce qui est du financement du développement durable, tout en fournissant un appui analytique intégré au Secrétaire général. Le Département se prépare déjà en vue de la réunion de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement qui se tiendra en 2020, l'objectif étant de promouvoir le rôle stratégique que peut jouer la coopération au service du développement pour atteindre les objectifs du Programme 2030. Il continuera d'aider les pays en développement à concevoir et appliquer des cadres de financement nationaux intégrés et les stratégies qui les étayent, conformément à la stratégie du Secrétaire général concernant le financement du Programme 2030, qui engage le système des Nations Unies pour le développement à contribuer à l'élaboration de stratégies de financement durable aux niveaux national et régional. Il s'agira notamment de mettre au point des trousseaux à outils que les équipes de pays des Nations Unies pourront utiliser pour aider les pays à concevoir et appliquer des cadres de financement intégrés et à transcrire les politiques mondiales sur le plan national à l'appui de leurs stratégies de développement durable. Le Département continuera aussi d'aider le Secrétaire général à coordonner la participation de représentants de l'ONU aux activités du Groupe des Vingt (G20) et d'autres institutions et instances économiques et financières mondiales. De plus, dans le cadre de l'action qu'il mène pour renforcer l'efficacité, l'efficience, la coordination interne et l'application du principe de responsabilité, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 70/299, il se dotera de moyens centralisés de suivi et d'évaluation qui l'aideront à mieux exécuter ses programmes. Il remédiera de la sorte à la faiblesse de ses capacités de suivi et d'évaluation, répondant ainsi aux observations faites de longue date par les entités d'audit, et son action ira dans le sens des réformes visant à renforcer le suivi et l'évaluation au Secrétariat.

- 9.21 En ce qui concerne les facteurs externes, les hypothèses ci-après ont été retenues lors de l'établissement du plan d'ensemble pour 2020 :
- a) Le Département continue de disposer d'informations et de données actualisées et fiables pour produire ses analyses ;
 - b) La coopération se poursuit avec les décideurs et les parties et entités nationales, régionales et internationales intéressées concernant l'examen de questions touchant le développement durable à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, ainsi que dans le cadre d'autres mécanismes intergouvernementaux dont le Département assure le service ;
 - c) Les États et les autres parties prenantes collaborent avec le Département pour mener les activités relatives au programme proposées et disposent des ressources et capacités nécessaires.
- 9.22 Le Département prend en compte les questions de genre dans ses activités opérationnelles, ses produits et ses résultats, selon qu'il convient. Ainsi, les résultats obtenus en 2018 dans le cadre des sous-programmes 3, 7 et 9 témoignent de l'importance qu'il attache à ces questions.
- 9.23 En ce qui concerne la coopération avec d'autres entités, le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales préside le Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales. Organe de coordination des Nations Unies pour les affaires économiques et sociales, le Comité exécutif s'emploie résolument à : a) améliorer la cohérence du système des Nations Unies ; b) aider les pays en développement à participer effectivement aux processus mondiaux ; c) assurer un meilleur équilibre entre les dimensions mondiale et régionale du développement, qu'il s'agisse d'analyse, d'élaboration de normes et de principes ou d'assistance technique ; d) renforcer les passerelles entre les activités normatives, analytiques et opérationnelles des Nations Unies. En outre, par l'intermédiaire du Comité exécutif, le Département collabore avec les entités des Nations Unies pour faire en sorte que leurs organes intergouvernementaux contribuent aux travaux du Forum politique de haut niveau. Le Département appuie également l'Assemblée générale et le Conseil économique et social dans l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies. Il travaille en étroite collaboration avec les entités du système des Nations Unies et le Groupe des Nations Unies pour le développement durable pour mener à bien cette tâche. De plus, il se dotera d'un mécanisme de coordination à l'appui du système redynamisé des coordonnateurs résidents et de la nouvelle génération d'équipes de pays des Nations Unies qui l'aideront à mieux structurer ses échanges avec les coordonnateurs résidents.
- 9.24 En ce qui concerne la coordination et la coopération interinstitutions, le Département collabore étroitement avec les différentes institutions et parties intéressées pour accroître ses capacités d'analyse des politiques et de production de savoirs. Par exemple, de concert avec ses partenaires et les parties intéressées, il innove en matière d'interopérabilité des données et trouve de nouveaux moyens de remédier aux difficultés qu'elle pose et de tirer le meilleur parti des possibilités qu'elle offre. Cela suppose notamment de proposer des outils et de définir les systèmes de gouvernance d'ensembles de données provenant d'écosystèmes de données distincts qui permettront la collaboration entre institutions, organisations et secteurs différents.

Activités d'évaluation

- 9.25 L'auto-évaluation du programme de travail du sous-programme 5, qui a été menée à bien en 2018, a orienté l'établissement du plan-programme pour 2020.
- 9.26 Il a été tenu compte des conclusions de l'évaluation mentionnée au paragraphe 9.25 au moment de l'établissement du plan-programme pour 2020. L'objectif était de disposer en temps utile d'une évaluation approfondie des principaux produits du sous-programme. Diverses manières d'organiser le travail dans le cadre du sous-programme ont été étudiées et de nouvelles stratégies destinées à améliorer l'efficacité de la réalisation et de la publication des principaux produits ont été examinées.

9.27 Il est prévu de procéder aux évaluations et auto-évaluations ci-après en 2020 :

- a) Évaluation du Département dans son ensemble par le Bureau des services de contrôle interne ;
- b) Auto-évaluation du sous-programme 2 afin d'évaluer la pertinence, l'utilité et l'efficacité des activités ;
- c) Auto-évaluation du sous-programme 6 pour déterminer dans quelle mesure le sous-programme permet de faire mieux connaître la situation économique mondiale et d'approfondir le dialogue sur le sujet, notamment en favorisant l'émergence, dans le système des Nations Unies, d'une communauté de vues concernant les perspectives économiques mondiales et leurs implications pour l'avenir des pays en développement, et en diffusant cette position commune.

A. Projet de plan-programme pour 2020 et exécution du programme en 2018

Programme de travail



Sous-programme 1 Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

1. Objectif

- 9.28 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de promouvoir le rôle de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Forum politique de haut niveau pour le développement durable dans la mise en œuvre et le suivi intégrés du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des textes issus des conférences des Nations Unies dans les domaines économique, social et environnemental et dans les domaines connexes.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.29 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Pleins feux sur la technologie et les tendances futures au service du développement durable

L'évolution rapide des techniques peut favoriser le développement durable, mais elle peut également représenter une menace si elle n'est pas gérée correctement. Cette réalité suscite un intérêt accru à l'ONU et ailleurs. À la fin de l'année 2017, Sophia, le premier robot à intervenir à l'ONU, a, pour la première fois dans l'histoire de l'Organisation, échangé avec les représentants présents à la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale, tenue sur le thème des perspectives d'avenir et du développement durable à l'ère de l'accélération des changements technologiques.

En 2018, le Département a contribué à faire porter le débat de haut niveau du Conseil économique et social sur certaines de ces tendances nouvelles et accompagné ses participants hors du périmètre de leurs compétences habituelles, à savoir l'analyse des situations économiques et sociales actuelles. Ainsi, les États Membres ont pu examiner les tendances futures et les questions nouvelles qui auront une incidence sur la réalisation des objectifs de développement durable dans



*La Secrétaire générale adjointe a brièvement dialogué avec Sophia, robot humanoïde et première intervenante du genre à l'Organisation des Nations Unies, au cours de la réunion conjointe du Conseil économique et social et de la Deuxième Commission de l'Assemblée générale tenue en octobre 2017.
Source : ONU*

deux ans, cinq ans ou plus. À cette occasion, le Département a invité des économistes en chef, des spécialistes de la prospective et de la modélisation macroéconomique et d'autres experts compétents à analyser les effets des tendances actuelles et des décisions prises aujourd'hui sur l'avenir du développement durable et à réfléchir aux tendances à long terme, y compris à la manière dont les techniques nouvelles et anciennes peuvent favoriser la réalisation des objectifs de développement durable.

Par ailleurs, le Département a établi le rapport de 2018 du Secrétaire général intitulé « Mettre les nouvelles technologies au service des objectifs de développement durable » (E/2018/66), qui a appelé l'attention des États Membres sur l'urgente nécessité de s'intéresser aux possibilités et aux risques liés à la rapidité de l'évolution technologique et de réfléchir aux mesures nécessaires pour tirer parti des technologies de pointe dans l'intérêt du bien commun, notamment pour réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'affermir la volonté des États Membres de réorienter le débat de haut niveau du Conseil économique et social pour le faire porter non plus seulement sur l'analyse de situations économiques et sociales contemporaines, mais aussi sur la planification et l'analyse à long terme, avec pour horizon 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable.

Dans la pratique, l'Assemblée générale a adopté la résolution 72/305, dans laquelle elle a décidé que le dernier jour du débat de haut niveau du Conseil économique et social serait consacré aux tendances et scénarios futurs en lien avec le thème principal des travaux du Conseil et aux effets à long terme des tendances actuelles, par exemple la contribution des nouvelles technologies utilisées dans les domaines économique, social et environnemental à la réalisation des objectifs de développement durable.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 9.30 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement du rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social de façon à favoriser et à suivre les progrès accomplis en vue d'atteindre les objectifs de développement adoptés au niveau international, dont les objectifs de développement durable, et à renforcer les liens entre la concertation menée à l'échelle mondiale et les activités entreprises à l'échelon national en vue d'atteindre ces objectifs, notamment dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, comme formulé dans le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019, a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage de coordonnateurs nationaux concourant aux activités du système des Nations Unies au niveau des pays qui participent au débat consacré aux activités opérationnelles, qui est passé de 38 % en 2017 à 42 % en 2018. De plus, il est attendu que cet indicateur s'améliore encore en 2019, ce qui permettra à l'Assemblée générale de mener un examen quadriennal complet éclairé et ouvert à tous en 2020.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Les examens nationaux volontaires au service de la réalisation plus rapide des objectifs de développement durable

En juillet 2018, le Forum politique de haut niveau pour le développement durable s'est réuni pour la troisième fois depuis l'adoption du Programme 2030, au titre duquel il avait été chargé de superviser le suivi et l'examen des activités menées au niveau international pour l'exécution de celui-ci. Depuis le lancement, en 2016, des examens nationaux volontaires, toujours plus d'États Membres proposent d'en présenter au Forum (22 en 2016, 43 en 2017, 46 en 2018, et 51 attendus en 2019).

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : en raison du grand nombre d'examens nationaux volontaires devant être présentés pendant les trois journées ministérielles de la réunion du Forum, il faut limiter le temps de présentation alloué à

chaque pays, ce qui, selon certains États, ne permet pas d'apprécier à leur juste valeur les travaux de longue haleine accomplis en amont. Des pays ont demandé à disposer de plus de temps, dans le cadre des travaux des organes intergouvernementaux, pour apprendre les uns des autres, échanger des conseils et établir des partenariats visant à donner suite à ces examens.

En réponse, en 2020, le Département s'attachera à parfaire les préparatifs des examens afin que les pays aient plus de temps pour échanger des données d'expérience concernant leur organisation ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable, et qu'ils soient, à terme, plus à même de participer aux débats du Forum. En partageant leurs données d'expérience, les pays peuvent acquérir des connaissances qui viendront étayer la réalisation des objectifs. En conséquence, il est prévu d'organiser à leur intention, dans le cadre du sous-programme, des journées d'étude régionales et mondiales qui les aideront à mener l'examen qu'ils présenteront au Forum. Ils pourront ainsi mieux discuter des difficultés qu'ils rencontrent pour exécuter le Programme 2030, à mesure qu'elles ressortent des travaux d'examen, et débattre des méthodes à retenir pour mener ces travaux. Enfin, ces rencontres stimuleront l'apprentissage de pair à pair. Une fois définis les critères de référence nationaux et la situation analysée, il sera possible d'entamer l'examen à proprement parler des progrès réalisés et d'évaluer l'effet des mesures prises, ce qui donnera une dimension supplémentaire aux activités préparatoires. Le Département collaborera par ailleurs avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies concernés en vue des préparatifs, et, à cette fin, il leur prêtera conseil sur la manière de procéder et il les associera aux travaux du Forum. Pour consolider cette coopération, le Département priera les entités du système des Nations Unies de contribuer davantage à ces travaux. Toujours dans le cadre du sous-programme, le département aidera le Bureau du Conseil économique et social à mener avec efficacité les débats du Forum sur ces examens, afin d'en maximiser l'utilité et les effets d'entraînement.

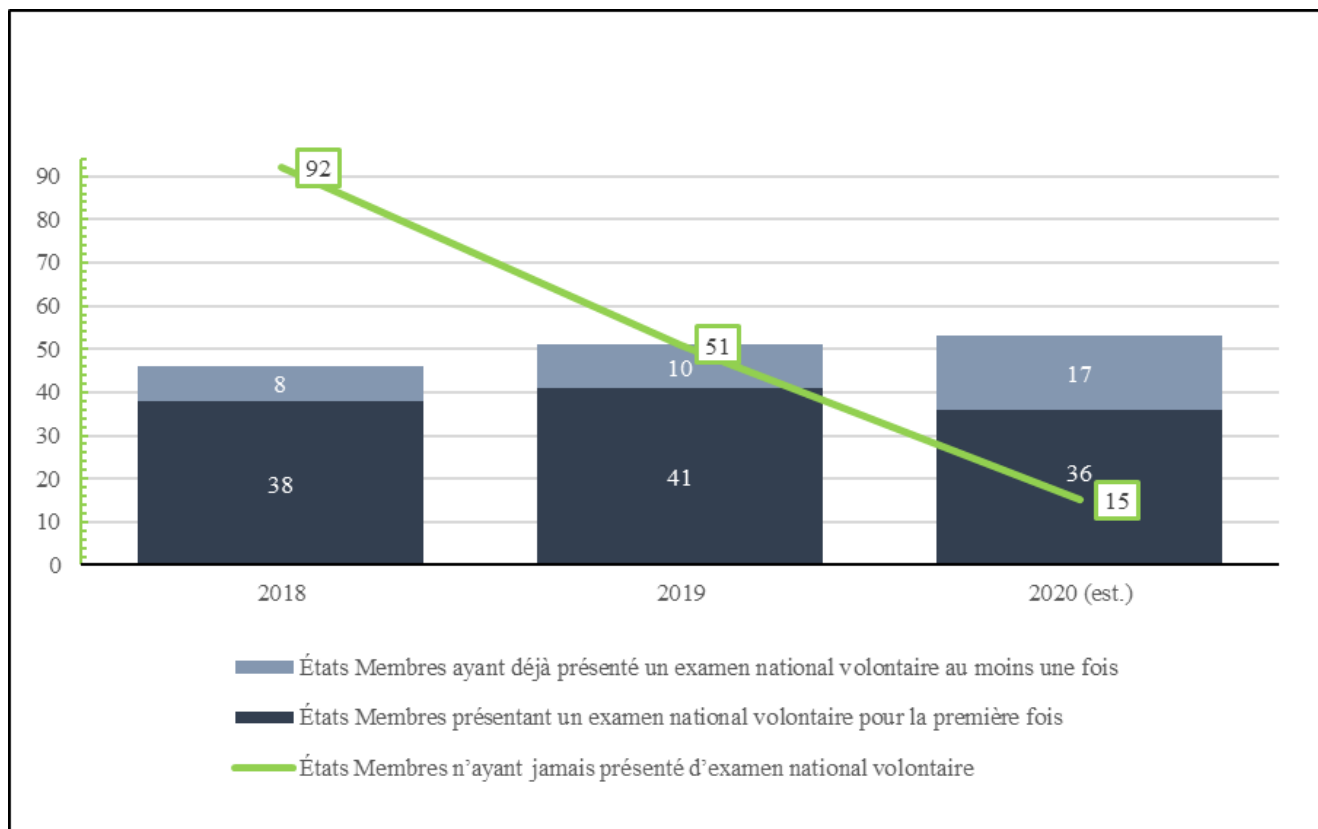
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir l'augmentation du nombre de pays présentant des examens nationaux volontaires au Forum, dans la mesure où la consolidation des activités préparatoires donnera aux pays, dans le cadre des travaux des organes intergouvernementaux, plus de temps pour apprendre les uns des autres, échanger des conseils, établir des partenariats visant à donner suite aux examens nationaux volontaires et en tirer tous les avantages possibles.

Concrètement, si le résultat est atteint, 53 pays présenteront leur examen national volontaire lors du Forum politique de haut niveau.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de pays présentant un examen national volontaire lors du Forum politique de haut niveau



9.31 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions 61/16 et 68/1 sur le renforcement du Conseil économique et social, 67/226 et 71/243 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, et 67/290 sur la structure et les modalités de fonctionnement du Forum politique de haut niveau pour le développement durable. L'une des activités prescrites les plus importantes découle de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social sur les relations aux fins de consultations entre l'Organisation des Nations Unies et les organisations non gouvernementales. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les résolutions 72/279 sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement dans le cadre de l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies et 72/305 sur l'examen de l'application de la résolution 68/1 de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social, ainsi que dans certaines dispositions de la résolution 72/276 relative à la suite à donner au rapport du Secrétaire général sur la consolidation et la pérennisation de la paix. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département des affaires économiques et sociales dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

9.32 On trouvera dans le tableau 9.1 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.1
Sous-programme 1 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	149	169	171	169
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	179	213	212	207
B. Création et transfert de connaissances				
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	12	13	13
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	7	15	23
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.33 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique principalement par la publication d'un plus grand nombre de rapports destinés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, la réorganisation interne du Département ayant entraîné le transfert de produits du sous-programme 3 au sous-programme 1.
- 9.34 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par l'organisation d'un plus grand nombre de réunions en lien avec le Forum, la réorganisation interne du Département, ayant entraîné le transfert de produits du sous-programme 3 au sous-programme 1.
- 9.35 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et activités de formation, l'écart tient à l'organisation d'un plus grand nombre d'ateliers mondiaux et régionaux en prévision des examens nationaux volontaires devant être présentés au Forum, la réorganisation interne du Département ayant entraîné le transfert de produits au sous-programme 1.
- 9.36 Enfin, s'agissant des activités ou de la documentation techniques, l'écart s'explique principalement par la publication d'un plus grand nombre d'études et de documents en lien avec le Forum, portant notamment sur les examens nationaux volontaires, en raison de la réorganisation interne du Département, qui a entraîné le transfert de produits au sous-programme 1, mais aussi par les nouvelles activités décidées par l'Assemblée générale dans sa résolution [72/279](#).

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.37 S'agissant des activités ou de la documentation techniques, la variation s'explique principalement par la réalisation d'un plus grand nombre d'études au titre de la procédure d'examen quadriennal complet, l'Assemblée générale ayant prescrit de nouvelles activités dans sa résolution [72/279](#).



Sous-programme 2 **Développement social inclusif**

1. Objectif

- 9.38 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser les politiques d'élimination de la pauvreté, de réduction des inégalités et d'amélioration de l'inclusion sociale et du bien-être de tous.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.39 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 4 (assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 9 (bâtir une infrastructure résiliente, promouvoir une industrialisation durable qui profite à tous et encourager l'innovation), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 16 (promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

De la réflexion à l'action

En 2018, dans le cadre du sous-programme, le Département a continué de mettre l'accent sur l'importance de la création et du transfert de connaissances pour ce qui est de faire progresser les politiques visant le développement social inclusif et le bien-être des individus et des groupes.

Il a étoffé son analyse des politiques visant le développement social inclusif et il a prêté des conseils éclairés sur l'élaboration de plans directeurs performants en la matière, au moyen d'une de ses publications, intitulée « Promoting Inclusion through Social Protection: Report on the World Social Situation 2018 », qui a été citée dans des documents de premier plan concernant la protection sociale et les inégalités¹.



Cinquante-sixième session de la Commission du développement social, Siège des Nations Unies (New York). Source : Département des affaires économiques et sociales

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont fait que les États Membres ont pris conscience de diverses questions ayant spécifiquement trait au développement social inclusif. Les analyses que renferme cette publication phare ont suscité un grand intérêt, ce qui a conduit le Département à organiser, toujours dans le cadre du sous-programme, un webinaire auquel ont pris part 116 personnes – dont des membres d'organisations de la société civile, des représentants de gouvernements, des chercheurs universitaires et des partenaires d'organisations internationales – ce chiffre élevé en faisant pour 2018 le deuxième webinaire de la plateforme socialprotection.org. Une enquête de suivi a montré que la grande majorité des participants l'avaient trouvé des plus utiles pour leurs travaux.

Dans la pratique, l'Assemblée générale et la Commission du développement social ont pris note des recommandations formulées en vue de réduire les inégalités et de favoriser l'inclusion sociale, dont elles se sont dites satisfaites. À sa cinquante-sixième session, la Commission a décidé de faire sien pour sa session de 2019 le thème prioritaire du Conseil et du Forum politique de haut niveau. Cette session aura donc pour titre « Lutter contre les inégalités et les obstacles à l'inclusion sociale au moyen des politiques budgétaires et salariales et des politiques de protection sociale ». Pour sa part, dans sa résolution 72/141, l'Assemblée générale a encouragé le Secrétaire général à inclure dans son rapport de 2019 sur la situation sociale dans le monde les meilleures pratiques en matière de réduction des inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre. Les États Membres ont par ailleurs demandé à recevoir un appui sous forme de coopération technique et de renforcement des capacités concernant des questions connexes ; on en voudra pour exemple le projet de renforcement des capacités mené conjointement avec le Bureau international du Travail (BIT) visant à aider le Cambodge et le Pakistan à développer le régime national de protection sociale en vue d'éliminer la pauvreté.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

¹ Notamment dans le rapport du BIT intitulé *Rapport mondial sur la protection sociale 2017-2019 : protection sociale universelle pour atteindre les objectifs de développement durable* (Genève, 2017) et le rapport établi conjointement par la Commission économique pour l'Afrique, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale intitulé *Promoting Equality: an Interregional Perspective* (Santiago, 2018).

9.40 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir accentuer la communauté de vues et accroître le nombre de résolutions et de mesures prises au niveau intergouvernemental préconisant l'adoption de cadres d'action efficaces afin de parvenir à l'inclusion sociale et au bien-être de tous (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint. En témoigne le pourcentage de recommandations – 90 %, soit plus que l'objectif fixé (86 %) – présentées dans les rapports du

Secrétaire général qui sont reprises pour formuler des résolutions, des décisions et des conclusions concertées.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Pérennisation de la paix au moyen de politiques nationales en faveur des jeunes

Les jeunes n'ont jamais été si nombreux. Ainsi, on compte aujourd'hui environ 1,8 milliard de personnes âgées de 10 à 24 ans dans le monde, dont une bonne partie dans les pays en développement. La population des 47 pays les moins avancés est d'ailleurs majoritairement composée d'enfants et d'adolescents. Dans la mesure où, sur la planète, plus d'un cinquième des jeunes sont non scolarisés et sans emploi ni formation, cela pèse fortement sur leur avenir. Dans le Programme 2030, les États Membres, constatant que les jeunes sont des agents essentiels du changement, rappellent qu'il importe de se pencher sur des questions majeures au regard du développement social : éducation, santé, protection sociale ou encore emploi. Œuvrer au développement social inclusif de cette tranche de la population aide à prévenir sa participation à des conflits violents et contribue à l'édification de sociétés pacifiques et inclusives, dont les membres ne ressentent pas le besoin d'aller chercher ailleurs des lendemains meilleurs.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : bien que les questions ayant trait au lien entre jeunes, paix et sécurité fassent l'objet d'une plus grande prise de conscience au niveau national, la dimension sociale de la paix et de la prévention des conflits est encore mal appréhendée et peu étudiée ; on constate de plus un manque de concertation entre les acteurs du social et ceux de la sécurité, de même que des lacunes en matière de communication et de collaboration avec les jeunes sur ces questions.

En réponse, depuis 2018 et jusqu'à la fin 2020, le Département exécute, au titre du sous-programme et en coopération avec les coordonnatrices et coordonnateurs résidents ainsi qu'avec les équipes de pays des Nations Unies, un projet visant à favoriser la pérennisation de la paix au moyen de politiques nationales en faveur des jeunes dans le cadre du Programme 2030. Ce projet, qui a été lancé au Kenya, au Liban et au Libéria prévoit : a) l'évaluation initiale des besoins ; b) la tenue de consultations nationales entre les parties intéressées ; c) la création d'un module ou guide pratique, mis au point à partir d'entretiens réalisés auprès de jeunes et d'organisations de la jeunesse des pays concernés ainsi que de manifestations nationales, organisées dans chacun de ces trois pays, portant sur le rôle de la jeunesse dans la pérennisation de la paix ; d) la tenue d'une deuxième série d'ateliers et de consultations au niveau national, le but étant d'obtenir l'approbation des parties intéressées dans chacun des pays quant au module qui aura été élaboré ; e) le lancement de ce dernier à grande échelle, notamment dans le cadre d'un atelier international.

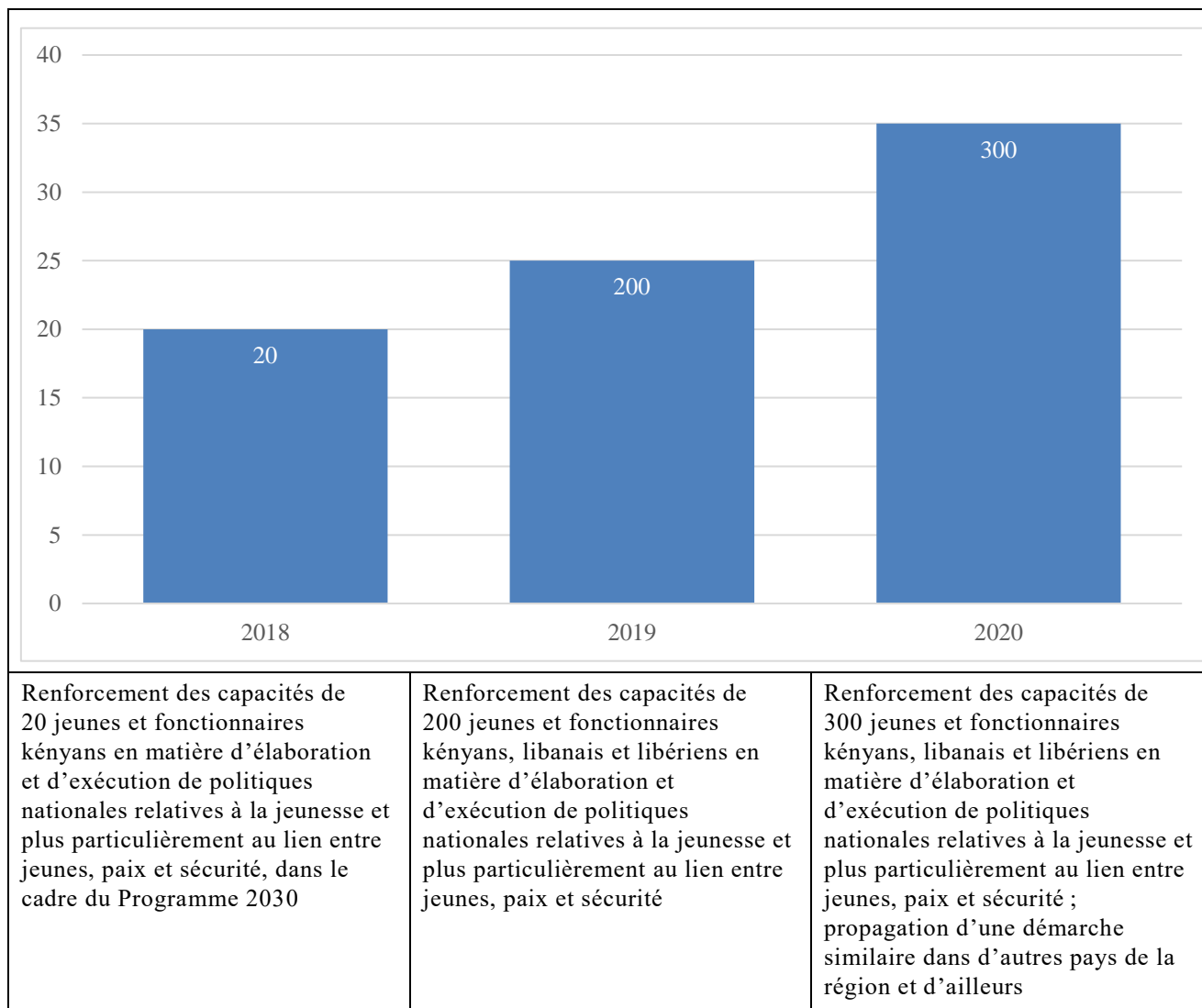
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir renforcer la capacité des responsables gouvernementaux, des groupes de la société civile dirigés par des jeunes ainsi que d'autres partenaires compétents s'agissant de collecter et d'évaluer les données pertinentes ainsi que d'examiner, de reformuler, d'appliquer, de suivre et d'évaluer les politiques nationales relatives à la jeunesse qui, dans le cadre du Programme 2030, contribuent à la participation des jeunes aux activités menées, à l'endigement de la violence et à la promotion d'une paix durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, on assistera à l'augmentation du nombre de jeunes et de fonctionnaires nationaux formés à l'élaboration et à l'application de plans directeurs intégrés tenant compte des points de vue de la jeunesse, en particulier des jeunes marginalisés et vulnérables, et traitant du lien entre épanouissement de la jeunesse, prévention des conflits et consolidation de la paix.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de jeunes et de fonctionnaires nationaux formés à l'élaboration et à l'exécution de politiques nationales relatives à la jeunesse et plus particulièrement au lien entre jeunes, paix et sécurité



9.41 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [S-24/2](#) et [72/141](#) sur le développement social, [57/167](#), [58/134](#), [67/139](#) et [72/144](#) sur le vieillissement, [51/58](#) et [72/143](#) sur les coopératives, [37/52](#), [48/96](#), [68/3](#), [69/2](#), [70/170](#), [71/165](#) et [72/162](#) sur les personnes handicapées et l'accessibilité, [72/145](#) sur le suivi de l'Année internationale de la famille, [61/295](#), [69/2](#) et [72/155](#) sur les peuples autochtones, [72/233](#) sur l'élimination de la pauvreté et [73/244](#) sur l'élimination de la pauvreté rurale, [50/81](#), [65/312](#) et [72/146](#) sur la jeunesse, et [72/142](#) sur la promotion de l'intégration sociale par l'inclusion sociale. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans la résolution [73/24](#), intitulée « Le sport, facteur de développement durable ». Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département des affaires économiques et sociales dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.42 On trouvera dans le tableau 9.2 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.2

Sous-programme 2 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	26	25	30	26
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions d'une durée de trois heures)	87	87	87	87
B. Création et transfert de connaissances				
Projets opérationnels et projets de coopération technique (nombre de projets)	2	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	10	10
Publications (nombre de publications)	2	2	3	1
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	7	7	7
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.43 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, l'écart s'explique par le fait que l'un des documents demandés par les organes était biennal.
- 9.44. S'agissant des activités ou de la documentation techniques, l'écart tient au fait qu'une tâche a été ajoutée à celles devant être exécutées dans le cadre du sous-programme, ce qui s'est traduit par la livraison d'un produit supplémentaire.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.45 S'agissant de la documentation destinée à l'Assemblée générale et à la Commission du développement social, la variation s'explique par le fait que certains documents ne sont publiés que

tous les deux ans. Ainsi, certains rapports prévus pour 2019 ne seront pas présentés de nouveau avant 2021.

- 9.46 En ce qui concerne les publications, la variation s'explique par le fait que les publications relatives aux jeunes et celles portant sur les peuples autochtones prévues pour 2019 sont présentées tous les deux ans pour les premières et tous les quatre ans pour les secondes.



Sous-programme 3 Développement durable

1. Objectif

- 9.47 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'accélérer l'exécution du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la réalisation des objectifs, cibles et engagements y relatifs.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.48 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Suivi de la réalisation des objectifs de développement durable dans l'ensemble du système des Nations Unies au moyen de la Base de données des activités menées en faveur des objectifs de développement durable à l'échelle du système

Dans la résolution 70/1 de l'Assemblée générale, par laquelle les États Membres ont adopté le Programme de développement durable à l'horizon 2030, ces derniers se sont déclarés conscients que chaque pays était responsable au premier chef de l'exécution du programme, le système des Nations Unies étant quant à lui tenu de les aider à cette fin. Le Département des affaires économiques et sociales, qui assure le secrétariat du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, est chargé de coordonner l'action menée à l'échelle du système.

Le Département a ainsi mis au point, dans le cadre du sous-programme, une base de données dans laquelle sont répertoriées les activités menées en faveur de la réalisation des objectifs de développement durable par plus de 40 organismes des Nations Unies. Construite à l'issue d'une enquête réalisée à la fin de 2017 – au cours de laquelle toutes les entités du système ont eu la possibilité de communiquer des informations sur les décisions, mesures et programmes stratégiques élaborés à cette fin par leurs organes directeurs et chefs de secrétariat respectifs, notamment en matière de renforcement des capacités –, cette base peut être alimentée en ligne par toutes les entités concernées et elle est d'accès public. Ayant vocation à être source de renseignements pour quiconque aurait besoin d'aide en vue d'atteindre des objectifs et cibles donnés, elle gardera la trace des activités menées par les entités des Nations Unies en la matière et permettra de les analyser.

Cette base a été présentée en juillet 2018 au Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination. Cette année-là, le Département en a coordonné la mise à jour par les entités et il a entamé l'analyse des informations y figurant. Il est prévu que la base sera complétée par un recueil de bonnes pratiques, qui sera établi à la suite d'un appel à contributions lancé à toutes les parties prenantes. Elle facilite l'échange d'informations à l'échelle du système, y compris au niveau des commissions régionales, ainsi qu'avec les experts nationaux des équipes de pays des Nations Unies.



Base de données des activités menées en faveur des objectifs de développement durable à l'échelle du système. Source : Département des affaires économiques et sociales

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont permis d'améliorer la disponibilité et la transparence de l'information relative à l'appui prêté par le système des Nations Unies aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

En témoigne le nombre de connexions à la base de données depuis son lancement (près de 50 000 consultations entre le 18 mai 2018 et le 13 février 2019).

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 9.49 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir améliorer la suite donnée, dans les pays en développement, notamment les petits États insulaires, aux grandes orientations visant à formuler et à exécuter des stratégies, politiques, cadres et programmes en faveur du développement durable, en mettant l'accent sur l'égalité entre les sexes, l'autonomisation des femmes et les nouveaux partenariats (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage d'États Membres ayant reçu un appui dans le cadre du sous-programme – 100 %, soit plus que l'objectif fixé (96 %) – qui ont pris des mesures, noué des partenariats et se sont dotés de plans d'action en vue d'atteindre leurs objectifs de développement durable.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable : aider les États Membres à garder le cap

De 2017 à 2019, le Département a organisé des conférences et des réunions de groupes d'experts sur chacun des objectifs de développement durable en prévision des examens thématiques devant être effectués dans le cadre des sessions annuelles du Forum politique de haut niveau pour le développement durable, tenues sous les auspices du Conseil économique et social. Le premier cycle de ces examens de l'état d'avancement des 17 objectifs s'achèvera lors de la réunion du Forum devant se tenir en juillet 2019. De manière générale, les États Membres et autres groupes d'intérêt peuvent assister à ces réunions, dont les conclusions sont par ailleurs mises à leur disposition.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il faut faire en sorte que les textes issus des conférences et réunions tiennent dûment compte du caractère intégré du Programme 2030 et mettre en évidence les liens existant entre les différents objectifs.

En réponse, en 2020, une série de six conférences et réunions de groupes d'experts seront organisées pour débattre des thèmes que le Forum a retenus pour ses sessions de 2020 et 2021 et qui devraient être approuvés par l'Assemblée générale en septembre 2019. Afin d'aider les autorités nationales à contrôler l'exécution du Programme 2030 sous tous ses aspects et à adapter les stratégies y relatives, le Département continuera de mettre à leur service ses compétences et ses capacités analytiques et méthodologiques, ainsi que son réseau d'experts ; par ailleurs, le recueil en ligne de bonnes pratiques relatives à la réalisation des objectifs de développement durable sera mis à la disposition des États Membres, des organismes des Nations Unies et d'autres parties prenantes, notamment les autorités locales et régionales, la société civile et le secteur privé. Les réunions porteront sur des objectifs donnés, mais le Département gardera à l'esprit que les 17 objectifs sont intimement liés et que leur réalisation doit être intégrée, et il ne perdra pas de vue que les États Membres doivent faire face à des difficultés de réalisation qui leur sont propres. Ces rencontres seront organisées en étroite concertation avec les divers partenaires du système des Nations Unies aux niveaux mondial, régional et national, et pourront, le cas échéant, faire intervenir des acteurs non gouvernementaux. En raison du caractère inclusif du Programme 2030, un accent particulier sera mis, dans ces ateliers thématiques comme pour l'ensemble des activités menées dans le cadre du sous-programme, sur l'importance des partenariats multipartites.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir l'adoption de plans nationaux d'exécution du Programme 2030 qui soient plus efficaces et tiennent dûment compte de l'interdépendance et du caractère intégré des 17 objectifs de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, les conclusions des conférences et réunions des groupes d'experts, notamment en ce qui concerne l'interdépendance des objectifs, seront prises en compte dans les examens nationaux volontaires effectués par les États Membres dans le cadre des sessions de 2020 et de 2021 du Forum politique de haut niveau.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Peu de rapports des États Membres font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	Quelques rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts	De nombreux rapports de pays, y compris ceux portant sur les examens nationaux volontaires, font référence aux conclusions des conférences et des réunions thématiques des groupes d'experts

- 9.50 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolution [71/222](#) relative à la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), résolution [71/312](#) intitulée « L'océan, notre avenir : appel à l'action », et résolutions [72/212](#) sur le renforcement des liens entre tous les modes de transport pour atteindre les objectifs de développement durable, [72/223](#) sur l'harmonie avec la nature, [72/224](#) sur les moyens de garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable et [73/228](#) sur le suivi et l'application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa). Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département des affaires économiques et sociales dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.51 On trouvera dans le tableau 9.3 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.3
Sous-programme 3 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	27	27	28	14
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	108	111	110	87
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	9	9	9	7
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	125	125	125	125
Publications (nombre de publications)	0	0	1	0
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	4	4	4	4
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Bons offices				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.52 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est due à la baisse du nombre de documents destinés au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, à l'Assemblée générale et au Conseil économique et social, baisse tenant elle-même, d'une part, à la réorganisation interne du Département, qui a conduit à transférer, au titre du sous-programme 1, les produits liés aux services de secrétariat fournis au Forum politique de haut niveau, et, d'autre part, au fait que certains documents destinés aux organes délibérants établis dans le cadre du sous-programme ne sont pas produits chaque année.
- 9.53 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation est essentiellement due à la baisse du nombre de réunions du Forum politique de haut niveau, en raison de la réorganisation interne du Département, qui a conduit à transférer les produits correspondants au sous-programme 1.
- 9.54 S'agissant des publications, la variation tient au fait que le *Rapport mondial sur le développement durable*, qui est publié tous les quatre ans, doit être publié en 2019 et pas en 2020.



Sous-programme 4 Statistiques

1. Objectif

- 9.55 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de produire des données, des statistiques nationales et des informations géospatiales de qualité, actualisées, ventilées et facilement accessibles à l'intention des responsables de l'élaboration des politiques et autres utilisateurs nationaux et internationaux.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.56 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Innovation et modernisation des systèmes statistiques nationaux aux fins de l'application du Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2018, quatre des 21 réunions de groupes d'experts organisées dans le cadre du sous-programme (deux réunions du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et deux réunions du Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030) ont été l'occasion de fournir aux systèmes statistiques nationaux des orientations stratégiques concernant, d'une part, l'élaboration d'indicateurs aux fins de l'examen des progrès accomplis dans l'application du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et, de l'autre, la planification et l'exécution des activités de renforcement des capacités statistiques nécessaires pour atteindre les objectifs énoncés dans le Programme 2030.

Ces réunions ont permis d'appuyer l'application du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, qui constitue un guide à l'intention des pays membres aux fins de la modernisation et du renforcement des systèmes statistiques.

En outre, le deuxième Forum mondial des Nations Unies sur les données a réuni près de 2 000 représentantes et représentants de diverses entités productrices de données de plus d'une centaine de pays dans le but de lancer de nouvelles initiatives et de trouver des solutions novatrices en matière de production et d'utilisation de données, l'objectif étant de mettre pleinement en œuvre le Programme 2030 sans laisser personne de côté. Le Forum s'est achevé sur la publication de la Déclaration de Doubaï, dans laquelle sont énoncés les principes et les priorités sous-tendant la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap. Dans la droite ligne de ces orientations stratégiques, un certain nombre d'activités ont été entreprises, notamment la mise au point de nouvelles méthodes et de nouveaux outils visant à exploiter pleinement la puissance des données aux fins de la mise en œuvre du Programme 2030 et



Les participantes et participants à l'édition 2018 du Forum mondial des Nations Unies sur les données examinent la mise en place d'un mécanisme de financement novateur visant à mobiliser les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en données liés à la pleine application du Programme 2030. Source : Forum mondial des Nations Unies sur les données

l'amélioration des méthodes et outils existants. Sur la base de ces orientations stratégiques et des cadres novateurs mis en place, 15 missions consultatives ont été effectuées pour aider des pays à relever les défis techniques, financiers, technologiques et humains liés au suivi des objectifs de développement durable. Un atelier mondial a été organisé avec les responsables de la statistique de 20 pays en développement, dont certains sans littoral, en particulier des pays d'Afrique, et de pays comptant parmi les moins avancés, afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de flux de données et de renforcer les capacités de créer des mécanismes nationaux de communication de l'information relative aux objectifs de développement durable.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à la mise en œuvre d'une stratégie harmonisée et intégrée visant à assurer le suivi de l'application du Programme 2030 aux niveaux infranational, national et régional, d'une part, et la modernisation des systèmes statistiques nationaux, d'autre part.

Dans la pratique, une vingtaine de pays se sont engagés à appliquer les orientations et les principes relatifs à la mise en place de dispositifs nationaux de communication et de diffusion de l'information. En outre, en adoptant la Déclaration de Doubaï, qui vise à appuyer la mise en œuvre du Plan d'action mondial du Cap concernant les données du développement durable, plus d'une centaine de pays ont reconnu qu'il importait de procéder à une révolution des données pour exploiter pleinement le pouvoir de celles-ci aux fins de l'application du Programme 2030.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 9.57 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement des systèmes mondiaux d'informations statistiques et géospatiales, allié à une participation accrue des États Membres et une consolidation de la collaboration entre les organisations internationales (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que davantage de représentantes et de représentants d'États Membres et d'organisations internationales (plus de 600, contre 570 prévus) ont participé aux sessions de la Commission de statistique et du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale, aux forums de haut niveau, aux ateliers, aux réunions de groupes d'experts et aux séminaires.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Innover en matière de données pour que personne ne soit laissé pour compte

Le Programme 2030 a considérablement accru les besoins des pays en matière de données : en effet, ces derniers doivent tenir pleinement compte des dimensions économique, sociale et environnementale associées à chaque objectif de développement durable et veiller à ce que tous les groupes de population, notamment les plus vulnérables et ceux qui sont plus difficiles à atteindre et à recenser, bénéficient de la mise en œuvre du Programme. Celle-ci nécessite en outre de modifier et de développer les systèmes statistiques nationaux de manière à les rendre flexibles et réactifs et à leur permettre de répondre aux demandes croissantes des utilisateurs de données.

En 2018, 20 instituts nationaux de la statistique et organismes de gestion des informations géospatiales ont testé un système d'information fédérant des pôles nationaux et internationaux de données relatives aux objectifs de développement durable en vue de faciliter l'intégration des différentes sources de données, de favoriser l'interopérabilité des données, d'encourager la collaboration entre différentes parties prenantes et d'améliorer la circulation des données.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : la couverture, le degré de ventilation et la fréquence de production des données sont insuffisants pour permettre de suivre l'évolution de chaque indicateur, certains pays ne disposant pas des méthodes, des outils, des technologies et des ressources humaines et financières nécessaires pour combler des lacunes spécifiques en matière de données et atteindre les personnes les plus laissées pour compte. Afin de combler ces lacunes, néanmoins, il est essentiel d'amener les entités productrices de données, les utilisateurs et les partenaires

autres que les systèmes statistiques traditionnels à collaborer pour trouver des approches novatrices en matière de compilation, de traitement et de communication des données en vue d'exploiter pleinement les avantages de la révolution des données à l'appui de la réalisation des objectifs et des cibles du Programme 2030.

En réponse, en 2020, le Département s'attachera à renforcer la collaboration et les synergies entre des systèmes de données de plus en plus complexes et à appuyer l'intégration des innovations en matière de données dans la production de statistiques officielles, notamment s'agissant des informations géospatiales, des mégadonnées et des autres sources de données non traditionnelles. Il s'efforcera également d'améliorer les systèmes d'information fédérés des États Membres de sorte qu'ils centralisent les données nationales relatives aux objectifs de développement durable et transmettent ces informations au pôle de données mondial. Par ailleurs, grâce aux travaux du Groupe de travail mondial sur l'utilisation des mégadonnées en statistique officielle, le Département appuiera l'innovation en matière de données par des activités de recherche-développement sur l'utilisation des données satellitaires, mobiles et issues des médias sociaux aux fins de la compilation d'indicateurs associés aux objectifs de développement durable. Les données satellitaires sont par exemple utilisées pour évaluer la gestion et la qualité des ressources en eau ainsi que pour élaborer des statistiques sur les cultures agricoles à l'appui du suivi et de l'examen des objectifs 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) et 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), entre autres. Le Département prévoit donc d'élaborer un plan d'action visant à élargir l'utilisation des données satellitaires et des données mobiles à bien plus de pays, en particulier en Afrique et en Asie.

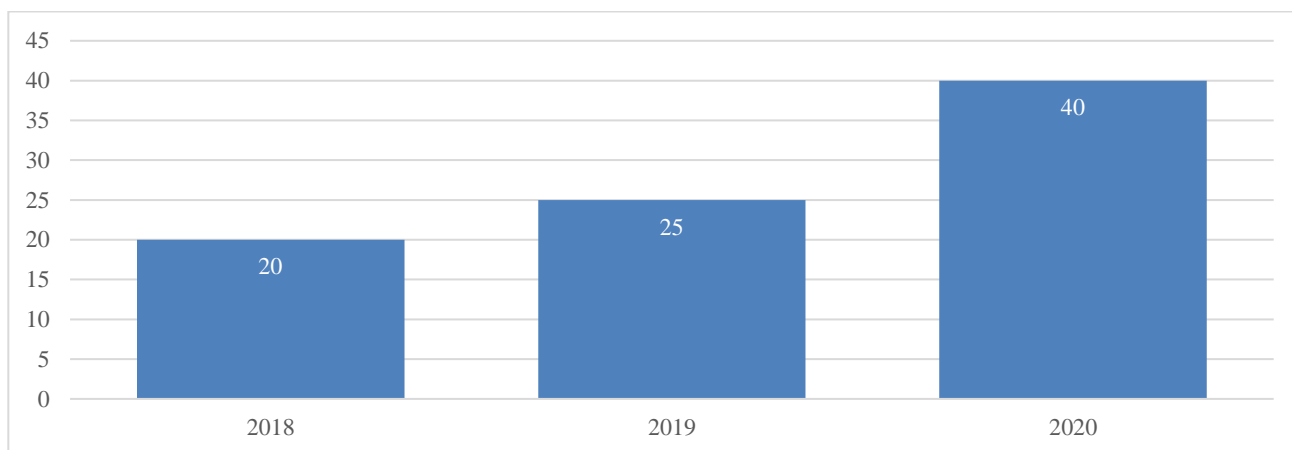
Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir une augmentation du volume de données disponibles aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, davantage de pays utiliseront des sources de données non traditionnelles ou nouvelles pour compiler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les publier sur les portails nationaux de communication de l'information.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre d'États Membres qui utilisent des sources de données non traditionnelles ou nouvelles pour compiler les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les publier sur les portails nationaux de communication de l'information



- 9.58 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social suivantes : résolutions 68/261(Principes fondamentaux de la statistique officielle), 69/266 (Repère de référence géodésique mondial pour le développement durable), 69/282 (Journée mondiale de la statistique) et 71/313 (Travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030) de

l'Assemblée générale ; résolutions 2006/6 (Renforcement des capacités statistiques), 2011/24 (Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale), 2015/10 [Programme mondial de recensements de la population et des logements (2020)], 2016/27 (Renforcement des arrangements institutionnels sur la gestion de l'information géospatiale), 2018/2 (Organisation des travaux et méthodes de travail futures du Groupe d'experts des Nations Unies pour les noms géographiques) et 2018/14 (Cadre stratégique sur l'information et les services géospatiaux en cas de catastrophe) du Conseil économique et social. En 2018, s'y sont ajoutées les activités prévues dans les décisions 2018/225 (Rapport du Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale concernant les travaux de sa septième session et ordre du jour provisoire et dates de sa huitième session) et 2018/227 (Rapport de la Commission de statistique sur les travaux de sa quarante-neuvième session et ordre du jour provisoire et dates de sa cinquantième session) du Conseil économique et Social. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.59 On trouvera dans le tableau 9.4 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.4

Sous-programme 4 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	21	21	20	19
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	143	119	117	119
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	8	9	8	5
Publications (nombre de publications)	36	35	35	32
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	27	27	26	26
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.60 En ce qui concerne les services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique principalement par le fait que les travaux sur les classifications statistiques prévus au titre du sous-programme ont été rationalisés et incorporés à ceux d'autres groupes spéciaux d'experts, ce qui a conduit à une diminution globale du nombre de réunions de groupes spéciaux d'experts sur les statistiques économiques, démographiques et sociales et environnementales, les informations géospatiales, les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et les statistiques intersectorielles. Cette tendance a été amplifiée par le fait que les activités prévues au titre du sous-programme sont désormais davantage axées sur le renforcement des capacités plutôt que l'élaboration de normes, comme demandé par la Commission de statistique.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.61 Pour ce qui est des projets de coopération technique, la variation est due au fait qu'un projet d'une durée d'un an sur les statistiques de l'environnement et l'information géospatiale et deux accords de formation sur les objectifs de développement durable et les statistiques transversales se sont achevés en 2019.



Sous-programme 5 Population

1. Objectif

- 9.62 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de permettre aux responsables de l'élaboration des politiques et au grand public de mieux cerner les tendances démographiques et de mieux comprendre les liens qui existent entre les changements démographiques et le développement durable, grâce à des données factuelles.

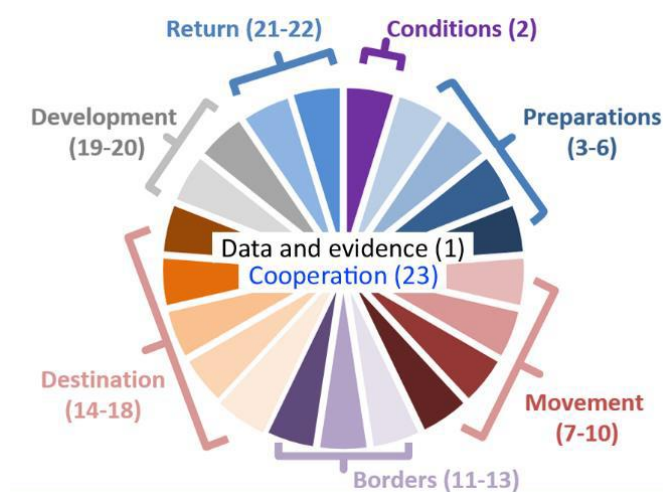
2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.63 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 5 (parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles), 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Mettre l'accent sur les données et les faits relatifs aux migrations internationales pour orienter l'élaboration de politiques

En 2018, le Département a continué d'appuyer le débat intergouvernemental sur les migrations internationales mené sous l'égide de l'ONU. Cette année a vu l'aboutissement d'un processus qui a débuté en 1994, avec la Conférence internationale sur la population et le développement, et qui s'est poursuivi avec le premier Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2006, la création du Forum mondial sur la migration et le développement, en 2007, l'adoption par consensus de la Déclaration du Dialogue de haut niveau sur les migrations internationales et le développement, en 2013, l'inclusion en bonne place des questions de migration dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté en 2015, et la décision de l'Assemblée générale, prise en 2016 à l'occasion de sa réunion plénière de haut niveau sur la gestion des déplacements massifs de réfugiés et de migrants, d'organiser une conférence intergouvernementale sur les migrations internationales en 2018 en vue de l'adoption d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières.



Représentation visuelle des 23 objectifs du Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières. Source : Département des affaires économiques et sociales

Durant toute cette période, dans le cadre des activités qu'il a menées au titre du sous-programme, le Département a appuyé le débat sur les migrations conduit à l'ONU. En 2018, il a poursuivi ses efforts dans ce sens en apportant

son appui à la cinquante et unième session de la Commission de la population et du développement, qui avait pour thème « Villes durables, mobilité humaine et migrations internationales », en convoquant la seizième Réunion de coordination sur les migrations internationales et en participant à l'organisation du Forum international sur les statistiques migratoires.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à renforcer l'engagement des États Membres et d'autres parties prenantes à tenir compte des données et des faits relatifs aux migrations dans l'élaboration des politiques.

Dans la pratique, ces questions figurent en bonne place dans le Pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, adopté à Marrakech (Maroc) le 10 décembre 2018, les données et les faits étant au cœur du premier objectif du Pacte mondial, qui en compte 23.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 9.64 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir la facilitation concrète de l'examen, par les États Membres et d'autres parties prenantes, des progrès accomplis dans la mise en œuvre du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et des instruments pertinents du programme de l'ONU en matière de développement, notamment le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'États Membres qui ont fait part, à l'occasion des sessions annuelles de la Commission de la population et du développement, de leur satisfaction concernant les informations et les données fournies aux organes intergouvernementaux dans le cadre du sous-programme (40, contre 27 prévus).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Amélioration de la disponibilité des données et des analyses pertinentes pour l'élaboration de politiques grâce à la rationalisation des rapports et à la diffusion multimodale

En 2018 et les années précédentes, le Département a publié, dans le cadre du sous-programme, des rapports thématiques détaillés et, en parallèle, des rapports de synthèse sur les mêmes sujets.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : si les rapports de synthèse parviennent à retenir l'attention de diverses parties prenantes, les rapports plus longs suscitent moins d'intérêt, en partie parce qu'ils sont généralement achevés après les ensembles de données connexes, les rapports de synthèse et d'autres produits importants. En outre, les rapports de synthèse contenant les informations essentielles sur chaque sujet, on a estimé que les efforts supplémentaires nécessaires à l'établissement des rapports plus longs devraient être réorientés vers la production d'une série de rapports annuels, qui fourniraient une analyse intégrée de questions de population envisagées dans le contexte du développement durable .

En réponse, en 2020, le catalogue de rapports plus longs sur des questions démographiques spécifiques établis au titre du sous-programme fera place à une nouvelle série de rapports consacrés aux grandes tendances démographiques (croissance démographique, vieillissement de la population, urbanisation et migrations internationales), qui traiteront chaque année de l'une de ces tendances selon un cycle de quatre ans. La série sera lancée en 2020 et commencera par un examen de la croissance démographique mondiale et de la situation des pays dont la population croît rapidement, dans le contexte du développement durable.

Pour établir les rapports de cette série, le Département s'appuiera sur ses compétences en matière de données et de politiques et examinera les causes et les conséquences de ces quatre grands changements démographiques, qui continuent de transformer la population et la société, tant à l'échelle mondiale que nationale. Les rapports traiteront des implications qu'ont ces grandes tendances démographiques en termes de politiques de développement durable

et mettront en lumière des exemples et des pratiques optimales tirés de l'expérience des États Membres. Ils contribueront à encadrer les débats d'orientation et l'examen des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable menés dans le cadre des réunions du Forum politique de haut niveau organisées sous les auspices du Conseil économique et social, reflétant ainsi la capacité accrue du Département d'analyser les liens entre politiques démographiques et développement.

Les rapports de synthèse seront maintenus sous leur format actuel : ils fourniront une analyse concise des tendances et politiques démographiques dans un domaine particulier ainsi que des constatations clefs. Ils accompagneront souvent la publication d'ensembles de données importants, contribuant ainsi à l'amélioration des données et des analyses pour éclairer la prise de décisions, et seront rédigés de manière stratégique pour favoriser une communication plus ouverte et proactive.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir améliorer la disponibilité et la pertinence des données et des analyses sur les tendances démographiques afin de guider l'élaboration des politiques de développement par les États Membres et d'aider ces derniers à atteindre les objectifs de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, le rapport sur les grandes tendances démographiques sera mentionné dans les déclarations faites lors de la session annuelle de la Commission de la population et du développement et davantage d'utilisateurs téléchargeront des données, des illustrations et des rapports via différents canaux, notamment une plateforme Web actualisée.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Rapports thématiques nombreux et longs ; double emploi avec les rapports de synthèse	Élaboration d'une nouvelle série sur les grandes tendances en remplacement des rapports thématiques plus longs	Augmentation du nombre de téléchargements comme suite à la promotion ciblée de nouveaux rapports annuels sur les grandes tendances

- 9.65 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : [49/128](#), sur la Conférence internationale sur la population et le développement, [S-21/2](#), sur les principales mesures pour la poursuite de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, et [65/234](#), sur la suite donnée à la Conférence internationale sur la population et le développement au-delà de 2014. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.66 On trouvera dans le tableau 9.5 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.5
Sous-programme 5 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	2	4
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	40	40	33	40
B. Création et transfert de connaissances				
Publications (nombre de publications)	6	4	17	5
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	6	6	16	12
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.67 En ce qui concerne les publications, l'écart s'explique principalement par les retards pris dans l'achèvement de deux parties du rapport *World Urbanization Prospects: The 2018 Revision* qui ont fait l'objet de travaux supplémentaires visant à mieux tenir compte du Programme 2030, la dernière version du rapport remontant à 2014.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.68 Pour ce qui est de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation tient au fait que l'un des rapports destinés à la Commission de la population et du développement est publié tous les deux ans, tandis que les deux autres font l'objet d'une publication annuelle. Le rapport du Secrétaire général sur les migrations internationales et le développement est également publié tous les deux ans.
- 9.69 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, la variation s'explique par le fait que l'Assemblée générale examine tous les deux ans la question des migrations internationales et du développement, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Mondialisation et interdépendance ». Le prochain examen de la question aura lieu en 2020.
- 9.70 En ce qui concerne les publications, la variation est imputable : a) au cycle de programmation biennal en vigueur, dans le cadre duquel la première année est principalement consacrée à la collecte de données et au travail de recherche et la seconde à la publication des rapports ou des ensembles de données connexes ; b) à la rationalisation des publications.



Sous-programme 6 Politiques et analyse économiques

1. Objectif

- 9.71 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de renforcer les politiques nationales et la coordination des politiques internationales en vue de maintenir la stabilité macroéconomique mondiale pour un développement économique à long terme.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.72 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde). Les progrès accomplis aideront à renforcer la résilience des pauvres et des personnes en situation vulnérable et à réduire leur exposition aux phénomènes climatiques extrêmes et à d'autres chocs et catastrophes d'ordre économique, social ou environnemental et leur vulnérabilité.
- 9.73 L'objectif est également lié à l'objectif de développement durable n° 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous). Les progrès accomplis aideront à parvenir à un niveau élevé de productivité économique par la diversification, la modernisation technologique et l'innovation.
- 9.74 En outre, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 10 (réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre). Les progrès accomplis contribueront à l'adoption de politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité.
- 9.75 Enfin, l'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser). Les progrès accomplis aideront à renforcer la stabilité macroéconomique mondiale, notamment en favorisant la coordination et la cohérence des politiques.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Transition du Bangladesh en vue de sa sortie de la catégorie des pays les moins avancés

Le parcours du Bangladesh, qui se prépare à quitter la catégorie des pays les moins avancés, est une réussite susceptible d'inspirer d'autres pays. Le pays a enregistré des progrès généralisés en matière de santé, d'éducation, de mortalité infantile et d'espérance de vie, qui ont à leur tour stimulé la croissance économique et réduit la vulnérabilité économique. Il a bien compris le rôle que pouvait jouer l'ONU en tant que partenaire de ses efforts de développement. Il remplissait, pour la première fois, les trois critères de retrait de la liste lorsque le Comité des politiques de développement s'est réuni en mars 2018. Celui-ci examinera en 2021 les progrès réalisés par le Bangladesh, qui devrait officiellement sortir de la catégorie des pays les moins avancés à l'issue d'une période de transition de trois ans.



Arrosage d'une rizière près de Dacca (Bangladesh).
Source : ONU

En 2018, plusieurs missions déployées au Bangladesh dans le cadre du sous-programme ont fourni un appui régulier au pays en renforçant les capacités des décideurs et des autorités en matière d'analyse et d'élaboration de politiques en vue du reclassement. Par ailleurs, dans le cadre du dispositif d'information sur les mesures d'aide aux pays les moins avancés géré par le sous-programme, le Bangladesh a obtenu des renseignements sur les conditions d'accès aux mesures d'appui mises en place par les acteurs internationaux du développement et les avantages qu'il pouvait en tirer, ce qui lui a permis de mieux se préparer à une sortie de la catégorie des pays les moins avancés. Une étude d'impact a été menée et des discussions avec différentes parties prenantes ont été organisées dans le cadre du sous-programme.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont aidé le Bangladesh à mieux se préparer à la transition en vue de son reclassement et permis de sensibiliser les acteurs publics et privés aux possibles incidences d'une telle sortie.

Dans la pratique, le Gouvernement bangladais s'est déclaré satisfait du projet d'étude d'impact établi par le Département et a fait preuve d'un intérêt renouvelé pour l'accompagnement offert par celui-ci en vue du retrait de la liste.

Les travaux effectués dans le cadre du sous-programme en vue du retrait du Bangladesh de la liste des pays les moins avancés sont actuellement reproduits dans d'autres pays de cette catégorie. En 2018, par exemple, le Département a étudié les conséquences possibles du reclassement de six pays comptant parmi les moins avancés : le Bhoutan, Kiribati, le Népal, les Îles Salomon, Sao Tomé-et-Principe et le Timor-Leste. En 2019, des activités de recherche et de renforcement des capacités sur les moyens de faire face aux possibles incidences d'un retrait de la liste seront menées pour et avec des partenaires de la République démocratique populaire lao et du Myanmar.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 9.76 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des pays en développement, notamment les pays les moins avancés et les pays en situation particulière, d'intégrer des politiques économiques, sociales et environnementales, ainsi qu'une perspective tenant compte de la dimension femmes-hommes, dans les stratégies nationales de développement correspondant au Programme de développement durable à l'horizon 2030 (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le pourcentage d'États Membres participant aux projets de renforcement des capacités administrés dans le cadre du sous-programme qui ont élaboré des documents directifs et des stratégies en vue d'atteindre les objectifs de développement durable (25 %).

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Politique intégrée aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable

En adoptant le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et les objectifs de développement durable, les États Membres ont souligné qu'il importait d'aborder de façon intégrée les aspects économique, social et environnemental du développement durable. Des mesures ont été prises pour mieux mettre en adéquation les travaux d'analyses menés au titre du sous-programme avec la vision d'ensemble du Programme 2030, en mettant l'accent sur les questions intersectorielles et les politiques d'intégration.

En 2018, de nouveaux domaines de recherche ont été intégrés à la publication annuelle phare *Situation et perspectives de l'économie mondiale*, établie par le Département dans le cadre du sous-programme en collaboration avec la CNUCED et les cinq commissions régionales de l'ONU. Cette approche a permis d'établir des liens entre l'analyse des questions macroéconomiques à court terme et celle de certaines questions sociales et environnementales, dans le contexte plus large des objectifs de développement durable.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il faut aider les États Membres à renforcer ces liens au niveau national et à élaborer des politiques d'intégration plus concrètes, en présentant plusieurs options aux responsables sous la forme de scénarios de politique générale. En réponse, en 2020, ces nouveaux domaines de recherche seront renforcés grâce à une intégration plus poussée des politiques macroéconomiques à court terme et des politiques sociales et environnementales. L'analyse des incidences macroéconomiques sur la réalisation des objectifs de développement durable sera approfondie.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir une intégration accrue des politiques économiques, sociales et environnementales ainsi que des politiques relatives aux technologies de pointe.

Concrètement, si le résultat est atteint, davantage d'États Membres présenteront au Forum politique de haut niveau pour le développement durable un examen national volontaire qui atteste de l'adoption d'une stratégie politique intégrée, comme le montre la figure ci-dessous.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
L'analyse des examens nationaux volontaires par le Forum politique de haut niveau révèle l'absence de stratégie politique intégrée	Élaboration d'un nouvel indicateur, fondé sur la documentation des réunions du Forum politique de haut niveau de 2018 et 2019, visant à évaluer l'adoption d'une stratégie politique intégrée	Augmentation du nombre d'examen nationaux volontaires présentés par les pays au Forum politique de haut niveau qui attestent de l'adoption d'une stratégie politique intégrée

9.77 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions du Conseil économique et social suivantes : 1990/52, sur le rôle de l'Organisation des Nations Unies en matière d'identification rapide, d'analyse et de prévision des tendances économiques mondiales, et 1998/46, sur les mesures complémentaires visant à restructurer et revitaliser l'Organisation des Nations Unies dans les domaines économique et social et les domaines connexes. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

9.78 On trouvera dans le tableau 9.6 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.6
Sous-programme 6 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	4	4	5	3
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	28	28	28	28
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	1	2	2	2
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	5	5	33	29
Publications (nombre de publications)	3	3	2	2
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	51	49	57	56
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.79 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, l'écart tient principalement au fait que des documents de travail n'ont pas été achevés en 2018. Ils seront produits et achevés en 2019.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.80 S'agissant de la documentation destinée aux organes délibérants, la variation s'explique principalement par la réduction du nombre de rapports destinés à l'Assemblée générale, les rapports sur la situation économique et sociale dans le monde devant être fusionnés en un seul rapport dans le cadre des réformes entreprises dans le Département. De plus, un rapport destiné aux organes délibérants, qui porte sur la coopération pour le développement des pays à revenu intermédiaire, n'est présenté que tous les deux ans et ne le sera pas en 2020.
- 9.81 Pour ce qui est des séminaires, ateliers et activités de formation en 2018, 2019 et 2020, la variation tient principalement au fait que des ressources supplémentaires étant disponibles, davantage de manifestations ont été prévues.
- 9.82 En ce qui concerne les activités ou la documentation techniques, la variation tient principalement au fait que des activités ou documents ont été reportés de 2018 à 2019, ce qui porte le total de produits prévus pour 2019 à 57. En 2020, le nombre de produits prévus est de 56.



Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

1. Objectif

- 9.83 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la mise en place, dans la perspective du développement durable, d'une gouvernance, d'une administration et de services publics efficaces, efficaces, transparents, responsables, innovants et axés sur les citoyens.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.84 L'objectif est lié à l'objectif de développement durable n° 16, qui consiste à promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous. Les progrès accomplis aideront à réduire nettement la corruption et la pratique des pots-de-vin sous toutes leurs formes, à mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux, à faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions, à garantir l'accès public à l'information et protéger les libertés fondamentales, conformément à la législation nationale et aux accords internationaux, et à promouvoir et appliquer des lois et politiques non discriminatoires pour le développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

En 2018, au titre du sous-programme, le Département a continué de collaborer avec l'Initiative de développement de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques en vue d'aider celles-ci, partout dans le monde, à procéder à des audits consistant à évaluer la capacité des services publics de réaliser les objectifs de développement durable. Il s'agissait ainsi de garantir que les ressources financières mobilisées à cette fin seraient dépensées de manière efficace et transparente. Les auditeurs externes peuvent également donner un avis indépendant sur les résultats et les effets des programmes et des politiques mis sur pied pour atteindre les objectifs de développement durable, sur les risques et difficultés d'importance critique rencontrés et sur les bonnes pratiques à suivre lors de la mise en place des systèmes de gouvernance nécessaires. Dans cette optique, l'équipe chargée du programme d'audit a mis au point une méthode de contrôle qu'elle a diffusée dans toutes les régions du monde au moyen de stages de formation pratique et d'ateliers, et notamment d'un cours en ligne et d'un encadrement personnalisé.



Réunion de l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques, 2018. Source : Département des affaires économiques et sociales

Le Département a contribué à l'établissement du cadre conceptuel applicable à ces audits et des supports de formation correspondants (en anglais et en espagnol), et des fonctionnaires affectés au sous-programme ont servi de personnes-ressources pendant toute la durée du programme. Le Département a également permis aux

responsables et parties prenantes des institutions supérieures de contrôle des finances du monde entier de discuter et d'échanger leurs pratiques sur les audits touchant aux objectifs de développement durable à l'occasion d'une réunion tenue au Siège de l'Organisation les 19 et 20 juillet 2018. Celle-ci a rassemblé plus de 140 participantes et participants, qui avaient rang, pour la plupart, de président de la Cour des comptes, vérificateur général des comptes publics ou équivalent. Le Département a tenu à disposition ses compétences techniques en matière d'audit ainsi que sa connaissance approfondie des objectifs de développement durable et de ce qu'ils exigent des dispositifs institutionnels nationaux. En 2018, plus de 70 institutions supérieures de contrôle participaient au programme.

La première série d'audits a déjà suscité et devrait continuer de favoriser, dans chaque pays, un dialogue fructueux sur les mécanismes de gouvernance nécessaires entre l'institution supérieure de contrôle, le Gouvernement et, plus généralement, les acteurs non gouvernementaux. Plusieurs pays ont réagi aux constatations des auditeurs en adaptant leurs mécanismes institutionnels de façon à pouvoir appliquer le Programme 2030.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'adaptation des mécanismes institutionnels de plusieurs pays aux fins de l'application du Programme 2030, en réponse aux constatations des auditeurs. Les audits ont permis également de recueillir à la source des informations sur les institutions des pays en question, les moyens de mise en œuvre dont ceux-ci disposent et la cohérence de leurs politiques concernant les objectifs de développement durable, informations qui contribuent directement au suivi et à l'examen du Programme 2030 au niveau national. Lors de la réunion tenue à New York, les institutions supérieures de contrôle ont pu échanger des données d'expérience sur les audits et débattre de la manière dont ceux-ci peuvent contribuer, plus largement, à la réalisation du Programme 2030.

Dans la pratique, des mécanismes institutionnels spéciaux ont été adoptés, notamment au Canada, où les audits relatifs aux objectifs de développement durable ont conduit à la mise en place de nouvelles structures de mise en œuvre et de coordination dans les services publics contrôlés, et au Costa Rica, où les audits ont débouché sur un processus de concertation au sein du Ministère du plan.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 9.85 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres d'atteindre les objectifs de développement durable et de mener à bien le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'accent étant mis sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes dans les politiques des pouvoirs publics (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du pourcentage de spécialistes de l'administration publique dans les gouvernements, les milieux universitaires et les organisations non gouvernementales qui estiment que les connaissances acquises grâce aux activités de formation proposées en ligne dans le cadre du sous-programme tendent à promouvoir le changement au sein de l'Organisation. Un atelier sur les moyens de transformer l'administration publique afin d'accroître la participation des femmes et leur représentation à des postes de direction en vue d'une prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les services publics a été organisé lors du Forum des Nations Unies pour le service public de 2018, en collaboration avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Il visait à renforcer la capacité des institutions publiques d'associer activement les femmes à la prestation de services de qualité et ne laissant personne de côté. En effet, les données montrent que les femmes représentent en moyenne 43 % des fonctionnaires de tous les pays. Les 70 femmes qui ont participé à l'atelier ont acquis des connaissances et des compétences pratiques qui leur permettront de déterminer les stratégies et les attitudes clés à adopter et sur lesquelles s'appuyer pour accélérer la concrétisation des engagements en matière d'égalité des femmes et des hommes pris dans le Programme 2030. Il a été question des pratiques nouvelles, des enseignements à retenir et des difficultés rencontrées dans la prise en compte des questions de genre dans l'administration publique et la prestation de services. Les débats ont également porté sur les possibilités et les difficultés existantes s'agissant de promouvoir l'accès des femmes à des postes de responsabilité dans l'administration publique, en particulier dans la région du Moyen-Orient et de l'Afrique du Nord.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Innovation et excellence dans la fonction publique au service du Programme de développement durable à l'horizon 2030

En 2018, le Forum des Nations Unies pour le service public, organisé à l'occasion de la Journée des Nations Unies pour la fonction publique et de la cérémonie de remise de prix dont elle s'accompagnait, a réuni plus de 700 participantes et participants d'une centaine de pays. Il avait pour but d'accroître la capacité des États Membres d'anticiper les différents problèmes posés par la mise en œuvre du Programme 2030. Les participantes et participants ont ainsi pu prendre part à un grand nombre d'ateliers et de manifestations parallèles, dont une table ronde ministérielle et une exposition sur les lauréates et lauréats des prix susmentionnés.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : la formule retenue ne permet pas de dégager suffisamment de temps pour que les participantes et participants puissent débattre de manière véritablement interactive des moyens d'échanger des informations sur les pratiques des uns et des autres, de développer l'apprentissage de pair à pair et de résoudre leurs problèmes de capacités.

En réponse, en 2020, afin que le Forum soit le plus utile possible, notamment du point de vue du développement des capacités des États Membres, le Département établira un questionnaire préliminaire qui sera distribué avant l'ouverture du Forum de sorte que les participantes et les participants puissent être regroupés en fonction de leurs intérêts et besoins communs. Une enquête de suivi et une stratégie de mise en relation seront mises au point pour favoriser le renforcement de la coopération Sud-Sud et l'adaptation des bonnes pratiques dans certains pays.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir permettre l'acquisition d'une méthodologie systématique qui donnera aux participantes et aux participants les moyens d'apprendre les uns des autres, de s'aider mutuellement à trouver des solutions novatrices et durables aux difficultés rencontrées dans les services publics et d'adapter les pratiques nouvelles aux contextes nationaux. Fortes et forts de cette expérience enrichissante et stimulante, celles et ceux qui auront participé au Forum seront à même de trouver et d'appliquer les solutions les plus appropriées aux problèmes à résoudre dans le domaine de la gouvernance et des institutions.

Concrètement, si le résultat est atteint, un échange de bonnes pratiques et de pratiques nouvelles devrait s'instaurer au moyen d'une plateforme en ligne de développement des capacités. Dans ce cadre, les activités suivantes seront organisées : a) présentation de ce qui a fonctionné et de ce qui n'a pas fonctionné dans les pays ; b) échanges entre pairs dans le cadre desquels les représentantes et représentants nationaux pourront tirer des enseignements des pratiques de tel ou tel pays ; c) ateliers ou manifestations spéciales au cours desquels les représentantes et représentants de gouvernements pourront renforcer leur capacité d'adapter les pratiques nouvelles au contexte national.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Échange d'idées sur la mise en commun des connaissances et des pratiques exemplaires entre les participantes et les participants issus de différents domaines d'activité	Formulation des besoins et des intérêts particuliers des pays participants concernant les pratiques nouvelles	Échanges structurés d'informations sur les pratiques nouvelles en fonction des besoins et des intérêts particuliers exprimés au moyen d'une plateforme en ligne

- 9.86 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale suivantes : résolutions [50/225](#) et [60/34](#) relatives à l'administration publique et au développement, [68/198](#) sur les technologies de l'information et des communications au service du développement, [69/199](#) sur l'action préventive et la lutte contre la corruption et le transfert du produit de la corruption, la facilitation du recouvrement des avoirs et la restitution de ces avoirs à leurs propriétaires légitimes, notamment aux pays d'origine, conformément à la Convention des Nations Unies contre la corruption, [69/228](#), intitulée « Promouvoir et favoriser l'efficacité, le respect du principe de responsabilité, l'efficacité et la transparence dans les administrations publiques en renforçant les institutions supérieures de contrôle des finances publiques », [69/327](#), intitulée « Promouvoir des services publics ouverts à tous et responsables pour le développement durable », et [70/125](#) sur le document final de la réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur l'examen d'ensemble de la mise en œuvre des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.
- 9.87 D'autres tâches majeures sont définies dans les résolutions et la décision du Conseil économique et social suivantes : décision 2000/231 sur les recommandations formulées par le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques à sa quinzième réunion et résolutions 2001/45, sur la restructuration et la revitalisation du Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies, 2005/3, sur l'administration publique et le développement, [2017/23](#) sur le rapport du Comité d'experts de l'administration publique sur les travaux de sa seizième session, et [2015/26](#), sur l'évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre et le suivi des textes issus du Sommet mondial sur la société de l'information.
- 9.88 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.89 On trouvera dans le tableau 9.7 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.7
Sous-programme 7 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	9	9	9	9
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	18	18	18	18
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	7	8	8	8
Publications (nombre de publications)	4	4	3	3
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	5	5	5	5
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Missions d'établissement des faits, de suivi et d'enquête				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Bases de données et supports numériques				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.90 L'écart concernant les séminaires, ateliers et activités de formation s'explique principalement par l'ajout dans la liste des produits du Forum sur la gouvernance de l'Internet, qui relevait auparavant du sous-programme 3. L'organisation du Forum a été transférée au sous-programme 7 dans le cadre de la rationalisation des produits à livrer à laquelle le Département a procédé.



Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

1. Objectif

- 9.91 L'objectif auquel le sous-programme contribue est d'assurer la gestion durable de tous les types de forêts à tous les niveaux.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.92 L'objectif est lié aux objectifs de développement durable n^{os} 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde), 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable), 3 (permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge), 6 (garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable), 7 (garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable), 8 (promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous), 11 (faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables), 12 (établir des modes de consommation et de production durables), 13 (prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions), 14 (conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable), 15 (préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité) et 17 (renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser).

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Des contributions nationales volontaires à l'appui de la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts

En 2018, neuf pays (l'Équateur, le Ghana, le Guatemala, la Jamaïque, le Libéria, Madagascar, le Maroc, la Nouvelle-Zélande et l'Ukraine) ont communiqué au Forum des Nations Unies sur les forêts une contribution nationale volontaire, y présentant les mesures qu'ils prenaient pour atteindre les six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les 26 cibles s'y rapportant. Les mesures et les engagements que prennent les gouvernements sont essentiels à la réalisation de ces objectifs et de ces cibles facultatifs et universels, qui doivent être atteints d'ici à 2030 et sont énoncés dans le plan stratégique des Nations Unies sur les forêts, document porteur d'une vision de l'état des forêts dans le monde à cette échéance. Ces objectifs et cibles visent en outre à faire progresser la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de la Convention sur la diversité biologique, de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et des autres instruments et processus internationaux relatifs aux forêts.



Forêt de dammars à Sumatra (Indonésie). Source : Organisation des Nations Unies/Eva Fendiaspara

Les contributions nationales volontaires ont pour but de rendre compte de la situation, des politiques, des priorités, des capacités, des niveaux de développement et de l'état des forêts des pays concernés. Elles peuvent également être l'occasion de présenter les mesures et cibles arrêtées au niveau national qui présentent des liens avec d'autres engagements et objectifs internationaux touchant à la question des forêts, tels que le Programme 2030 et les objectifs de développement durable, les objectifs d'Aichi relatifs à la diversité biologique et les mesures de lutte contre les changements climatiques prévues dans l'Accord de Paris, notamment les contributions déterminées au niveau national.

Dans le cadre du sous-programme, le Département a fourni des services consultatifs et organisé des ateliers de renforcement des capacités sur la mise en œuvre du plan stratégique et des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts. Il a également fait rapport sur la mise en œuvre de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et la réalisation des objectifs de développement durable touchant à ce domaine. Cet appui a aidé des pays à déterminer de quelle façon ils comptaient contribuer à la réalisation des objectifs et cibles d'ensemble relatifs aux forêts et à soumettre des contributions nationales volontaires au Forum, comme ils y étaient invités.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à l'augmentation des engagements pris par les pays à l'égard des objectifs d'ensemble relatifs aux forêts.

Dans la pratique, neuf pays ont communiqué au Forum des contributions nationales volontaires. Ainsi, le Ghana a informé celui-ci des mesures qu'il avait prises pour atteindre l'objectif d'ensemble 1 (mettre fin à la réduction du couvert forestier dans le monde en pratiquant une gestion forestière durable), notamment cinq cibles connexes. Pour atteindre la cible 1.2 (stabiliser ou renforcer les stocks de carbone forestiers de la planète), le pays a lancé deux initiatives de réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement (REDD-plus) : le programme Ghana Cocoa Forest, exécuté dans la zone à fort couvert forestier, et le projet Ghana Shea Landscape, dans la zone écologique des savanes. Ces deux initiatives tendaient à réduire de 10,9 millions de tonnes les émissions dues au déboisement et à la dégradation des forêts dans le pays. En ce qui

concerne la cible 1.3 (promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, mettre un terme à la déforestation, restaurer les forêts dégradées et accroître nettement le boisement et le reboisement au niveau mondial), le Ghana s'efforce d'en finir avec la déforestation et de restaurer 25 000 hectares de forêts dégradées par an, son objectif étant d'en restaurer 100 000 par la reforestation pendant la période 2017-2020. S'agissant de la cible 2.3, sur la contribution des forêts et des arbres à la sécurité alimentaire, il prévoit d'avoir produit 300 000 tonnes de cultures vivrières d'ici à 2020 grâce au système taungya modifié, qui est mis en place dans le cadre de la stratégie nationale de développement des plantations. Dans le pays, les forêts contribuent de manière significative à la sécurité alimentaire, en particulier celle des communautés rurales pauvres. Les cultures vivrières sont le produit de la régénération des réserves forestières.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

- 9.93 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la capacité des États Membres de promouvoir la gestion durable de tous les types de forêts, de mettre en œuvre l'instrument des Nations Unies sur les forêts, en particulier la réalisation de ses objectifs d'ensemble, et de faciliter l'accès aux ressources destinées à financer une gestion durable des forêts (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste le fait que neuf pays ont communiqué au Forum leur contribution nationale volontaire sur les mesures prises en vue d'atteindre les six objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et les 26 cibles s'y rapportant. En 2017, le Forum n'avait reçu aucune contribution. Ces contributions nationales volontaires témoignent d'une augmentation du nombre d'États Membres qui mettent à jour leurs plans et programmes d'action nationaux en vue d'y inclure l'instrument des Nations Unies sur les forêts et les objectifs de développement durable relatifs aux forêts.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Élaboration de cadres généraux de suivi des progrès réalisés en matière de gestion durable des forêts

Le projet qui visait à aider les pays à mettre au point des systèmes complets et efficaces de suivi des progrès accomplis en matière de gestion durable des forêts s'achèvera en 2019. Six pays cibles (le Ghana, la Jamaïque, le Kenya, la Mongolie, le Pérou et les Philippines) ont demandé une assistance et un appui techniques et financiers en matière de surveillance des forêts et d'établissement de rapports à ce sujet. Bien qu'ils en soient à différents stades de mise en œuvre, tous s'efforcent de renforcer leur capacité de suivre la gestion des forêts.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il convient d'apporter un appui aux États Membres, le suivi et l'établissement de rapports représentent une lourde charge pour de nombreux pays, en particulier les pays en développement ; ces activités exigent en effet des ressources humaines et financières importantes et des méthodes d'inventaire adéquates. Les forêts couvrent de vastes zones, souvent reculées, qui sont difficiles d'accès, ce qui aggrave encore le problème. En outre, les forêts étant expressément mentionnées dans les objectifs de développement durable n^{os} 6 et 15, les obligations de suivi des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable et d'établissement de rapports connexes qui sont faites aux pays constituent pour eux des contraintes supplémentaires. Le fait que de nombreux pays en développement disposent de peu de données socioéconomiques sur les forêts recueillies de manière systématique, voire ne disposent d'aucune donnée à ce sujet, a conduit à sous-évaluer la véritable contribution de la gestion durable des forêts à la réalisation des objectifs de développement plus généraux, principalement parce que les informations fournies dans la plupart des rapports volontaires communiqués au Forum étaient surtout anecdotiques. On manque considérablement de données, ou les points de vue divergent beaucoup, en ce qui concerne certains indicateurs. Des méthodes de collecte de données ont parfois été définies, mais aucune qui soit généralement admise ne s'est dégagée pour ce qui est des questions socioéconomiques liées aux moyens de subsistance.

En réponse, en 2020, le Département aidera six pays cibles à procéder au mappage des données disponibles concernant les forêts et à déterminer les domaines dans lesquels les données font défaut, et formulera des

recommandations quant aux outils à utiliser pour remédier à ces lacunes. Ces pays pourront ainsi remplir leurs obligations en matière de suivi et d'établissement de rapports.

Des résultats concrets

Les produits escomptés devraient contribuer au résultat, à savoir le renforcement du contrôle et de l'évaluation par les États Membres de l'application de l'instrument des Nations Unies sur les forêts et des progrès accomplis dans la réalisation de ses objectifs d'ensemble et des objectifs de développement durable relatifs aux forêts, et l'établissement de rapports de meilleure qualité à ce sujet.

Concrètement, si le résultat est atteint, six pays auront élaboré un cadre général de suivi des progrès réalisés au niveau national dans le domaine de la gestion durable des forêts, qui les aidera à s'acquitter de leurs obligations de suivi et d'établissement de rapports. Ces cadres nationaux seront en outre un exemple de pratique optimale dans ce domaine pour les autres pays.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats : nombre de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts.

2018	2019	2020
Absence de cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Lancement, dans six pays pilotes, de projets d'élaboration d'un cadre général de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts	Existence de six cadres généraux de suivi des progrès réalisés au niveau national en matière de gestion durable des forêts, qui constituent également des exemples de pratiques optimales dans ce domaine pour les autres pays

9.94 Les principales tâches à exécuter dans le cadre du sous-programme sont définies dans les résolutions de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social suivantes : résolutions [67/200](#) (Journée internationale des forêts), [67/290](#) (Structure et modalités de fonctionnement du forum politique de haut niveau pour le développement durable), [68/1](#) (Examen de l'application de la résolution [61/16](#) de l'Assemblée générale sur le renforcement du Conseil économique et social), [71/285](#) [Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)] et [71/286](#) (Instrument des Nations Unies sur les forêts) de l'Assemblée générale ; résolutions 2000/35 (Rapport de la quatrième session du Forum intergouvernemental sur les forêts), [2015/33](#) (L'arrangement international sur les forêts après 2015) et [2017/4](#) [Plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030)] et programme de travail quadriennal du Forum des Nations Unies sur les forêts pour la période 2017-2020 du Conseil économique et social. Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

9.95 On trouvera dans le tableau 9.8 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.8
Sous-programme 8 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	<i>2018 Produits prévus</i>	<i>2018 Produits livrés</i>	<i>2019 Produits prévus</i>	<i>2020 Produits prévus</i>
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	7	8	7	8
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	19	19	19	20
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	10	13	9	8
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	21	9	8
Publications (nombre de publications)	–	–	–	–
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	11	11	11	7
Produits non quantifiés				
C. Activités de fond				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
D. Activités de communication				
Programmes d'information, manifestations spéciales et supports d'information				
Relations extérieures et relations avec les médias				
Plateformes numériques et contenus multimédias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écarts observés en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.96 S'agissant des projets sur le terrain et projets de coopération technique, l'écart s'explique par le fait que les pays en développement ont été plus nombreux à demander la mise en place de projets nationaux et régionaux de renforcement des capacités et que les ressources supplémentaires nécessaires pour exécuter ces projets étaient disponibles, d'où un nombre plus élevé de projets relatifs au financement des forêts et à l'élaboration de stratégies nationales en la matière.
- 9.97 En ce qui concerne les séminaires, ateliers et stages de formation, l'écart tient au nombre plus élevé que prévu de séminaires, d'ateliers et de stages de formation sur le financement des forêts, qui s'explique par le fait que les pays en développement ont été plus nombreux à demander la mise en place d'ateliers nationaux et régionaux de formation et que les ressources supplémentaires nécessaires étaient disponibles.

Variation entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.98 La variation concernant les projets sur le terrain et projets de coopération technique et les séminaires, ateliers et activités de formation est due au fait que deux documents d'information sur la gestion durable des forêts seront publiés en moins, la demande de la part des États Membres ayant diminué.



Sous-programme 9 Financement du développement

1. Objectif

- 9.99 L'objectif auquel le sous-programme contribue est de faire progresser la mise en œuvre des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement.

2. Lien avec les objectifs de développement durable

- 9.100 De portée très large, l'objectif est lié à tous les objectifs de développement durable.

3. Coup de projecteur sur l'un des résultats obtenus en 2018

Financer le développement durable pour toutes et tous

En 2018, le Département a aidé les États Membres et les parties prenantes à mettre en œuvre, suivre et examiner les textes issus des conférences internationales sur le financement du développement et à mobiliser les moyens de mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, comme prévu dans le Programme d'action d'Addis-Abeba. Pour réaliser le Programme 2030, il faut mener des travaux de recherche et d'analyse des politiques, renforcer les capacités et appuyer les mécanismes intergouvernementaux. Le Département assume l'ensemble de ces fonctions au titre du sous-programme et, dans le cadre de ses travaux d'analyse, produit la publication intitulée *Financing for Sustainable Development Report* (rapport sur le financement du développement durable). Dans l'édition de 2018, il a fourni des données, des analyses et des recommandations de politique générale dans les sept domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba. En particulier, il a pesé sur le débat international concernant le financement des infrastructures en soulignant davantage qu'il importe d'adapter les modalités de financement aux caractéristiques des projets et d'éviter les visions simplistes privilégiant soit le secteur privé soit le secteur public. Le Département a également mis en évidence que, pour ce qui est de la viabilité de la dette, il peut être bénéfique à long terme d'emprunter pour réaliser des investissements publics ; par la suite, le Fonds monétaire international a décidé de réfléchir aux moyens de mieux intégrer cette position dans ses modèles de viabilité de la dette. Grâce à ce rapport, le Département a également fait progresser les discussions internationales sur les possibilités offertes par les instruments d'emprunt novateurs, tels que les obligations souveraines indexées et les contrats d'endettement souverain assortis de « clauses ouragans », pour ce qui est de réduire le risque de crises de la dette à l'avenir.



Libérer les flux de financement en faveur de l'humanité, de la planète et de la prospérité. Source : Mission permanente de l'Afghanistan auprès de l'ONU

Les membres du Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement étant très investis, un nouveau sous-groupe, consacré à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes, a veillé à ce que la

dimension de genre du financement soit traitée comme une question à part entière et qu'elle soit aussi intégrée dans l'ensemble du rapport.

Le rapport a servi de base au document final adopté à l'issue de négociations intergouvernementales au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement, ce qui montre l'efficacité du sous-programme pour ce qui est de favoriser le rapprochement des points de vue et l'établissement de normes. Des résultats semblables ont été obtenus dans le domaine de la coopération internationale au service du développement : les recherches, les analyses et la concertation entreprises par le Département ont facilité la tenue d'un dialogue orienté vers l'action entre toutes les parties prenantes concernées au Forum pour la coopération en matière de développement. Le Département a aussi participé à faire prendre conscience du fait que la coopération au service du développement est nécessaire si l'on veut opérer des changements plus rapides et radicaux afin de respecter les délais et d'obtenir les résultats prévus dans le Programme 2030 et si l'on veut déterminer les domaines d'action prioritaires. Il a également rassemblé des acteurs du secteur privé et d'autres parties prenantes pour les faire collaborer et réfléchir à de nouvelles possibilités d'investissement durable, notamment dans le cadre de la première Foire de l'investissement en faveur des objectifs de développement durable. Cette manifestation d'une journée a permis à 150 représentants de haut niveau des gouvernements, du secteur privé et des intermédiaires financiers de nouer des contacts directs.

En outre, le rapport comporte des chapitres sur chacun des domaines d'action du Programme d'action d'Addis-Abeba. L'un d'eux concerne donc les finances publiques nationales, y compris les politiques intérieures et le rôle que la collaboration internationale en matière fiscale peut jouer en matière de mobilisation de ressources publiques internes. Les activités de développement des capacités sur les questions fiscales menées dans le cadre du sous-programme favorisent l'efficacité et l'efficacité de la mobilisation de ressources nationales pour le développement durable. Dans le cadre de ces activités de formation, les administrations fiscales analysent les dispositions en vigueur aux niveaux national et international, en particulier celles contenues dans les traités sur la double imposition. La formation est appréciée des administrations fiscales, qui continuent de solliciter ce type d'appui. Ainsi, le sous-programme permet de garantir que les normes établies au niveau international et l'analyse des politiques parviennent effectivement à celles et ceux qui appliquent les politiques et les programmes sur lesquels se fondera la réussite ou l'échec du Programme d'action d'Addis-Abeba.

Des résultats concrets

Concrètement, les activités menées ont contribué à une meilleure compréhension des questions de financement du développement durable, ce qui a permis que les participants du forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement s'accordent sur des recommandations et des conclusions.

Dans la pratique, cette meilleure compréhension s'est traduite au niveau intergouvernemental par l'émergence d'un consensus au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement et par l'adoption de conclusions et de recommandations.

Ce résultat illustre ce qui a été fait en 2018 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

-
- 9.101 L'un des résultats escomptés pour 2018, à savoir le renforcement de la cohérence des politiques visant à promouvoir l'application des textes issus des conférences internationales sur le financement du développement en coordination avec d'autres décisions connexes, notamment en renforçant le rôle de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que celui des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels (voir le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2018-2019), a été atteint, ainsi que l'atteste l'augmentation du nombre d'accords conclus par les États Membres dans le cadre de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social, ainsi que dans le cadre des organes intergouvernementaux compétents d'autres acteurs institutionnels, aux fins de suivi des conférences et de coordination avec d'autres décisions connexes.

4. Coup de projecteur sur l'un des résultats escomptés pour 2020

Faire progresser les politiques et les mesures de financement du développement durable

En 2018, le Département a produit son rapport sur le financement du développement durable, publication annuelle interinstitutions sur les suites données aux conférences internationales sur le financement du développement.

Après avoir retenu, dans les conclusions et recommandations arrêtées sur le plan intergouvernemental au forum du Conseil économique et social sur le suivi du financement du développement de 2017, 8 questions, qui ont été abordées dans le rapport de 2018, et 11 questions supplémentaires en 2018, qui ont été traitées dans le rapport de 2019, les États Membres ont déterminé 7 autres sujets qu'ils voudraient voir examinés dans le rapport de 2020, à savoir : a) les données relatives à la coopération internationale en matière de restitution d'avoires et les estimations concernant le volume des flux financiers illicites ; b) les moyens de mesurer la contribution des investissements et des instruments du secteur privé aux objectifs de développement durable ; c) le détail de l'utilisation qui est faite de l'aide publique au développement dans les pays en développement ; d) l'analyse des risques, des possibilités et des meilleures pratiques en ce qui concerne différents instruments de financement, tels que le financement mixte, en fonction des pays ; e) les difficultés rencontrées par les pays qui sortent de la catégorie des pays les moins avancés et qui ne bénéficient plus de prêts à conditions de faveur ou n'ont plus droit à l'aide publique au développement, entre autres ; f) l'évolution de la situation concernant les déficits de financement du commerce ; le financement du développement durable à une époque caractérisée par l'émergence de technologies de rupture et la rapidité de l'innovation. Les États Membres ont également engagé le Groupe de réflexion interinstitutions sur le financement du développement à continuer d'affiner ses méthodes et sa réflexion concernant les cadres de financement nationaux intégrés et à rendre compte des enseignements tirés des premières initiatives prises pour élaborer de tels cadres.

Une réponse adaptée à la situation

La situation est la suivante : il faut aider les États Membres à trouver les moyens de traduire les recommandations qui figurent dans le rapport en politiques pratiques propres à attirer suffisamment de fonds publics et privés au niveau national pour financer leurs stratégies nationales de développement durable.

En réponse, en 2020, le Département mettra au point un ensemble d'outils à cet effet, le but étant de contribuer à la conception et à la mise en œuvre effective par les pays de cadres de financement nationaux intégrés.

Des résultats concrets

Le produit escompté devrait contribuer au résultat, à savoir une plus grande cohérence dans l'application des cadres de financement nationaux intégrés à l'appui de la réalisation des plans nationaux de développement durable.

Concrètement, si le résultat est atteint, l'ensemble d'outils concernant les cadres de financement intégrés sera utilisé au niveau national pour mobiliser des fonds et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable.

S'il se concrétise, ce résultat illustrera ce qui aura été fait en 2020 pour atteindre collectivement l'objectif fixé.

Mesure des résultats

2018	2019	2020
Reconnaissance de l'importance que revêt l'intégration des différents flux de financement	Établissement d'une liste de travaux d'analyse des cadres et stratégies de financement intégrés pouvant se traduire en un ensemble d'outils à utiliser au niveau national	Utilisation de l'ensemble d'outils visant à exécuter des politiques nationales propres à mobiliser des fonds et d'autres moyens de mise en œuvre en faveur du développement durable au niveau national

- 9.102 Le mandat qui lui a été confié au titre du sous-programme continuera de guider le Département dans la conduite de ses activités et de lui servir de cadre pour la livraison de ses produits.

5. Produits retenus pour la période 2018-2020

- 9.103 On trouvera dans le tableau 9.9 les produits retenus pour la période 2018-2020, classés par catégorie et sous-catégorie, qui ont contribué et devraient continuer de contribuer à la réalisation de l'objectif énoncé ci-dessus.

Tableau 9.9

Sous-programme 9 : produits retenus pour la période 2018-2020, par catégorie et sous-catégorie

	2018 Produits prévus	2018 Produits livrés	2019 Produits prévus	2020 Produits prévus
Produits quantifiés				
A. Facilitation des travaux des organes intergouvernementaux et des organes d'experts				
Documentation destinée aux organes délibérants (nombre de documents)	54	54	52	54
Services fonctionnels pour les réunions (nombre de réunions de trois heures)	203	202	199	207
B. Création et transfert de connaissances				
Projets sur le terrain et projets de coopération technique (nombre de projets)	6	6	6	6
Séminaires, ateliers et activités de formation (nombre de jours)	10	10	20	20
Publications (nombre de publications)	11	11	11	14
Activités ou documentation techniques (nombre d'activités ou de documents)	17	17	17	17
Produits non quantifiés				
C. Activités de communication				
Consultations, conseils et action en faveur de telle ou telle cause				
Plateformes numériques et contenus multimédias				
Relations extérieures et relations avec les médias				

6. Principaux écarts et variations concernant les produits

Écart observé en 2018 entre prévisions et réalisations

- 9.104 S'agissant des services fonctionnels pour les réunions, l'écart s'explique par l'ajout au programme de travail, au titre du sous-programme, de tâches relevant de l'appui au Forum pour la coopération en matière de développement.

Variations entre les prévisions pour 2020 et pour 2019

- 9.105 En ce qui concerne la documentation destinée aux organes délibérants, la variation est principalement due au fait que les réunions de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement se tiennent tous les deux ans et que les documents présentés au Forum sont biennaux. Ainsi, le Département établit le rapport biennal du Secrétaire général sur les tendances et progrès en matière de coopération internationale pour le développement, qui est présenté au Forum. De plus, compte tenu de leur programme de travail, les membres du Comité d'experts de la coopération internationale en matière fiscale pourraient mettre à jour leurs travaux d'analyse en 2020. Il est possible que d'autres variations interviennent d'ici à la fin de 2019 et dans le courant de 2020 pour diverses sous-catégories.
- 9.106 Pour ce qui est des services fonctionnels pour les réunions, la variation tient au fait que les réunions de haut niveau du Forum pour la coopération en matière de développement se tiennent tous les deux ans. Le Département assure les services fonctionnels des réunions de haut niveau, des réunions préparatoires de groupes d'experts portant sur des questions de fond et des manifestations tenues en parallèle du Forum. Il est possible que d'autres variations interviennent d'ici à la fin de 2019 et dans le courant de 2020 pour diverses sous-catégories.

B. Postes et autres objets de dépense proposés pour 2020

Vue d'ensemble

9.107 On trouvera dans la figure 9.II et le tableau 9.10 des informations sur les ressources financières et les postes nécessaires pour 2020, répartis entre le budget ordinaire et les ressources extrabudgétaires qu'il est prévu de recevoir.

Figure 9.II
2020 en chiffres



Note : Avant actualisation des coûts.

Tableau 9.10

Ressources financières et postes, par composante, sous-programme et source de financement : vue d'ensemble
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	Budget ordinaire			Ressources extrabudgétaires			Total		
	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)		2019 (estimations)	2020 (prévisions)	
		actualisation des coûts	Variation		prévisions	Variation		prévisions	Variation
Ressources financières									
Organes directeurs	1 654,2	1 654,2	–	–	–	–	1 654,2	1 654,2	–
Direction exécutive et administration	4 981,5	4 686,8	(294,7)	–	–	–	4 981,5	4 686,8	(294,7)
Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	7 484,2	7 278,1	(206,1)	547,1	944,1	397,0	8 031,3	8 222,2	190,9

Chapitre 9 Affaires économiques et sociales

	<i>Budget ordinaire</i>			<i>Ressources extrabudgétaires</i>			<i>Total</i>		
	<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>		<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>	<i>2019 (estimations)</i>	<i>2020 (prévisions)</i>	<i>Variation</i>
		<i>actualisation</i>	<i>Variation</i>						
2. Développement social inclusif	8 939,4	8 869,1	(70,3)	1 265,3	1 355,6	90,3	10 204,7	10 224,7	20,0
3. Développement durable	9 968,1	8 709,4	(1 258,7)	10 192,6	8 279,2	(1 913,5)	20 160,7	16 988,6	(3 172,2)
4. Statistiques	17 661,9	17 452,6	(209,3)	7 070,5	5 092,7	(1 977,8)	24 732,4	22 545,3	(2 187,1)
5. Population	6 744,3	6 696,1	(48,2)	1 614,6	1 341,9	(272,6)	8 358,9	8 038,0	(320,8)
6. Politiques et analyse économiques	6 602,8	6 536,8	(66,0)	1 595,5	1 275,9	(319,6)	8 198,3	7 812,7	(385,6)
7. Institutions publiques et administration numérique	6 619,3	6 265,1	(354,2)	3 102,9	3 243,8	140,8	9 722,2	9 508,9	(213,4)
8. Gestion durable des forêts	2 329,3	2 310,8	(18,5)	872,5	3 272,3	2 399,8	3 201,8	5 583,1	2 381,3
9. Financement du développement durable	4 291,9	5 743,7	1 451,8	2 018,4	2 245,5	227,1	6 310,3	7 989,2	1 678,9
Total partie (programme de travail)	70 641,2	69 861,7	(779,5)	28 279,6	27 051,0	(1 228,5)	98 920,8	96 912,7	(2 008,0)
Appui au programme	4 736,1	4 547,5	(188,6)	63 379,3	64 260,0	880,7	68 115,4	68 807,5	692,1
Total	82 013,0	80 750,2	(1 262,8)	91 658,9	91 311,0	(347,8)	173 671,9	172 061,2	(1 610,6)
Postes									
Direction exécutive et administration	25	26	1	–	–	–	25	26	1
Programme de travail									
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	43	43	–	–	–	–	43	43	–
2. Développement social inclusif	58	57	(1)	–	–	–	58	57	(1)
3. Développement durable	58	51	(7)	–	–	–	58	51	(7)
4. Statistiques	123	121	(2)	1	1	–	124	122	(2)
5. Population	43	42	(1)	5	5	–	48	47	(1)
6. Politiques et analyse économiques	42	42	–	–	–	–	42	42	–
7. Institutions publiques et administration numérique	44	40	(4)	–	–	–	44	40	(4)
8. Gestion durable des forêts	12	12	–	2	2	–	14	14	–
9. Financement du développement durable	25	34	9	–	–	–	25	34	9
Total partie (programme de travail)	448	442	(6)	8	8	–	456	450	(6)
Appui au programme	20	20	–	29	29	–	49	49	–
Total	493	488	(5)	37	37	–	530	525	(5)

Budget ordinaire : vue d'ensemble

9.108 On trouvera dans les tableaux 9.11 à 9.13 des informations sur le montant des ressources financières et les postes qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 et, selon le cas, sur les changements dont il est tenu compte. Les propositions tiennent compte des facteurs suivants : réductions résultant de la rationalisation et de la nouvelle répartition des activités et de la simplification des méthodes de travail grâce aux technologies ; accroissement de la diffusion numérique de documents, ce qui permet de moins recourir à des services de production et d'impression externes ; réduction du nombre d'accords de prestation de services due au fait qu'on aurait moins besoin de faire appel à des services d'hébergement externe pour les bases de données de certains sous-programmes ; efforts concertés tendant à prolonger la durée de vie utile du mobilier et du matériel de bureau et à retarder leur remplacement ; recours moins souvent à des consultants externes, le Département s'efforçant de tirer parti des compétences internes ; réduction des voyages, le Département s'efforçant de recourir le plus possible à la visioconférence et à d'autres moyens de communication électroniques ; réduction des frais de communication et d'affranchissement. Les propositions tiennent compte également du transfert des ressources relatives au Service de liaison avec les organisations non gouvernementales au Département de la communication globale et de la réaffectation de postes dans toutes les composantes du budget dans le cadre de la restructuration du Département prescrite dans la résolution 70/299 de l'Assemblée générale. Des renseignements plus détaillés sont donnés dans les sections consacrées aux différentes composantes. Le montant demandé permet de financer l'exécution des mandats dans leur intégralité, d'une manière efficace et rationnelle.

Tableau 9.11

Évolution des ressources financières, par composante et grande catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)		2020 (prévisions après actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	Actualisation des coûts ^a	Actualisation des coûts		
Composante											
Organes directeurs	1 216,8	1 654,2	–	–	–	–	–	1 654,2	26,4	1 680,6	
Direction exécutive et administration	4 874,7	4 981,5	–	(53,7)	(241,0)	(294,7)	(5,9)	4 686,8	204,8	4 891,6	
Programme de travail	69 893,0	70 641,2	–	(83,9)	(695,6)	(779,5)	(1,1)	69 861,7	3 045,1	72 906,8	
Appui au programme	4 307,5	4 736,1	–	–	(188,6)	(188,6)	(4,0)	4 547,5	154,5	4 702,0	
Total	80 292,0	82 013,0	–	(137,6)	(1 125,2)	(1 262,8)	(1,5)	80 750,2	3 430,8	84 181,0	
Grandes catégories de dépenses											
Postes	73 465,6	72 571,4	–	(137,6)	(650,9)	(788,5)	(1,1)	71 782,9	3 286,9	75 069,8	
Autres objets de dépense	6 826,4	9 441,6	–	–	(474,3)	(474,3)	(5,0)	8 967,3	143,9	9 111,2	
Total	80 292,0	82 013,0	–	(137,6)	(1 125,2)	(1 262,8)	(1,5)	80 750,2	3 430,8	84 181,0	

Tableau 9.12
Évolution des postes permanents, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
SGA	1	–	–	–	1	–
SSG	2	–	–	–	2	–
D-2	9	–	–	(1)	8	(1)
D-1	31	–	–	1	32	1
P-5	64	–	–	–	64	–
P-4	87	–	–	–	87	–
P-3	64	–	–	–	64	–
P-2/1	43	–	–	–	43	–
Total partiel	301	–	–	–	301	–
Agents des services généraux						
1 ^{re} classe	33	–	–	–	33	–
Autres classes	150	–	–	(5)	145	(5)
Total partiel	183	–	–	(5)	178	(5)
Total	484	–	–	(5)	479	(5)

Note : L'annexe II récapitule les changements, par composante, sous-programme et catégorie de personnel.

Abréviations : SGA : secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG : sous-secrétaire général(e).

Tableau 9.13
Évolution des postes temporaires, par catégorie

	Changements				2020 (effectif proposé)	Variation
	2019 (effectif approuvé)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements		
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur						
P-5	3	–	–	–	3	–
P-4	2	–	–	–	2	–
P-3	3	–	–	–	3	–
Total partiel	8	–	–	–	8	–
Agents des services généraux						
Autres classes	1	–	–	–	1	–
Total partiel	1	–	–	–	1	–
Total	9	–	–	–	9	–

Organes directeurs

- 9.109 Des ressources sont proposées au titre de cette composante pour les organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), les sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et les mécanismes intergouvernementaux, dont le Département des affaires économiques et sociales assure les services fonctionnels. Les montants prévus au titre des experts siégeant à titre personnel dans les comités sont fixés par la résolution 2491 (XXIII) de l'Assemblée, telle que modifiée par les résolutions [42/225](#) (sect. VI) et [43/217](#) (sect. IX), tandis que ceux prévus au titre des membres des commissions techniques le sont par les résolutions 1798 (XVII), 2128 (XX) et 2245 (XXI) de l'Assemblée.
- 9.110 On trouvera dans les tableaux 9.14 et 9.15 et la figure 9.III des renseignements sur les organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), leurs mandats et les ressources nécessaires à inscrire dans le budget ordinaire.

Tableau 9.14
Organes directeurs

<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
		<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Forum politique de haut niveau pour le développement durable	<p>Résolutions 66/288, 67/290 et 70/299 de l'Assemblée générale</p> <p>En 2012, dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons », l'Assemblée générale a décidé de créer un forum politique intergouvernemental de haut niveau à caractère universel chargé du suivi des activités de développement durable. Ce forum, qui a remplacé la Commission du développement durable, fait fond sur les forces, les expériences, les ressources et les modalités de participation ouverte de celle-ci.</p> <p>Aux termes des résolutions de l'Assemblée générale, le Forum exerce une action mobilisatrice, donne des orientations et formule des recommandations en vue du développement durable, suit et passe en revue les progrès accomplis dans la concrétisation des engagements pris en faveur du développement durable, améliore l'intégration des trois dimensions du développement durable et a un programme ciblé, dynamique et pragmatique qui accorde l'attention voulue aux problèmes nouveaux et naissants que pose le développement durable.</p> <p>Depuis l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Forum est chargé d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme 2030 et la réalisation des objectifs de développement durable et à superviser un réseau de mécanismes de suivi et d'examen à l'échelle mondiale. Chaque année, sous les auspices du Conseil économique et social, le Forum étudie un thème et quelques-uns des objectifs et se penche sur des examens nationaux volontaires.</p> <p>Les réunions annuelles du Forum sont organisées sous les auspices du Conseil économique et social, et les déplacements effectués par les représentants et représentantes des pays les moins avancés pour y</p>	Tous les États Membres de l'ONU et les États membres des institutions spécialisées		1 session par an tenue sous les auspices du Conseil économique et social ; 1 session tous les quatre ans tenue sous les auspices de l'Assemblée générale	394,0	394,0

Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
		Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
	participer sont facilités. Tous les quatre ans, le Forum tient des réunions au niveau des chefs d'État, sous les auspices de l'Assemblée générale. Le document final des réunions tenues sous les auspices du Conseil est une déclaration ministérielle négociée, celui des réunions tenues sous les auspices de l'Assemblée générale est une déclaration politique négociée.						
Commission du développement social	Résolutions 10 (II), 1139 (XLI), 1996/7 et 2016/6 du Conseil économique et social	La Commission des questions sociales a été créée en 1946 comme commission technique du Conseil économique et social. En 1966, le Conseil l'a renommée Commission du développement social de sorte que soit précisé son rôle d'organe destiné à préparer la tâche du Conseil pour tout ce qui a trait à la politique de développement social. En 1996, le Conseil a décidé que la Commission serait chargée au premier chef du suivi du Sommet mondial pour le développement social et de l'examen de l'application de la Déclaration de Copenhague sur le développement social et du Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social. En 2016, le Conseil a affirmé que la Commission contribuerait, dans le cadre de son mandat, au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 en appuyant les examens thématiques de l'état d'avancement des objectifs de développement durable effectués dans le cadre du Forum politique de haut niveau pour le développement durable.	46	–	1 (cinquante-huitième session)	107,8	107,8
Instance permanente sur les questions autochtones	Résolution 2000/22 du Conseil économique et social	L'Instance permanente a été créée en 2000 comme organe subsidiaire du Conseil économique et social. Elle est composée de 16 membres siégeant à titre personnel en tant qu'experts indépendants sur les questions autochtones. Organe consultatif du Conseil, elle est chargée d'examiner les questions autochtones relevant du mandat du Conseil en matière de développement économique et social, de culture, d'environnement, d'éducation, de santé et de droits de la personne.	–	16	1 (dix-neuvième session)	186,7	186,7

<i>Mandat</i>	<i>Description</i>	<i>Composition</i>		<i>Nombre de sessions en 2020</i>	<i>Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)</i>	
		<i>Gouvernements</i>	<i>Experts</i>		<i>2019 (crédits ouverts)</i>	<i>2020 (prévisions avant actualisation des coûts)</i>
Commission de statistique	Résolutions 1566 (L) et 1999/8 du Conseil économique et social	24	–	1 (cinquante et unième session)	56,0	56,0
Comité d'experts sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale	Résolution 2011/24 du Conseil économique et social	193	–	1 (dixième session)	–	–

	Mandat	Description	Composition		Nombre de sessions en 2020	Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
			Gouvernements	Experts		2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
Commission de la population et du développement	Résolutions 3 (III), 150 (VII) et 2016/25 et décision 1995/320 du Conseil économique et social et résolution 49/128 de l'Assemblée générale	La Commission de la population a été créée en 1946 par le Conseil économique et social en tant qu'une de ses commissions techniques. En 1994, l'Assemblée générale a décidé que la Commission de la population revitalisée prendrait le nom de Commission de la population et du développement. La Commission a pour mandat d'apporter son concours au Conseil : a) en faisant réaliser des études et en formulant à l'intention du Conseil des recommandations sur les questions et tendances démographiques, l'intégration des stratégies démographiques et des stratégies de développement, les politiques et programmes de population et les politiques et programmes de développement connexes et la prestation d'une assistance en matière de population, et en examinant toutes les questions de population et de développement au sujet desquelles les organes directeurs et subsidiaires de l'ONU ou des institutions spécialisées peuvent solliciter son avis ; b) en assurant le suivi, l'examen et l'évaluation de l'application du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement aux niveaux national, régional et mondial, en déterminant les raisons des succès et des échecs, et en donnant au Conseil des avis en la matière ; c) en examinant les résultats des travaux de recherche et d'analyse concernant les rapports entre population et développement aux niveaux national, régional et international et en donnant au Conseil des avis en la matière.	47	–	1 (cinquante-troisième session)	64,7	64,7
Comité des politiques de développement	Résolution 1998/46 du Conseil économique et social et résolution 67/221 de l'Assemblée générale	En 1998, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Comité de la planification du développement et l'a renommé Comité des politiques de développement. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 experts du développement économique, du développement social et de la protection de l'environnement, qui siègent à titre personnel.	–	24	1 (vingt-deuxième session)	182,3	182,3

Mandat	Description	Composition			Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)		
		Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
		Le Comité est chargé de procéder à un examen triennal de la situation des pays les moins avancés et de tenir des réunions sur ce sujet tous les trois ans. Dans sa résolution 67/221, l'Assemblée générale a prié le Comité de faire le point des progrès accomplis en matière de développement par les pays reclassés tous les ans pendant trois ans à compter de la date à laquelle le reclassement devient effectif, puis tous les trois ans, en complément de deux examens triennaux de la liste des pays les moins avancés effectués par le Comité.					
Comité d'experts de l'administration publique	Résolutions 2001/45 et 2003/60 du Conseil économique et social	En 2001, le Conseil économique et social a restructuré et revitalisé le Groupe d'experts chargé d'examiner le Programme d'administration et de finances publiques de l'Organisation des Nations Unies et l'a renommé Comité d'experts de l'administration publique. Organe subsidiaire du Conseil, le Comité est composé de 24 experts des domaines interdépendants de l'économie publique, de l'administration publique et des finances publiques, qui siègent à titre personnel. Le Comité est chargé d'appuyer les travaux des organes intergouvernementaux en donnant des conseils sur les politiques et les programmes à adopter en vue d'améliorer les structures de gouvernance et d'administration publique et les mécanismes de développement. Il aide le Conseil en examinant les tendances, les questions et les priorités liées à l'administration publique et au renforcement des institutions, notamment en ce qui concerne le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ainsi que la réalisation des objectifs de développement durable et l'examen des progrès accomplis à cet égard.	–	24	1 (dix-neuvième session)	176,3	176,3
Forum des Nations Unies sur les forêts	Résolutions 2000/35 et 2015/33 du Conseil économique et social	Le Forum a été créé par le Conseil économique et social en 2000 en tant qu'un de ses organes subsidiaires intergouvernementaux. En 2015, le Conseil a décidé de renforcer l'arrangement international sur les forêts et de le proroger jusqu'en 2030. Il a également décidé de renforcer	197	–	1 (quinzième session)	53,4	53,4

Mandat	Description	Composition			Ressources nécessaires (milliers de dollars É.-U.)	
		Gouvernements	Experts	Nombre de sessions en 2020	2019 (crédits ouverts)	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
	<p>participation du Comité aux travaux du Conseil grâce à la réunion spéciale sur la coopération internationale en matière fiscale afin d'améliorer encore le traitement intergouvernemental des questions fiscales.</p> <p>Le Comité est chargé : a) de garder à l'examen et de mettre à jour, selon que de besoin, le Modèle de convention des Nations Unies concernant les doubles impositions entre pays développés et pays en développement et le Manuel de négociation des conventions fiscales bilatérales entre pays développés et pays en développement ; b) de servir de cadre au dialogue en vue de renforcer et de promouvoir la coopération internationale en matière fiscale entre autorités fiscales nationales ; c) d'examiner la façon dont les questions nouvelles et d'actualité pourraient toucher la coopération internationale en matière fiscale et de procéder à des évaluations, de présenter des observations et de formuler des recommandations appropriées ; d) de formuler des recommandations sur le renforcement des capacités et l'apport d'une assistance technique aux pays en développement et pays en transition ; e) de prêter une attention particulière aux pays en développement et aux pays en transition lorsqu'il traite de toutes les questions susmentionnées.</p>					
Total					1 654,2	1 654,2

9.111 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 1 654 200 dollars et ne fait apparaître aucun changement par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. Il couvrirait les services fonctionnels fournis aux organes permanents (organes intergouvernementaux et organes d'experts), aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et aux mécanismes intergouvernementaux comme indiqué en détail dans le tableau 9.14. On trouvera des renseignements supplémentaires dans la figure 9.III et dans le tableau 9.15.

Figure 9.III

Organes directeurs : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

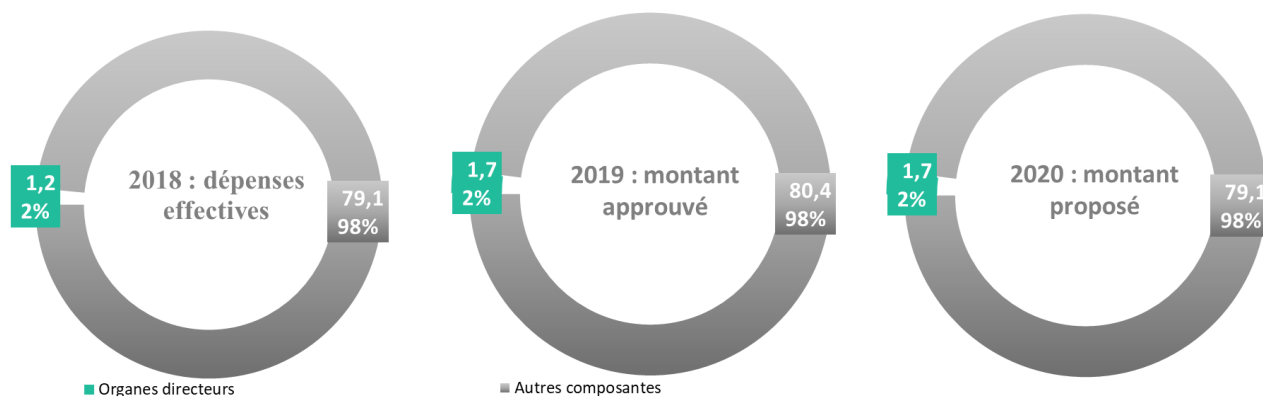


Tableau 9.15

Organes directeurs : évolution des ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Objets de dépense autres que les postes							
Voyages des représentants	1 216,8	1 654,2	–	–	–	–	1 654,2

Direction exécutive et administration

9.112 Le Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales assure la gestion d'ensemble, la supervision et l'administration des activités du Département telles qu'elles découlent des mandats qui lui sont prescrits et de son programme de travail approuvé. Chef du Département, le Secrétaire général adjoint est investi des pouvoirs nécessaires en matière de gestion des ressources humaines, financières et matérielles en vue d'assurer la bonne exécution des mandats du Département. Au sein du système des Nations Unies, il convoque les réunions du Comité exécutif pour les affaires économiques et sociales, exerce les fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement et assure la gestion globale des activités de renforcement des capacités. Il est également membre du Groupe des Nations Unies pour le développement durable, organe de décision conjoint consacré aux activités de développement des pays. Il est secondé par la Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations et le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef.

- 9.113 Le Sous-Secrétaire général chargé du développement économique et Économiste en chef exerce les fonctions de conseiller économique principal du Secrétaire général adjoint et le seconde en dirigeant et en orientant les travaux de recherche et d'analyse sur les politiques menés par le Département, s'agissant notamment des questions nouvelles et émergentes. Il est également responsable de la coordination et de l'examen des publications du Département, des rapports du Secrétaire général et d'autres produits techniques qui jouent un rôle important dans le développement et la mise en œuvre des activités du Département en matière de politiques mondiales de développement. La Sous-Secrétaire générale à la coordination des politiques et aux affaires interorganisations seconde le Secrétaire général adjoint en fournissant un appui fonctionnel et des orientations concernant l'appui du Département aux mécanismes intergouvernementaux, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Elle est également chargée de la coordination interorganisations, y compris de seconder les travaux du Secrétaire général adjoint dans le cadre des activités du Groupe des Nations Unies pour le développement durable et du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination.
- 9.114 Le Bureau du Secrétaire général adjoint aide les hauts responsables du Département à assurer la coordination et la gestion d'ensemble de ses programmes et ressources, ainsi qu'à mettre en œuvre des initiatives à l'échelle du Département. Il aide le Secrétaire général adjoint à mettre en œuvre l'ensemble des activités de programmation, de suivi et d'évaluation du Département, notamment à assurer sa représentation dans les organes de contrôle intergouvernementaux, les organes d'experts et les instances d'audit interne et externe. Il est chargé de coordonner l'appui du Département au système des coordonnateurs résidents, en collaboration avec le nouveau Bureau de la coordination des activités de développement, de faciliter les travaux du (de la) coordonnateur(trice) du Département pour les questions d'égalité des sexes et d'examiner les rapports des organes délibérants et les publications phares du Département.
- 9.115 Le Service de la planification stratégique et des communications aide le Secrétaire général adjoint à faire progresser les objectifs stratégiques, l'intégration et la cohérence des politiques du Département, notamment sa collaboration avec d'autres entités du Secrétariat dans les domaines de la gestion des connaissances, des communications, des sites Web, de la communication sur les réseaux sociaux et autres médias, des services de publication et des technologies de l'information. Il soutient l'action du Département au sein du Comité exécutif du Secrétaire général, des mécanismes ou organes de coordination et de son comité de rédaction. Il est chargé du cadre de communication stratégique du Département, notamment de sa mise en œuvre. Il joue un rôle central dans l'exécution des programmes du Département en appuyant les systèmes d'information et les applications. En outre, le Service représente le Département auprès des organes directifs et normatifs du Secrétariat concernés, tels que le Comité des publications, le Conseil de l'informatique et des communications, le Groupe de la communication des Nations Unies et le réseau de planification stratégique.
- 9.116 En 2018, dans la logique de son attachement aux buts et aux objectifs du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des accords internationaux relatifs aux changements climatiques et à la protection de l'environnement, le Département a entrepris de revoir les modalités d'exécution de ses ateliers de renforcement des capacités, en vue d'augmenter l'offre de formations en ligne, de toucher un public plus large et de limiter les déplacements nécessaires pour mener les ateliers. En 2019, au lieu de tenir des ateliers régionaux, il a organisé un webinaire sur la procédure d'examen national volontaire à l'intention des coordonnateurs résidents et des équipes de pays. En 2020, le Département compte améliorer ses outils de formation en ligne et renforcer ses activités de planification et de coordination des missions dans les pays dans le cadre de ses activités de renforcement des capacités et de coopération technique pour réduire au minimum l'empreinte carbone de ses voyages. Il entend exploiter davantage l'infrastructure informatique mise au point par le Bureau de l'informatique et des communications pour limiter les impressions de documents et l'achat d'imprimantes et contribuera également à la mise en œuvre du plan de neutralité climatique du Secrétariat.

Titre IV Coopération internationale pour le développement

9.117 On trouvera dans le tableau 9.16 des informations sur le respect des délais de soumission de la documentation et d'achat des billets d'avion.

Tableau 9.16
Respect des délais
(En pourcentage)

	2018 (taux prévu)	2018 (taux effectif)	2019 (taux prévu)	2020 (taux prévu)
Soumission de la documentation dans les délais	100	90	100	100
Achat des billets d'avion au moins deux semaines avant le départ	100	51	100	100

9.118 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 686 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 294 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 9.IV à 9.VI et dans le tableau 9.17.

Figure 9.IV
Direction exécutive et administration : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

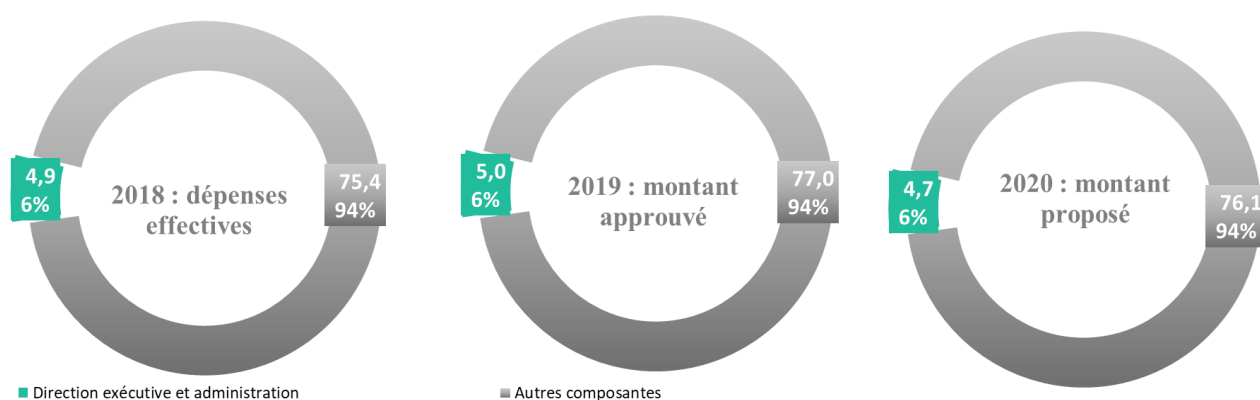


Tableau 9.17
Direction exécutive et administration : évolution des ressources financières et des postes

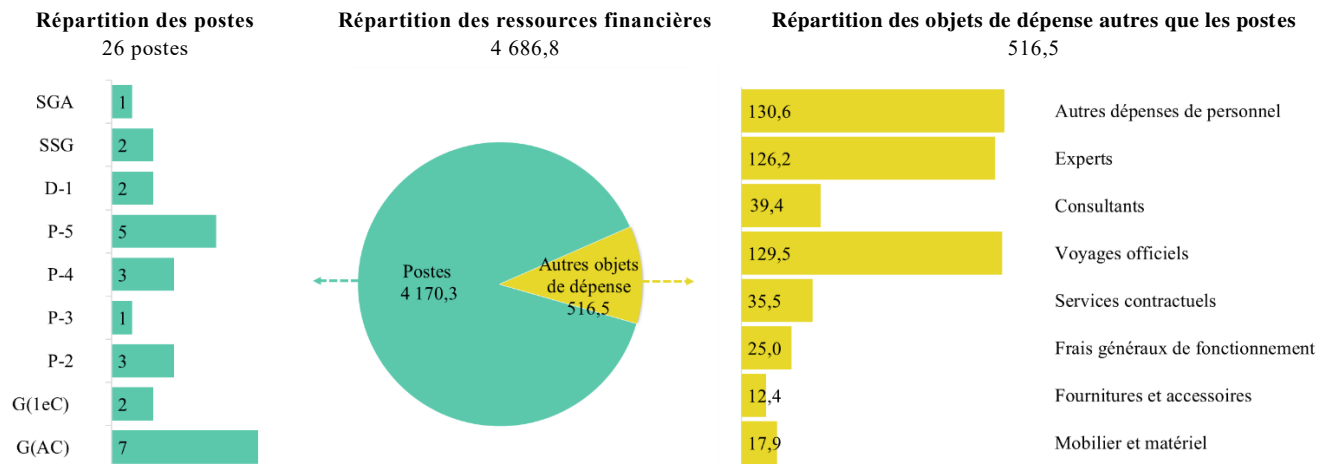
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	4 377,6	4 224,0	–	(53,7)	–	(53,7)	(1,3)	4 170,3	
Autres objets de dépense	497,1	757,5	–	–	(241,0)	(241,0)	(31,8)	516,5	
Total	4 874,7	4 981,5	–	(53,7)	(241,0)	(294,7)	(5,9)	4 686,8	

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		17	-	-	-	-	-	17	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		8	-	1	-	1	12,5	9	
Total		25	-	1	-	1	4,0	26	

Figure 9.V
Direction exécutive et administration : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

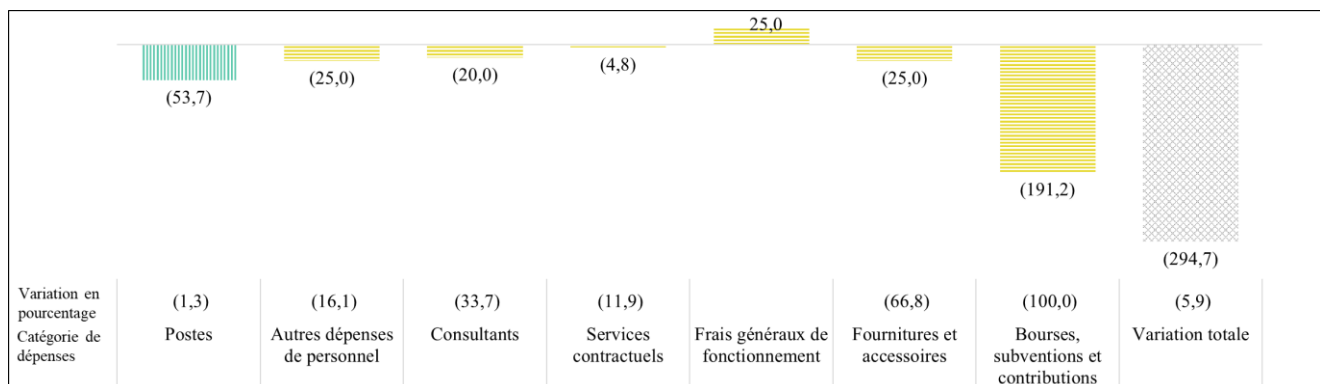
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; SGA = secrétaire général(e) adjoint(e) ; SSG = sous-secrétaire général(e).

Figure 9.VI
Direction exécutive et administration : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.119 La variation de 294 700 dollars s’explique par les éléments suivants :

- a) **Nouveaux mandats et mandats élargis.** Une diminution nette de 53 700 dollars au titre des postes imputable à la diminution de 98 700 dollars qui tient à la réaffectation d’un poste de spécialiste hors classe de l’information (P-5) relevant de la composante Direction exécutive et administration qui deviendra un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes (P-5) en vue d’appuyer le renforcement des activités de suivi et d’évaluation du Département, partiellement contrebalancée par le transfert en provenance du sous-programme 7 d’un poste d’assistant(e) aux systèmes d’information [G(AC)] qui deviendra un poste d’assistant(e) (gestion des programmes) [G(AC)] en vue d’appuyer le renforcement des capacités de suivi et d’évaluation du Département (45 000 dollars) ;
- b) **Autres changements.** Une diminution nette de 241 000 dollars au titre des autres objets de dépense, qui résulte des facteurs suivants :
 - i) La réaffectation, à destination du chapitre 28 (Communication globale), de ressources prévues à la rubrique Bourses, subventions et contributions pour le Service de liaison avec les organisations non gouvernementales, afin de mieux recentrer les moyens du Département de la communication globale sur le Service (191 200 dollars) ;
 - ii) D’autres réductions au titre des rubriques Autres dépenses de personnel, Consultants et experts et Services contractuels (49 800 dollars);
 - iii) La réaffectation de ressources à l’intérieur de la composante, sans modification du montant global, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

Programme de travail

9.120 Le montant qu’il est proposé d’inscrire au budget ordinaire pour 2020 s’élève à 69 861 700 dollars et fait apparaître une diminution de 779 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 9.VII et 9.VIII et dans le tableau 9.18.

Figure 9.VII
Programme de travail : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire
 (En millions de dollars des États-Unis)

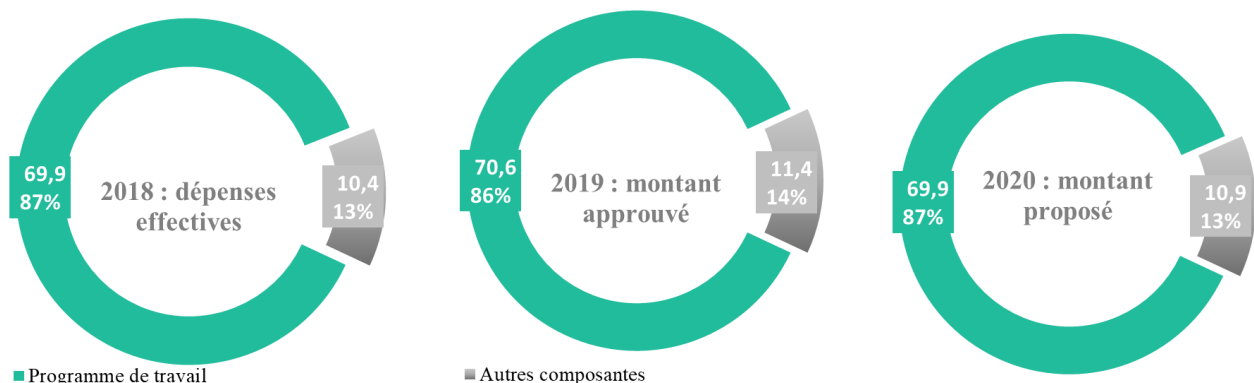


Tableau 9.18

Programme de travail : évolution des ressources financières et des postes

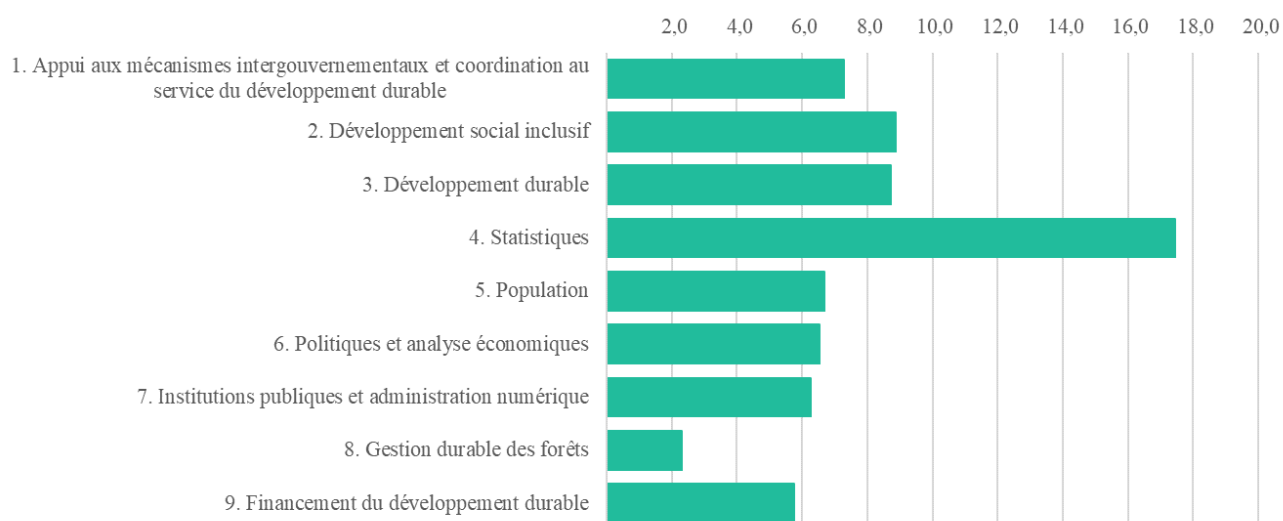
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par sous-programme								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	7 071,5	7 484,2	–	(171,3)	(34,8)	(206,1)	(2,8)	7 278,1
2. Développement social inclusif	9 152,5	8 939,4	–	–	(70,3)	(70,3)	(0,8)	8 869,1
3. Développement durable	8 735,5	9 968,1	–	(1 170,7)	(88,0)	(1 258,7)	(12,6)	8 709,4
4. Statistiques	18 522,1	17 661,9	–	–	(209,3)	(209,3)	(1,2)	17 452,6
5. Population	6 214,8	6 744,3	–	–	(48,2)	(48,2)	(0,7)	6 696,1
6. Politiques et analyse économiques	6 777,9	6 602,8	–	–	(66,0)	(66,0)	(1,0)	6 536,8
7. Institutions publiques et administration numérique	6 312,0	6 619,3	–	(251,7)	(102,5)	(354,2)	(5,4)	6 265,1
8. Gestion durable des forêts	2 467,0	2 329,3	–	–	(18,5)	(18,5)	(0,8)	2 310,8
9. Financement du développement durable	4 639,7	4 291,9	–	1 509,8	(58,0)	1 451,8	33,8	5 743,7
Total	69 893,0	70 641,2	–	(83,9)	(695,6)	(779,5)	(1,1)	69 861,7
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	66 077,8	65 438,8	–	(83,9)	(566,0)	(649,9)	(1,0)	64 788,9
Autres objets de dépense	3 815,2	5 202,4	–	–	(129,6)	(129,6)	(2,5)	5 072,8
Total	69 893,0	70 641,2	–	(83,9)	(695,6)	(779,5)	(1,1)	69 861,7
Postes, par sous-programme								
1. Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable		43	–	–	–	–	–	43
2. Développement social inclusif		58	–	–	(1)	(1)	(1,7)	57
3. Développement durable		58	–	(7)	–	(7)	(12,1)	51
4. Statistiques		123	–	–	(2)	(2)	(1,6)	121
5. Population		43	–	–	(1)	(1)	(2,3)	42
6. Politiques et analyse économiques		42	–	–	–	–	–	42
7. Institutions publiques et administration numérique		44	–	(3)	(1)	(4)	(9,1)	40
8. Gestion durable des forêts		12	–	–	–	–	–	12
9. Financement du développement durable		25	–	9	–	9	36,0	34
Total		448	–	(1)	(5)	(6)	(1,3)	442

Figure 9.VIII

Programme de travail : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En millions de dollars des États-Unis)



Sous-programme 1

Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable

9.121 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 7 278 100 dollars et fait apparaître une diminution nette de 206 100 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.19 et les figures 9.IX et 9.X.

Tableau 9.19

Sous-programme 1 : évolution des ressources financières et des postes

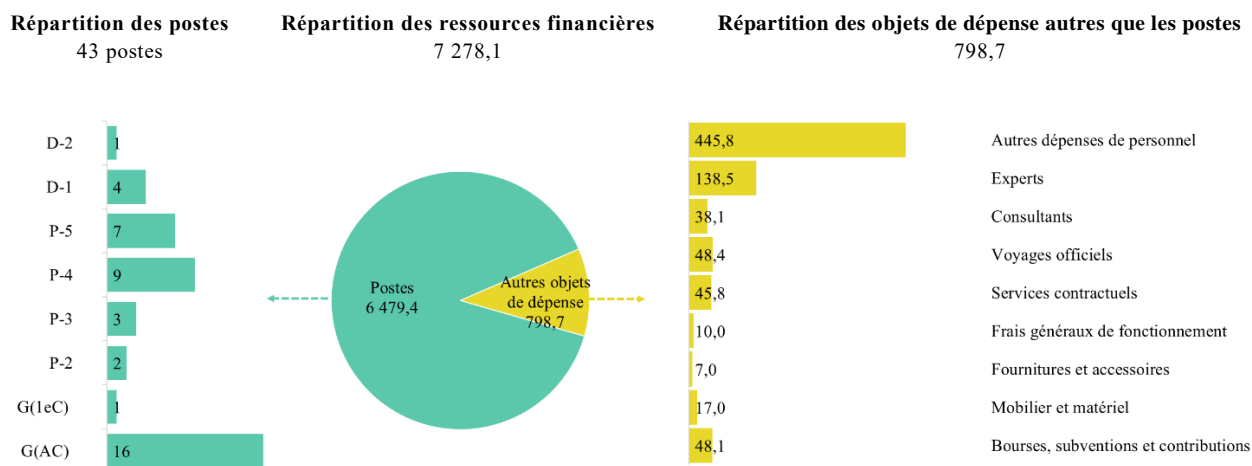
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 420,8	6 533,1	–	(53,7)	–	(53,7)	(0,8)	6 479,4
Autres objets de dépense	650,7	951,1	–	(117,6)	(34,8)	(152,4)	(16,0)	798,7
Total	7 071,5	7 484,2	–	(171,3)	(34,8)	(206,1)	(2,8)	7 278,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	–	(2)	–	(2)	(7,1)	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	–	2	–	2	13,3	17
Total		43	–	–	–	–	–	43

Figure 9.IX

Sous-programme 1 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

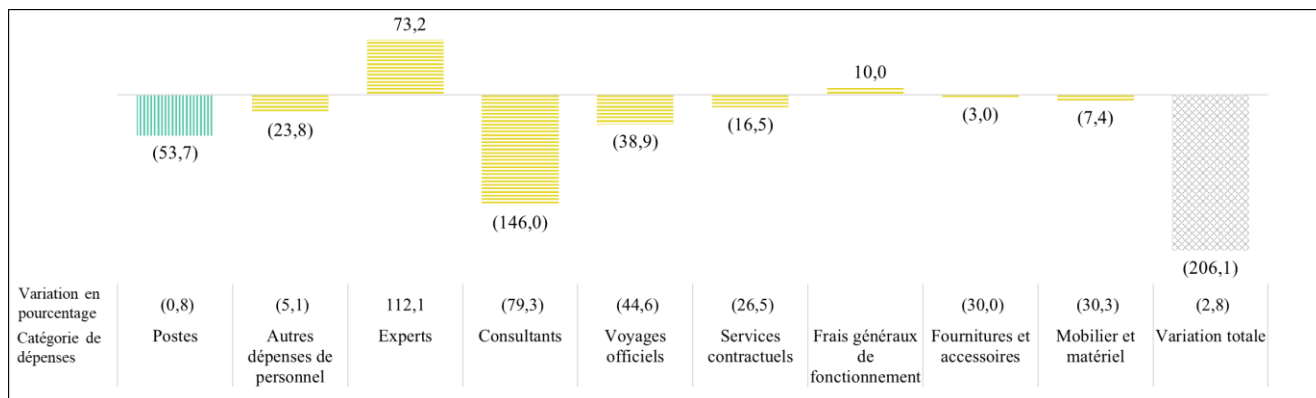


Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.X

Sous-programme 1 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.122 La variation de 206 100 dollars s'explique par les éléments suivants :

a) **Nouveaux mandats et mandats élargis :**

- i) Une diminution nette de 53 700 dollars au titre des postes, qui résulte des facteurs suivants :
 - a. Le transfert, à destination du sous-programme 9, de huit postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 G(AC)] dont les titulaires étaient chargés des activités de coopération au service du développement, dans le cadre des efforts déployés par le Département pour renforcer et rationaliser ses activités de mobilisation de fonds aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable (1 302 500 dollars) ;
 - b. Le transfert, à destination du sous-programme 3, d'un poste P-4 dont le (la) titulaire fournissait un appui au Forum des partenariats du Conseil économique et social et

assurait la liaison avec le secteur privé et le milieu philanthropique, dans le cadre de la réorganisation du Département visant à renforcer sa collaboration avec les États Membres et tous les autres acteurs du développement durable (187 600 dollars) ;

c. Le transfert, en provenance du sous-programme 3, de huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-2 et 2 G(AC)] relatifs à l'appui intergouvernemental, et, en provenance du sous-programme 7, d'un poste G(AC), dans le cadre de la réorganisation des activités du Département visant à améliorer l'appui du Département aux mécanismes intergouvernementaux relatifs au développement durable, notamment à l'Assemblée générale, au Conseil économique et social et à ses organes subsidiaires et au Forum politique de haut niveau pour le développement durable. Ce transfert permettrait de faire en sorte que la prestation de services lors des réunions intergouvernementales du Forum politique de haut niveau relève d'un seul et même sous-programme du Département et que les États Membres bénéficient d'un appui intégré, coordonné et cohérent (1 436 400 dollars) ;

ii) Une diminution nette de 117 600 dollars au titre des autres objets de dépense imputable à la proposition de réaffecter au sous-programme 9 les ressources liées aux activités de coopération au service du développement, en partie contrebalancée par la réaffectation de ressources en provenance d'autres rubriques, également proposée dans le cadre de la restructuration du Département ;

b) **Autres changements.** Une diminution nette de 34 800 dollars au titre des autres objets de dépense résultant de la baisse proposée des dépenses, principalement au titre des voyages officiels, liée au recours à la visioconférence et à d'autres moyens de communication électroniques en remplacement des voyages dans la mesure du possible (34 800 dollars). Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.123 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 944 100 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes au recours à des experts extérieurs pour améliorer le travail analytique nécessaire à l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, notamment au contrôle et au suivi de la mise en œuvre de la résolution 72/279 de l'Assemblée générale sur le repositionnement du système des Nations Unies pour le développement ; à contribuer aux négociations relatives à la résolution que l'Assemblée générale doit adopter en 2020 sur l'examen quadriennal complet des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies ; à assurer la participation d'experts gouvernementaux des pays en développement présentant leurs examens nationaux volontaires au Forum politique de haut niveau pour le développement durable à des ateliers préparatoires mondiaux et régionaux ; à appuyer une solution numérique intégrée permettant d'adopter une approche cohérente de la gestion des profils des organisations non gouvernementales (ONG), du traitement des demandes d'accréditation et de la facilitation du suivi et de la communication des informations entre les ONG et l'ONU ainsi qu'entre les différents bureaux des Nations Unies qui encouragent la participation des ONG, fondée sur une intégration plus cohérente des différents modules actuellement utilisés (la base de données intégrée sur les organisations de la société civile (système iCSO), le Civil Society Network (CSO Net) et le système de « Comité sans papier »), de manière à remédier à l'hétérogénéité et à l'instabilité qui nuisent souvent au système actuel. L'augmentation prévue de 397 000 dollars par rapport à 2019, qui s'explique principalement par l'augmentation de l'appui apporté aux examens nationaux volontaires et aux activités relatives à l'examen quadriennal complet, ainsi que par la mise à jour du projet de base de données iCSO, est compensée en partie par le fait que certains projets devraient être pleinement mis en œuvre d'ici à la fin de 2019.

Sous-programme 2 Développement social inclusif

9.124 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 869 100 dollars et fait apparaître une diminution nette de 70 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.20 et les figures 9.XI et 9.XII.

Tableau 9.20

Sous-programme 2 : évolution des ressources financières et des postes

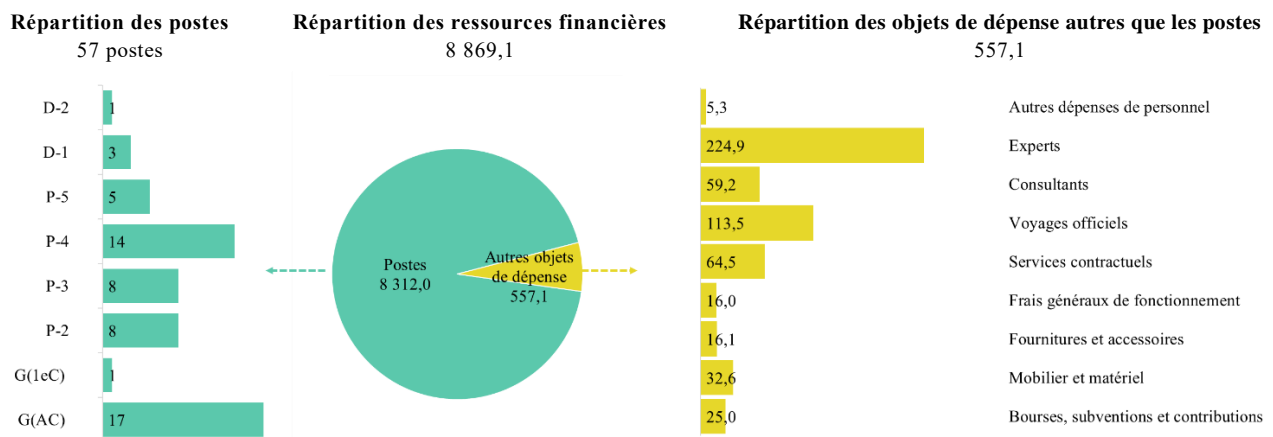
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 763,1	8 395,9	–	–	(83,9)	(83,9)	(1,0)	8 312,0
Autres objets de dépense	389,4	543,5	–	–	13,6	13,6	2,5	557,1
Total	9 152,5	8 939,4	–	–	(70,3)	(70,3)	(0,8)	8 869,1
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		39	–	–	–	–	–	39
Agents des services généraux et des catégories apparentées		19	–	–	(1)	(1)	(5,2)	18
Total		58	–	–	(1)	(1)	(1,7)	57

Figure 9.XI

Sous-programme 2 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

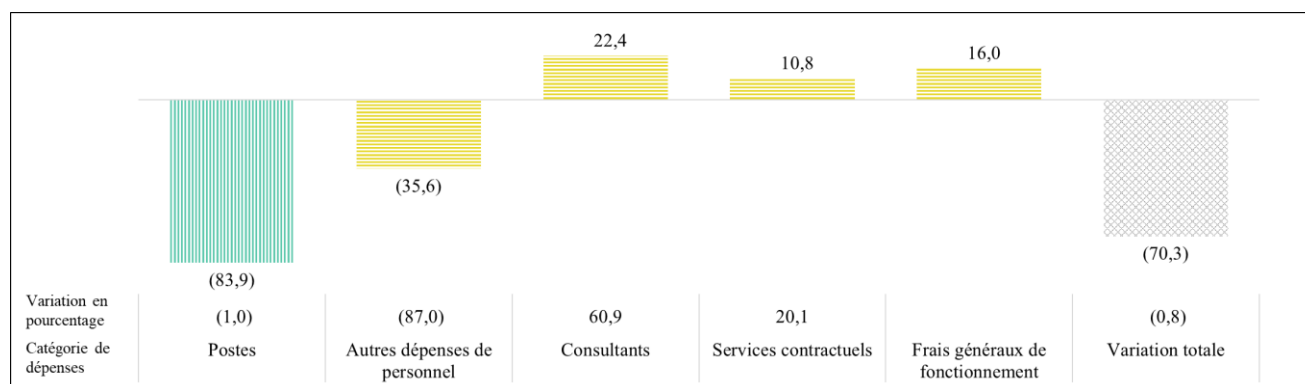


Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XII

Sous-programme 2 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.125 La variation de 70 300 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution de 83 900 dollars au titre des postes imputable à la suppression d'un poste d'assistant(e) d'équipe [G(AC)] rendue possible par l'utilisation des technologies de l'information et des communications pour simplifier les méthodes de travail, contrebalancée en partie par une augmentation nette de 13 600 dollars au titre des autres objets de dépense, qui s'explique principalement par l'augmentation des dépenses prévues pour les consultants, qui tient à la nécessité de mobiliser des compétences non disponibles en interne, notamment sur les questions des changements climatiques et de la biodiversité chez les peuples autochtones et leurs liens avec la protection de l'environnement et les changements climatiques. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.126 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 355 600 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à appuyer la mise en œuvre des activités prévues dans le cadre du sous-programme, notamment s'agissant des questions relatives aux personnes handicapées, aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles et aux peuples autochtones. Les ressources extrabudgétaires prévues au titre de ce sous-programme serviront aussi à appuyer des activités de renforcement des capacités et des projets de coopération technique. L'augmentation prévue de 90 300 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par l'accroissement de l'appui apporté aux activités relatives aux personnes handicapées et aux peuples autochtones.

Sous-programme 3 Développement durable

9.127 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 8 709 400 dollars et fait apparaître une diminution nette de 1 258 700 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.21 et les figures 9.XIII et 9.XIV.

Tableau 9.21

Sous-programme 3 : évolution des ressources financières et des postes

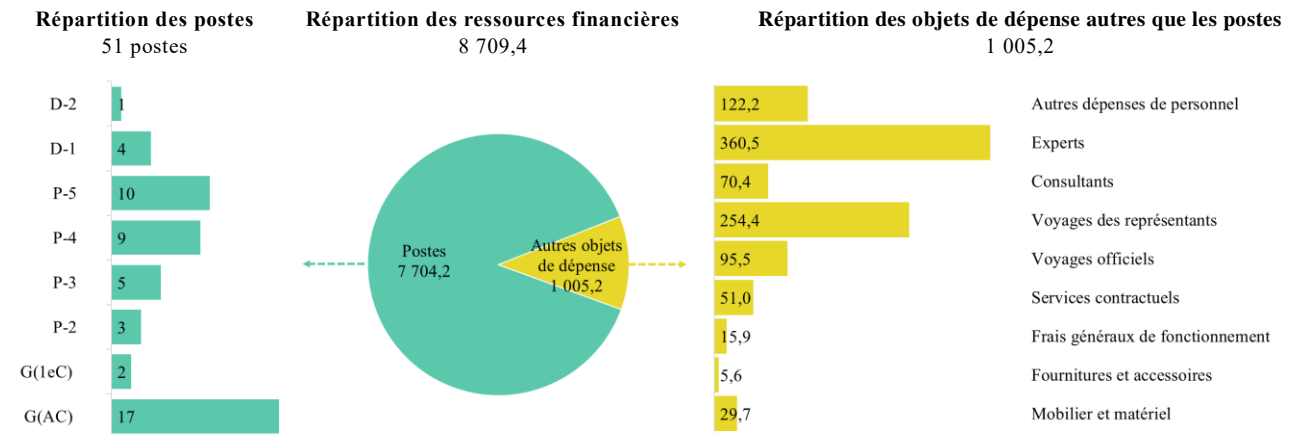
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		Pourcentage
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	8 155,2	8 869,1	–	(1 164,9)	–	(1 164,9)	(13,1)	7 704,2
Autres objets de dépense	580,3	1 099,0	–	(5,8)	(88,0)	(93,8)	(8,5)	1 005,2
Total	8 735,5	9 968,1	–	(1 170,7)	(88,0)	(1 258,7)	(12,6)	8 709,4
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		37	–	(5)	–	(5)	(13,5)	32
Agents des services généraux et des catégories apparentées		21	–	(2)	–	(2)	(9,5)	19
Total		58	–	(7)	–	(7)	(12,1)	51

Figure 9.XIII

Sous-programme 3 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

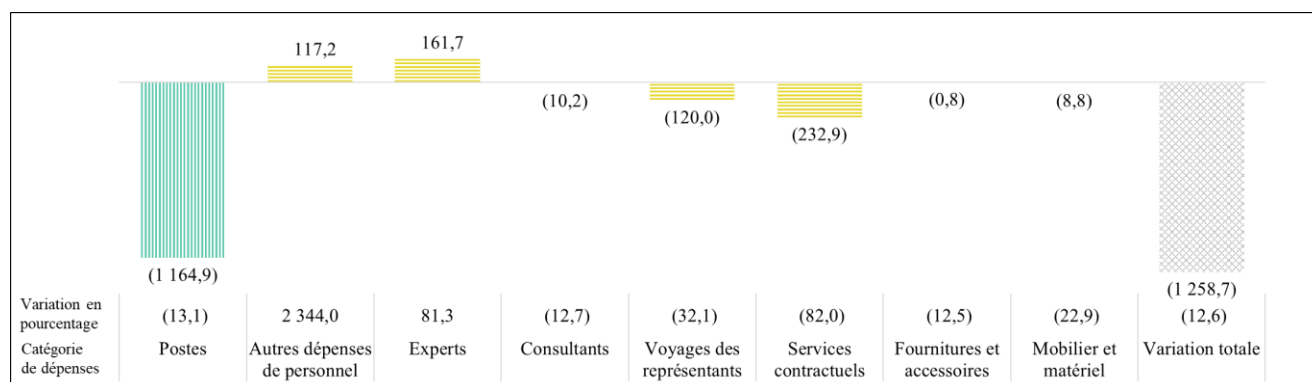


Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XIV

Sous-programme 3 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.128 La variation de 1 258 700 dollars s'explique par les éléments suivants :

a) **Nouveaux mandats et mandats élargis :**

i) Une diminution nette de 1 164 900 dollars au titre des postes, qui s'explique par :

- a. Le transfert proposé, à destination du sous-programme 1, de huit postes [1 D-1, 2 P-5, 2 P-4, 1 P-2 et 2 G(AC)] relatifs à l'appui intergouvernemental au Forum politique de haut niveau pour le développement durable, dans le cadre de la réorganisation des activités du Département visant à faire en sorte que la prestation de services lors des réunions intergouvernementales du Forum politique de haut niveau relève d'un seul et même sous-programme (1 352 500 dollars) ;
- b. Le transfert proposé, en provenance du sous-programme 1, d'un poste P-4, dont le (la) titulaire fournissait un appui au Forum des partenariats du Conseil économique et social et assurait la liaison avec le secteur privé et le milieu philanthropique, dans le cadre de la réorganisation du Département visant à renforcer et à rationaliser les efforts en vue de partenariats multipartites pour le développement durable (187 600 dollars) ;

ii) Une diminution de 5 800 dollars au titre des autres objets de dépense résultant de la réaffectation de ressources inscrites au titre des autres dépenses de personnel, des fournitures et des accessoires et du mobilier et du matériel relatives aux postes mentionnés ci-dessus, qu'il est proposé de transférer au sous-programme 1 ;

b) **Autres changements.** Une diminution nette de 88 800 dollars au titre des autres objets de dépense (services contractuels, principalement), imputable à la diminution des ressources prévues au titre de la production et de l'impression contractuelles de publications (88 000 dollars). Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.129 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 8 279 200 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à faciliter la participation des représentants des pays en développement et des pays en transition économique, en particulier des petits États insulaires en développement, à une série de réunions sur le développement durable et à des réunions intergouvernementales, y compris aux manifestations spéciales organisées en marge du Forum politique de haut niveau pour le développement durable ; à appuyer la mise en œuvre des objectifs et des cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 relatifs à l'eau et à l'assainissement et de l'Envoyé spécial pour l'océan ; à renforcer l'examen de la mise en œuvre de

l'objectif de développement durable n° 7. Elles serviront également à appuyer les activités de renforcement des capacités et les projets de coopération technique dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des transports, de l'agriculture durable, de la science et de la technique, de la consommation et de la production durables, et le rôle des microentreprises et petites et moyennes entreprises dans la mise en œuvre du Programme 2030. La diminution prévue de 1 913 500 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par le fait que certains projets devraient être pleinement mis en œuvre d'ici à la fin de 2019.

Sous-programme 4 Statistiques

9.130 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 17 452 600 dollars et fait apparaître une diminution nette de 209 300 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.22 et les figures 9.XV et 9.XVI.

Tableau 9.22

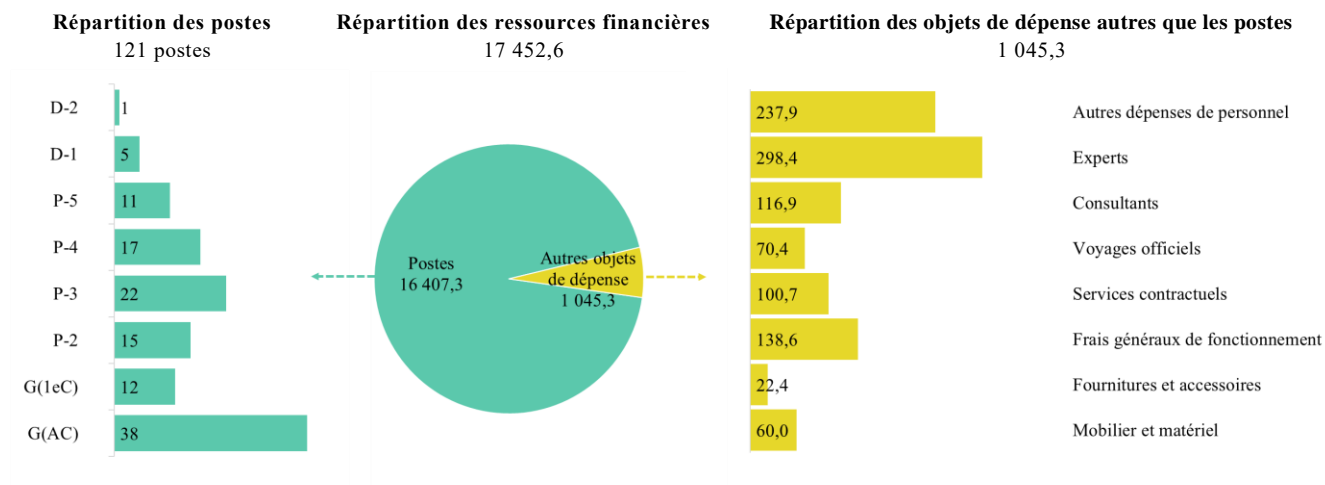
Sous-programme 4 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	17 647,3	16 646,0	–	–	(238,7)	(238,7)	(1,4)	16 407,3
Autres objets de dépense	874,9	1 015,9	–	–	29,4	29,4	2,9	1 045,3
Total	18 522,1	17 661,9	–	–	(209,3)	(209,3)	(1,2)	17 452,6
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		71	–	–	–	–	–	71
Agents des services généraux et des catégories apparentées		52	–	–	(2)	(2)	(3,8)	50
Total		123	–	–	(2)	(2)	(1,6)	121

Figure 9.XV
Sous-programme 4 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

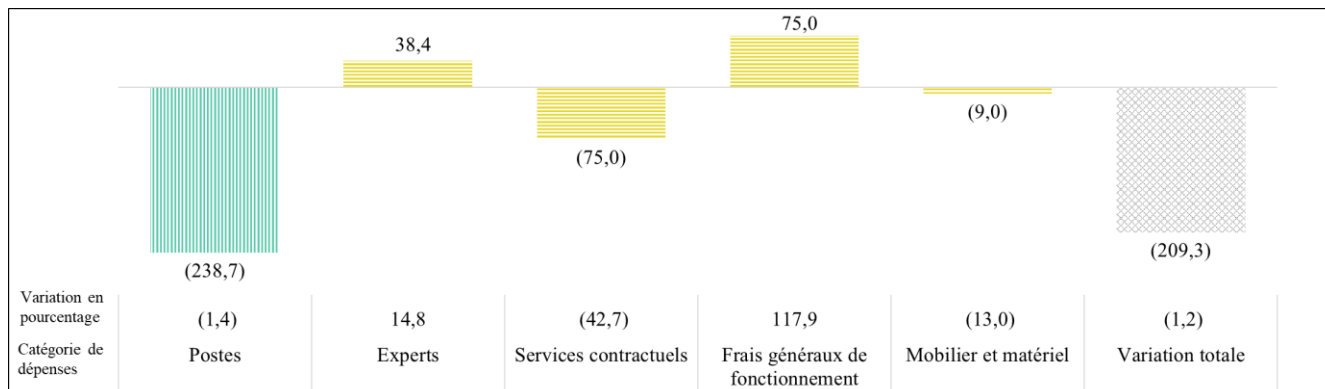
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^{er}C) : agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) : agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XVI
Sous-programme 4 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.131 La variation de 209 300 dollars s’explique principalement comme suit :

Autres changements :

- a) Une diminution de 238 700 dollars au titre des postes, qui s’explique par :
 - i) la suppression proposée d’un poste d’assistant(e) (Statistiques) (Autres classes) et d’un poste d’assistant(e) de secrétariat (Autres classes), rendue possible par l’utilisation d’outils informatiques permettant de rationaliser les méthodes de travail (167 800 dollars) ;
 - ii) la réaffectation proposée, à l’intérieur du sous-programme, d’un poste de fonctionnaire d’administration (P-3) qui deviendra un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-3) dans la Section de la gestion du programme, afin que les activités de programme correspondent mieux aux nouveaux mandats prévus dans les domaines des statistiques

officielles et de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale (70 900 dollars) ;

- b) Une augmentation nette de 29 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique principalement par une hausse des crédits demandés pour les experts compte tenu de l'augmentation prévue de la participation aux réunions de groupes d'experts tenues à l'appui des travaux menés dans le cadre du sous-programme, notamment pour le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, le Groupe de haut niveau pour le partenariat, la coordination et le renforcement des capacités dans le domaine des statistiques relatives au Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Forum mondial des Nations Unies sur les données, contrebalancée en partie par une baisse des crédits demandés au titre du mobilier et du matériel, qui tient à des efforts concertés visant à prolonger la durée de vie utile et à retarder le remplacement du matériel de bureau. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.132 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 5 092 700 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à un poste et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui à la modernisation et à la transformation des systèmes nationaux d'information statistique et géospatiale dans les pays en développement afin de satisfaire à la demande croissante de données aux fins de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Les ressources extrabudgétaires prévues au titre de ce sous-programme serviront aussi à appuyer des activités de renforcement des capacités et des projets de coopération technique relatifs au suivi de la réalisation des objectifs de développement durable, à la comptabilisation du capital naturel et à l'estimation de la valeur économique des services écosystémiques, ainsi qu'à la gestion de l'information géospatiale. La diminution prévue de 1 977 800 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par le fait que certains projets pluriannuels de renforcement des capacités chiffrés à plusieurs millions de dollars auront été menés à bien en 2019, à l'instar d'autres projets financés au moyen de ressources extrabudgétaires.

Sous-programme 5 Population

9.133 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 6 696 100 dollars et fait apparaître une diminution nette de 48 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.23 et les figures 9.XVII et 9.XVIII.

Tableau 9.23

Sous-programme 5 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

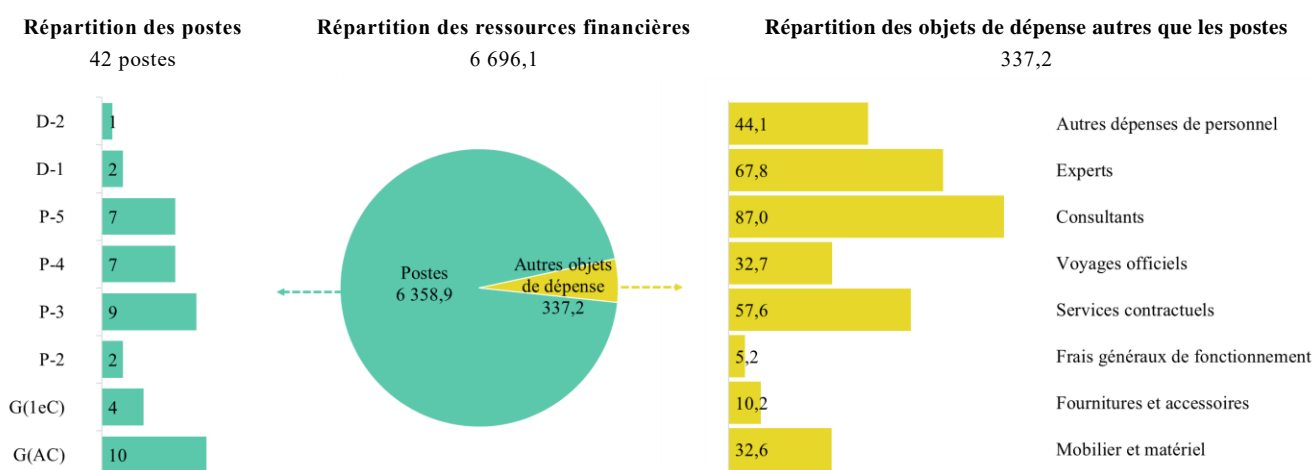
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 039,0	6 442,8	–	–	(83,9)	(83,9)	(1,3)	6 358,9
Autres objets de dépense	175,8	301,5	–	–	35,7	35,7	11,8	337,2
Total	6 214,8	6 744,3	–	–	(48,2)	(48,2)	(0,7)	6 696,1

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		28	-	-	-	-	28
Agents des services généraux et des catégories apparentées		15	-	-	(1)	(1)	14
Total		43	-	-	(1)	(1)	42

Figure 9.XVII
Sous-programme 5 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

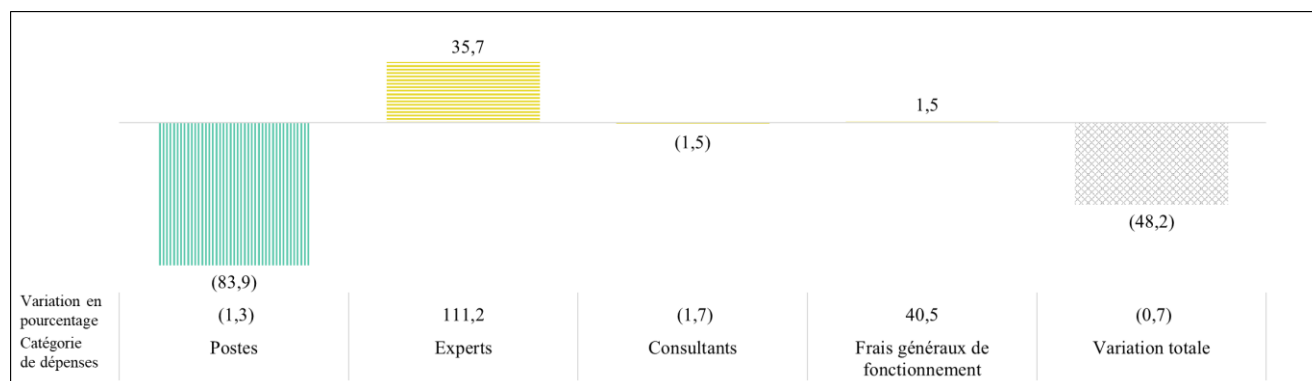
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XVIII
Sous-programme 5 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.134 La variation de 48 200 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution de 83 900 dollars au titre des postes, qui s'explique par la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information (Autres classes), rendue possible par la rationalisation des méthodes de travail sans que la qualité et le délai d'exécution des activités informatiques permettant de mener à bien le programme de travail en pâtissent, compensée en partie par une augmentation de 35 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, due à la hausse proposée des crédits demandés pour les experts du fait de l'augmentation prévue de la participation aux réunions de groupes d'experts, notamment dans le cadre des préparatifs de la cinquante-quatrième session de la Commission de la population et du développement. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.135 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 341 900 dollars (voir tableau 9.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à cinq postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour fournir un appui à la mise à jour annuelle de l'ensemble de données mondiales et des estimations concernant la planification familiale établies sur la base de modèles, à la mise en service d'une version publique des progiciels de modélisation statistique utilisés pour produire les estimations, à l'achèvement de la plateforme Web de diffusion des données (portail de données), qui permettra de diffuser des données essentielles sur la planification familiale et la population, et à la réalisation d'une étude technique sur les thèmes de la planification familiale et de la population. La diminution prévue de 272 600 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par une baisse des crédits demandés pour les consultant(e)s et les vacataires, qui tient au fait que la mise au point définitive de la plateforme de diffusion des données (portail de données) sera achevée avant le second semestre de 2020.

Sous-programme 6 Politiques et analyse économiques

9.136 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 6 536 800 dollars et fait apparaître une diminution nette de 66 000 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.24 et les figures 9.XIX et 9.XX.

Tableau 9.24

Sous-programme 6 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

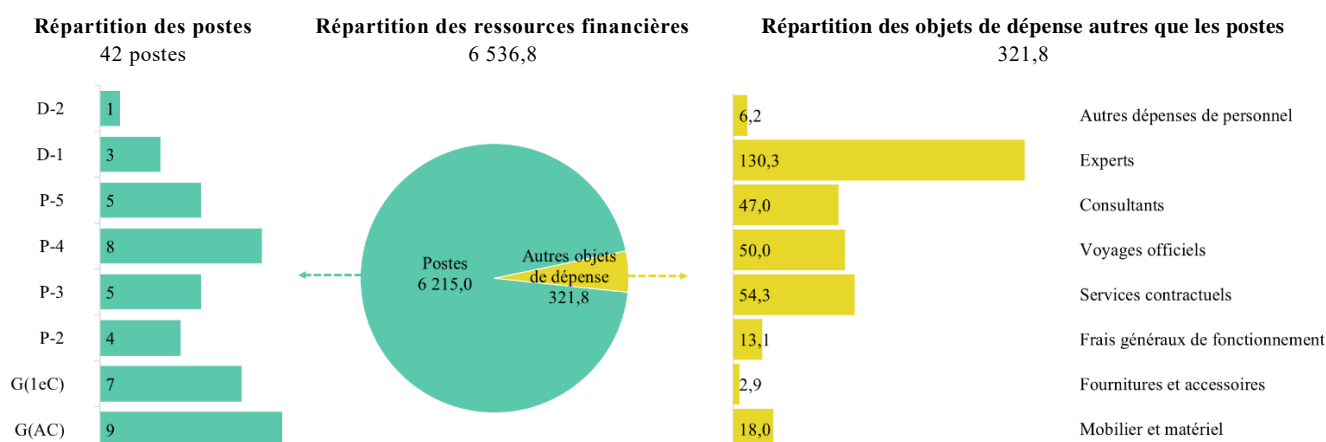
	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses							
Postes	6 477,8	6 215,0	–	–	–	–	6 215,0
Autres objets de dépense	300,1	387,8	–	–	(66,0)	(66,0)	321,8
Total	6 777,9	6 602,8	–	–	(66,0)	(66,0)	6 536,8

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		26	–	–	–	–	26
Agents des services généraux et des catégories apparentées		16	–	–	–	–	16
Total		42	–	–	–	–	42

Figure 9.XIX
Sous-programme 6 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

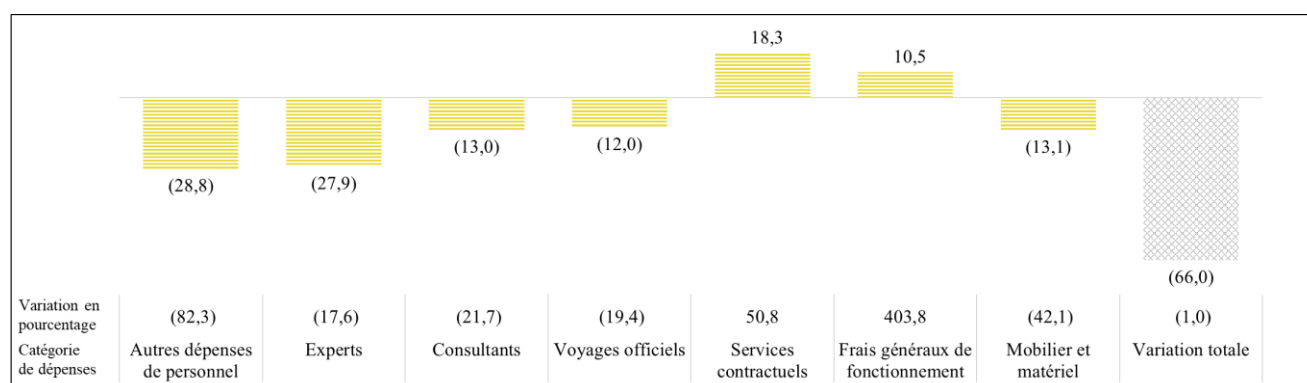
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(1^eC) = agent(e) des services généraux (1^e classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XX
Sous-programme 6 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.137 La variation de 66 000 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution nette de 66 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui tient à une réduction des crédits demandés pour :

- a) les consultants et les experts, du fait des efforts faits pour exploiter les capacités internes, d'une diminution des ressources nécessaires pour l'engagement de spécialistes extérieurs allant de pair avec la baisse attendue du nombre d'études, et de la diminution prévue du nombre de réunions d'experts qui seront organisées en 2020 ;
- b) les voyages, du fait des mesures d'économie qui ont été prises, notamment en privilégiant les liaisons aériennes les plus économiques, et du recours à la visioconférence et à d'autres moyens de communication électronique pour éviter autant que possible les voyages ;
- c) le mobilier et le matériel, du fait d'efforts concertés visant à prolonger la durée de vie utile et à retarder le remplacement du matériel de bureau ;
- d) Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.138 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 1 275 900 dollars (voir tableau 9.10), qui appuieront les activités menées. Ces ressources serviront aussi à financer des activités de renforcement des capacités et des projets de coopération technique visant à aider les pays en développement dans la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. La diminution prévue de 319 600 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par l'achèvement, prévu en juin 2020, du projet visant à aider certains pays en développement à élaborer des politiques appuyant la réalisation des objectifs de développement durable.

Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique

9.139 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 6 265 100 dollars et fait apparaître une diminution nette de 354 200 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.25 et les figures 9.XXI et 9.XXII.

Tableau 9.25

Sous-programme 7 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total Pourcentage		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	6 073,1	6 269,8	–	(251,7)	(141,0)	(392,7)	(6,3)	5 877,1
Autres objets de dépense	238,9	349,5	–	–	38,5	38,5	11,0	388,0
Total	6 312,0	6 619,3	–	(251,7)	(102,5)	(354,2)	(5,4)	6 265,1

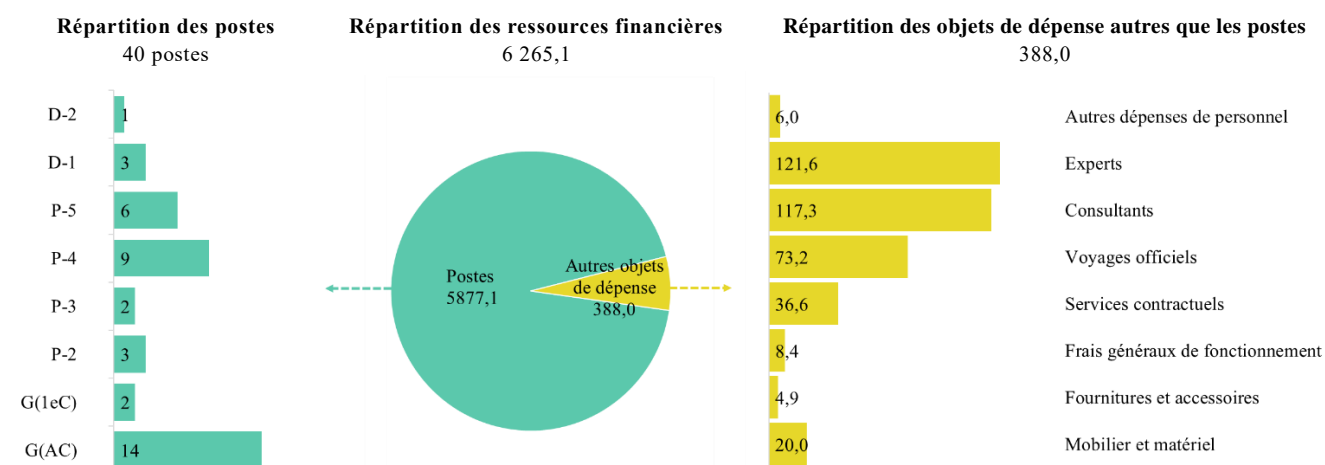
Titre IV Coopération internationale pour le développement

	2018 (dépenses effectives)	Changements					2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
		2019 (crédits ouverts)	Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total	
Postes, par catégorie							
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		24	–	–	–	–	24
Agents des services généraux et des catégories apparentées		20	–	(3)	(1)	(4)	(20,0)
Total		44	–	(3)	(1)	(4)	(9,1)

Figure 9.XXI

Sous-programme 7 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)

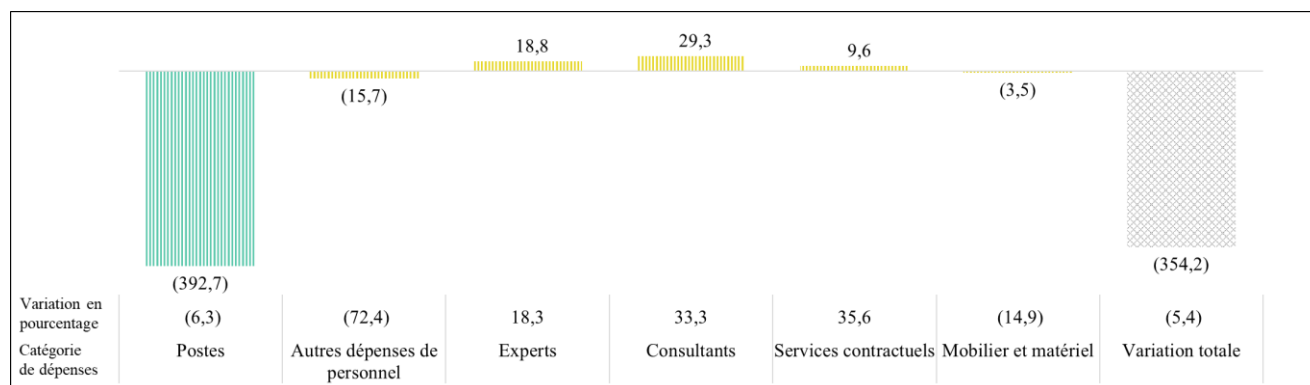


Abréviations : G(1^{re}C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XXII

Sous-programme 7 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.140 La variation de 354 200 dollars s'explique comme suit :

- a) **Nouveaux mandats et mandats élargis.** Une diminution nette de 251 700 dollars au titre des postes, qui tient à la perte de trois postes d'agent(e) des services généraux (Autres classes) par transfert, à savoir un poste d'assistant(e) de recherche qui sera transféré au sous-programme 1, un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) au sous-programme 9, et un poste d'assistant(e) aux systèmes d'information, qui deviendra un poste d'assistant(e) (gestion des programmes) à la composante Direction exécutive et administration. Les transferts proposés s'inscrivent dans le projet de réorganisation des activités du Département présenté dans les sections consacrées aux sous-programmes 1 et 9 et à la composante Direction exécutive et administration ;
- b) **Autres changements :**
 - i) Une diminution nette de 141 000 dollars au titre des postes, qui s'explique par :
 - a. la suppression proposée d'un poste d'assistant(e) d'équipe (Autres classes), rendue possible par la rationalisation des activités et des méthodes de travail et l'utilisation d'outils informatiques (83 900 dollars) ;
 - b. la réaffectation proposée d'un poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) qui deviendra un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2), de sorte que le Service de la promotion de l'administration en ligne bénéficie d'un meilleur appui fonctionnel dans ses travaux analytiques et techniques, ses activités de renforcement des capacités et sur les questions connexes de gestion des programmes (57 100 dollars) ;
 - ii) Une augmentation de 38 500 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique par une hausse des crédits demandés pour les consultants et experts, due au fait que des compétences spécialisées de haut niveau seront demandées dans le domaine de la réalisation des objectifs de développement durable pour appuyer les réunions de groupes d'experts organisées dans le cadre du sous-programme et apporter des contributions sur des questions complexes propres au développement durable. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

9.141 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 243 800 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à appuyer les activités de renforcement des capacités et les projets de coopération technique à mener dans le cadre de ce sous-programme, y compris le projet relatif au bureau de projet. L'augmentation prévue de 140 800 dollars par rapport à 2019 est principalement due à la participation de pays en développement à des ateliers visant non seulement à améliorer les compétences des établissements scolaires publics et leurs capacités à promouvoir la déontologie dans les fonctions de direction mais aussi à favoriser la réalisation des objectifs de développement durable dans une démarche cohérente et intégrée aux niveaux local, national et régional.

Sous-programme 8 Gestion durable des forêts

9.142 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 2 310 800 dollars et fait apparaître une diminution de 18 500 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.26 et dans la figure 9.XXIII.

Tableau 9.26

Sous-programme 8 : évolution des ressources financières et des postes

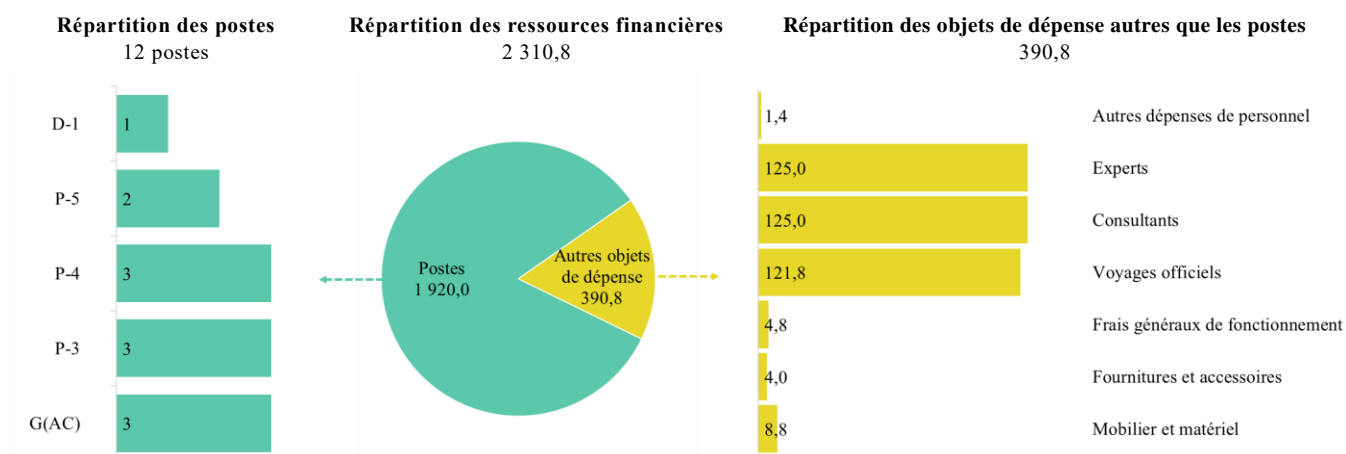
(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				2020 (prévisions avant actualisation des coûts)	
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements	Total		
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses								
Postes	2 016,6	1 938,5	–	–	(18,5)	(18,5)	(1,0)	1 920,0
Autres objets de dépense	450,4	390,8	–	–	–	–	–	390,8
Total	2 467,0	2 329,3	–	–	(18,5)	(18,5)	(0,8)	2 310,8
Postes, par catégorie								
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		9	–	–	–	–	–	9
Agents des services généraux et des catégories apparentées		3	–	–	–	–	–	3
Total		12	–	–	–	–	–	12

Figure 9.XXIII

Sous-programme 8 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

9.143 La variation de 18 500 dollars s'explique comme suit :

Autres changements. Une diminution de 18 500 dollars au titre des postes, qui tient au déclassement proposé du poste de Directeur(trice) du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts (D-2) qui sera transformé en poste de Chef de service (D-1), dans la droite ligne des efforts déployés par le Département pour exécuter ses programmes organiques d'une manière intégrée et cohérente afin d'accroître l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination dans le Département, comme l'avait demandé l'Assemblée générale dans sa résolution 70/299. Pour permettre au Département de fournir un appui au suivi et à l'examen de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et compte tenu des liens qui existent entre

le sous-programme 3 (Développement durable) et le sous-programme 8 (Gestion durable des forêts), les activités du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts seront harmonisées avec celles de la Division des objectifs de développement durable. Le secrétariat resterait seul chargé de l'appui au Forum et de l'exécution du mandat au titre du sous-programme 8, la Division lui apportant un appui renforcé pour assurer le traitement intersectoriel des questions ayant des incidences sur le développement durable des forêts.

- 9.144 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 3 272 300 dollars (voir tableau 9.10), qui serviront à régler les dépenses afférentes à deux postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées à l'appui des activités menées dans le cadre du sous-programme, notamment le Réseau mondial de facilitation du financement forestier et les activités du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts relatives à la communication et à la sensibilisation dans le cadre de l'application du plan stratégique des Nations Unies sur les forêts (2017-2030). Les ressources extrabudgétaires prévues au titre de ce sous-programme serviront aussi à appuyer des activités de renforcement des capacités et des projets de coopération technique. L'augmentation prévue de 2 399 800 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par l'ouverture, en Chine, d'un bureau des Nations Unies pour le Réseau mondial de facilitation du financement forestier conformément à la résolution 13/1 du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Sous-programme 9 Financement du développement durable

- 9.145 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 5 743 700 dollars et fait apparaître une augmentation nette de 1 451 800 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour 2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans le tableau 9.27 et dans les figures 9.XXIV et 9.XXV.

Tableau 9.27

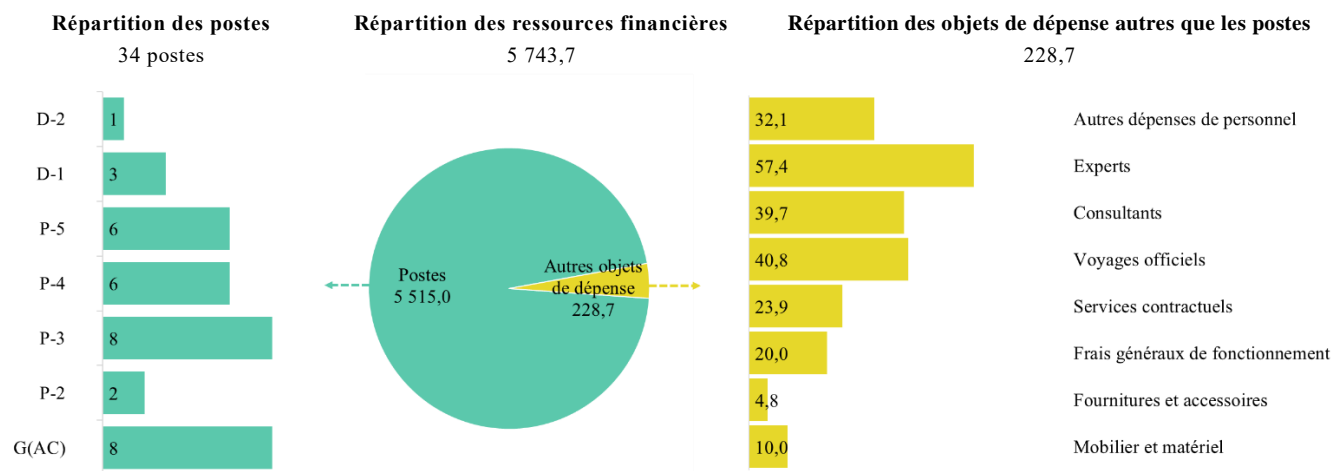
Sous-programme 9 : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	4 484,8	4 128,6	–	1 386,4	–	1 386,4	33,6	5 515,0	
Autres objets de dépense	154,9	163,3	–	123,4	(58,0)	65,4	40,0	228,7	
Total	4 639,7	4 291,9	–	1 509,8	(58,0)	1 451,8	33,8	5 743,7	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		19	–	7	–	7	36,8	26	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		6	–	2	–	2	33,3	8	
Total		25	–	9	–	9	36,0	34	

Figure 9.XXIV
Sous-programme 9 : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

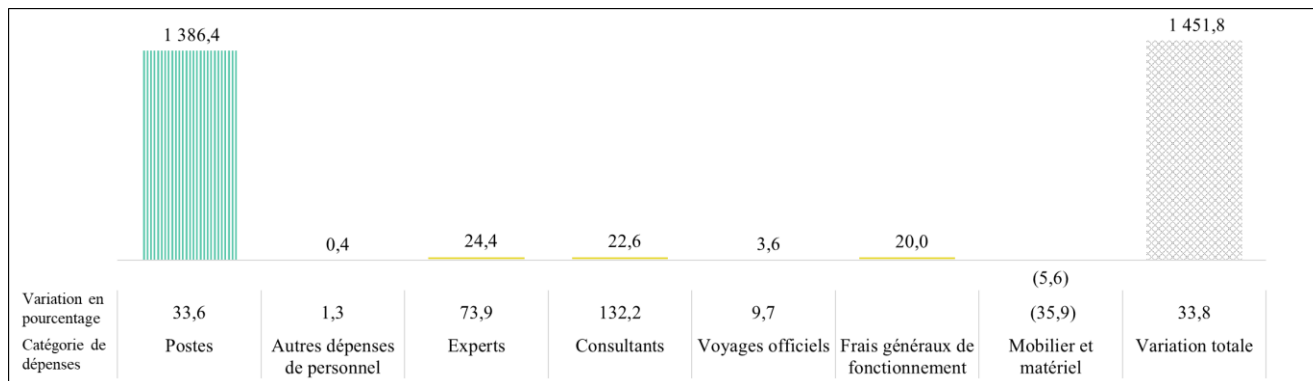
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviation : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).

Figure 9.XXV
Sous-programme 9 : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.146 La variation de 1 451 800 dollars s’explique comme suit :

a) **Nouveaux mandats et mandats élargis :**

- i) Une augmentation nette de 1 386 400 dollars au titre des postes, qui s’explique par le gain proposé de huit postes [1 D-1, 1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 2 P-2 et 1 agent(e) des services généraux (Autres classes)] par transfert depuis le sous-programme 1 et d’un poste d’agent(e) des services généraux (Autres classes) par transfert depuis le sous-programme 7, dans le cadre du projet de réorganisation du Département visant à renforcer son rôle de centre du financement du développement, qui s’accompagne de changements dans les fonctions et la structure du Bureau du financement du développement durable. Ces changements ont entraîné le regroupement dans un seul sous-programme des différents volets du financement du développement, y compris les activités du Forum pour la coopération en matière de développement ;

- ii) Une augmentation nette de 123 400 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s'explique par la redistribution proposée de ressources autres que les postes depuis le sous-programme 1 pour financer des activités de coopération au service du développement dans le cadre du projet de réorganisation du Département visant à renforcer son rôle de centre du financement du développement, qui s'accompagne de changements dans les fonctions et la structure du Bureau du financement du développement durable.
 - b) **Autres changements.** Une diminution nette de 58 000 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui tient à des réductions proposées essentiellement en ce qui concerne les services contractuels et les consultants, du fait des efforts déployés pour utiliser les capacités internes, et le mobilier et le matériel, du fait d'efforts concertés visant à prolonger la durée de vie utile et à retarder le remplacement du matériel de bureau (58 000 dollars). Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur du sous-programme, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.
- 9.147 Le sous-programme sera également financé au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 2 245 500 dollars (voir tableau 9.10), qui appuieront la mise en œuvre des textes issus des Conférences internationales sur le financement du développement, Il s'agira notamment : a) de produire des analyses et des données ; b) de définir les possibilités d'action et les meilleures pratiques ; c) d'apporter des conseils stratégiques et un appui concernant le renforcement des capacités dans des domaines clés, comme la coopération internationale en matière fiscale ; d) de coopérer avec les institutions et organismes internationaux concernés pour canaliser les flux vers les objectifs de développement durable ; e) de favoriser le dialogue multipartite ; f) de soutenir la coopération au service du développement. L'augmentation prévue de 227 100 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par la hausse prévue des contributions au financement des questions de développement durable, due au renforcement du Département par l'esprit d'initiative, les conseils stratégiques et les meilleures pratiques.

Appui au programme

- 9.148 L'appui au programme est assuré par le Service administratif et le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités.
- 9.149 Le Service administratif appuie le Secrétaire général adjoint dans l'exercice des pouvoirs élargis qui lui ont été délégués afin que celui-ci gère les ressources humaines, financières et matérielles du Département dans le respect des normes les plus élevées de professionnalisme et d'intégrité, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation, au Statut et au Règlement du personnel, ainsi qu'aux directives administratives. Les attributions du Bureau comprennent : a) la gestion des ressources au titre des postes et des autres objets de dépense approuvés par l'Assemblée générale et financés par le budget ordinaire, les fonds d'affectation spéciale finançant diverses activités de fond et les comptes « frais généraux » et « recettes » ; b) la gestion du personnel, notamment la sélection du personnel, l'administration des avantages et des prestations, la gestion de la performance, les relations entre le personnel et l'Administration, le règlement des différends et des contentieux, la gestion prévisionnelle des besoins en personnel, la gestion des aptitudes, ainsi que la formation et le perfectionnement du personnel ; c) l'examen des incidences des nouveaux mandats et le respect des délais d'établissement et de présentation des rapports et des rapports oraux relatifs aux incidences sur le budget-programme ; d) la gestion des arrangements administratifs conclus par le Secrétariat, notamment les accords de prestation de services relatifs aux services centralisés ; e) la gestion des accords conclus avec les donateurs, des mémorandums d'accord, des accords avec les pays hôtes concernant les conférences mondiales et de tous autres arrangements relatifs aux diverses activités organisées en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies ou d'autres institutions ; f) la gestion du financement et l'organisation des voyages entrepris par les membres des délégations pour participer aux réunions intergouvernementales

et réunions d'experts dont le Département des affaires économiques et sociales assure le service ; g) la gestion des plans d'urgence visant à garantir la continuité des activités liées aux programmes du Département ; h) le respect de l'ensemble des pouvoirs délégués au Département en matière de gestion, notamment la gestion dynamique des risques et la mise en œuvre de mesures correctives.

- 9.150 Le Service administratif aide également le Secrétaire général adjoint à répondre aux exigences liées au dispositif de suivi et d'application du principe de responsabilité et lui sert de principal intermédiaire avec le Département des stratégies et politiques de gestion et de la conformité et le Département de l'appui opérationnel, notamment dans le cadre des fonctions que le Secrétaire général adjoint assume en sa qualité de membre du Comité des clients des services de gestion récemment créé, au sein duquel il représente un certain nombre d'entités du Secrétariat dont les activités ne sont pas axées sur le terrain.
- 9.151 Le Service administratif fournit également un appui administratif au Bureau de la Conseillère spéciale pour l'Afrique, au Bureau de la Haute-Représentante pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement, au bureau de New York du secrétariat du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, au Bureau des commissions régionales à New York et à la Banque de technologies pour les pays les moins avancés récemment créée, pendant la période de mise en place.
- 9.152 Le Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités gère et coordonne la fonction de renforcement des capacités du Département. À cet effet, il conçoit, coordonne et exécute les activités que ce dernier mène dans ce domaine afin de permettre une exécution cohérente et intégrée des programmes, projets et activités et favorise une transposition directe et efficace des décisions prises au niveau intergouvernemental dans les programmes opérationnels.
- 9.153 En 2020, le Bureau aidera le Département à fournir des services consultatifs et une assistance technique en matière d'élaboration de politiques intégrées en mettant à profit les compétences normatives et analytiques de celui-ci, l'objectif étant de contribuer à la formulation de stratégies nationales de développement durable, notamment en recensant les mesures qui permettent de concilier les objectifs sociaux, économiques et environnementaux énoncés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement.
- 9.154 Le Bureau aidera également le Secrétaire général adjoint à promouvoir la coopération et les partenariats stratégiques à l'intérieur du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies et dans l'ensemble du système des Nations Unies pour le développement, y compris dans le cadre du système des coordonnateurs résidents, afin de promouvoir un appui plus cohérent, coordonné et intersectoriel à la mise en œuvre des deux programmes.
- 9.155 Afin d'optimiser l'efficacité du programme de renforcement des capacités du Département, le Bureau facilitera l'application d'une méthode de programmation et de planification intégrée de manière à garantir une parfaite complémentarité et des synergies entre les diverses activités menées par le Département, qui sont financées au moyen du programme ordinaire de coopération technique, du Compte pour le développement et de ressources extrabudgétaires du Département.
- 9.156 En outre, le Bureau contrôle et évalue les produits livrés par le Département en matière de renforcement des capacités et en rend compte. Il gère et coordonne l'organisation d'ateliers de formation, de séminaires, de programmes de bourses et de voyages d'étude de grande envergure touchant au renforcement des capacités. Il aide le Secrétaire général adjoint à s'acquitter de ses fonctions de directeur de programme du Compte pour le développement, qui consistent entre autres à gérer activement environ 120 projets plus ou moins avancés relevant de 10 entités de réalisation différentes. Le Bureau gère également le Programme des administrateurs auxiliaires pour le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies, y compris pour le système des coordonnateurs résidents. Il administre, en moyenne, 240 experts associés par an.
- 9.157 Le montant qu'il est proposé d'inscrire au budget ordinaire pour 2020 s'élève à 4 547 500 dollars et fait apparaître une diminution nette de 188 600 dollars par rapport au montant du crédit ouvert pour

2019. On trouvera des renseignements supplémentaires dans les figures 9.XXVI à 9.XXVIII, et dans le tableau 9.28.

Figure 9.XXVI

Appui au programme : évolution des ressources par rapport au montant du budget ordinaire

(En millions de dollars des États-Unis)

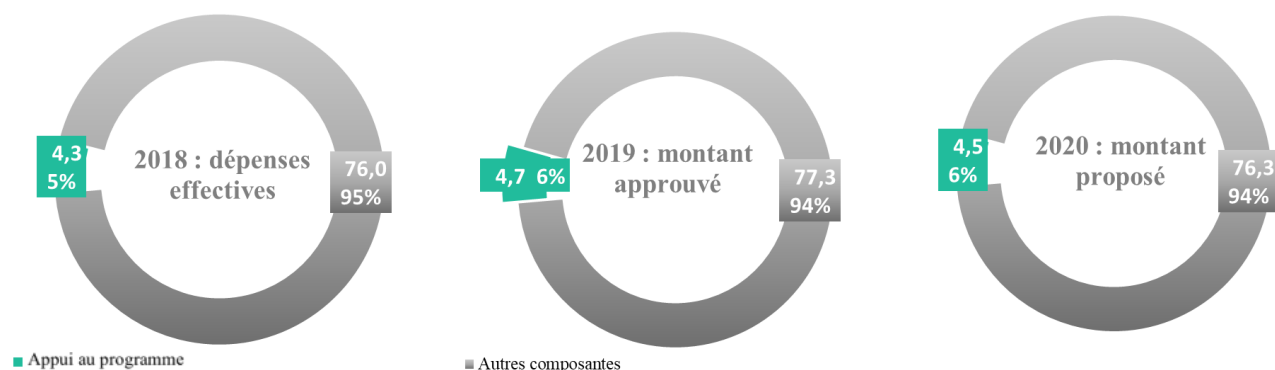


Tableau 9.28

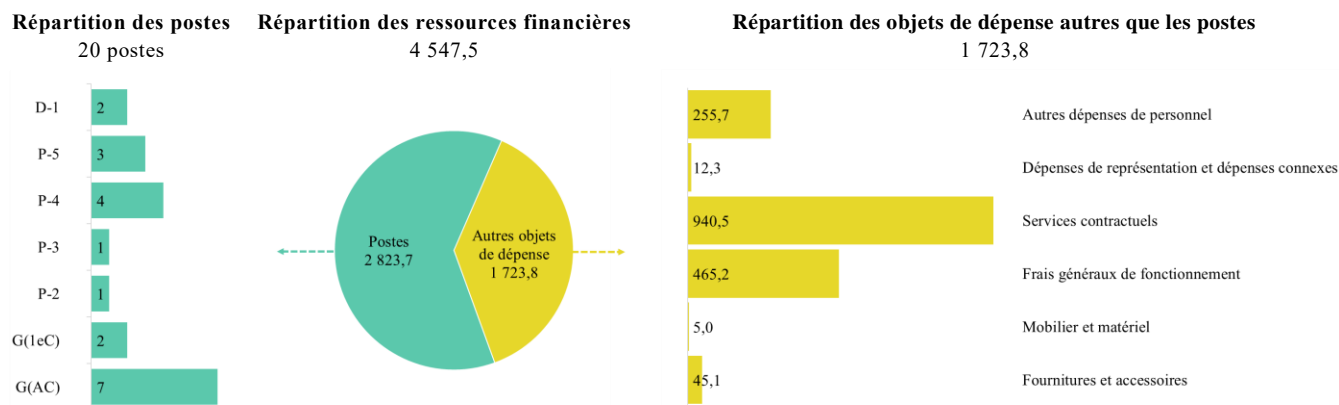
Appui au programme : évolution des ressources financières et des postes

(En milliers de dollars des États-Unis/nombre de postes)

	2018 (dépenses effectives)	2019 (crédits ouverts)	Changements				Total	Pourcentage	2020 (prévisions avant actualisation des coûts)
			Ajustements techniques	Nouveaux mandats et mandats élargis	Autres changements				
Ressources financières, par grande catégorie de dépenses									
Postes	3 010,2	2 908,6	–	–	(84,9)	(84,9)	(2,9)	2 823,7	
Autres objets de dépense	1 297,3	1 827,5	–	–	(103,7)	(103,7)	(5,7)	1 723,8	
Total	4 307,5	4 736,1	–	–	(188,6)	(188,6)	(4,0)	4 547,5	
Postes, par catégorie									
Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur		11	–	–	–	–	–	11	
Agents des services généraux et des catégories apparentées		9	–	–	–	–	–	9	
Total		20	–	–	–	–	–	20	

Figure 9.XXVII
Appui au programme : répartition des ressources proposées pour 2020 (avant actualisation des coûts)

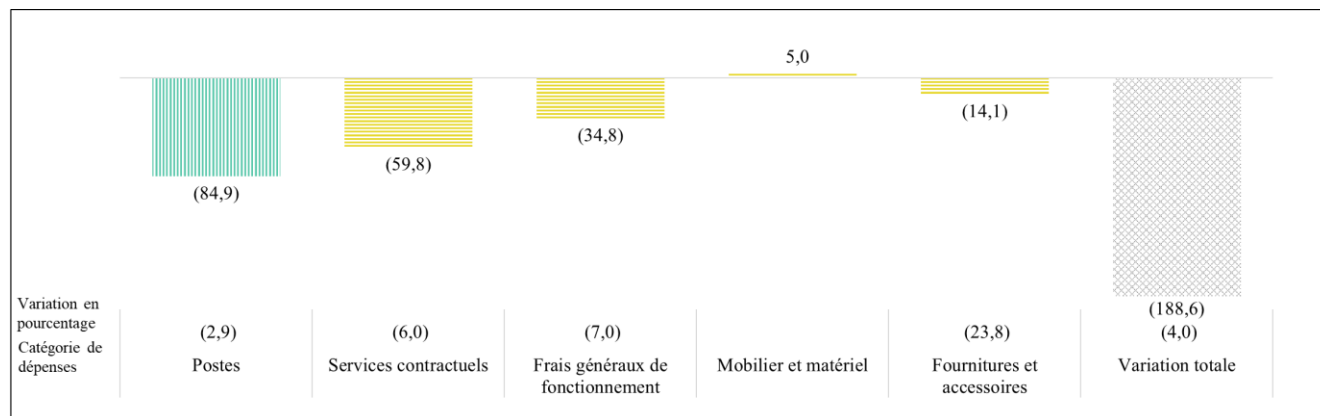
(En nombre de postes/milliers de dollars des États-Unis)



Abréviations : G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes) ; G(1^oC) = agent(e) des services généraux (1^o classe).

Figure 9.XXVIII
Appui au programme : variations concernant les ressources proposées pour 2020 et les crédits ouverts pour 2019, par catégorie de dépenses

(En milliers de dollars des États-Unis)



9.158 La variation de 188 600 dollars s’explique comme suit :

Autres changements :

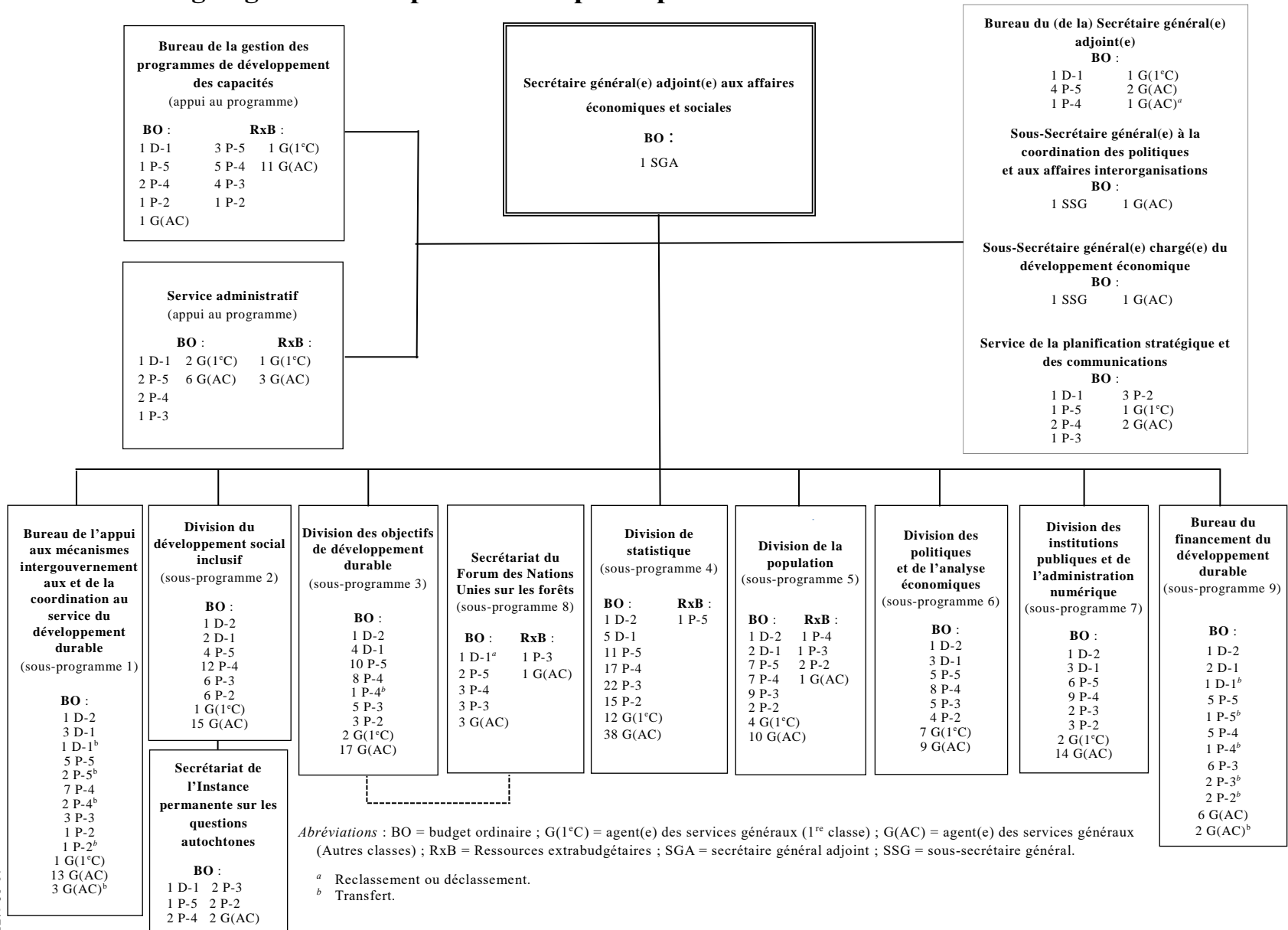
- a) Une diminution de 84 900 dollars au titre des postes, qui tient à la réaffectation proposée, au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités, d’un poste de spécialiste des ressources humaines (P-4), qui deviendrait un poste de spécialiste de la gestion des programmes (P-4). Les attributions du poste comprenaient auparavant la gestion des agents engagés au titre des projets et des activités de formation au renforcement des capacités financés au moyen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement. Cette réaffectation est proposée car il s’agit moins à présent pour le Bureau d’effectuer des tâches administratives que de gérer les ressources et les activités liées au renforcement des capacités, l’objectif étant d’aider les divisions organiques à exécuter les programmes de façon plus efficace et efficiente ;
- b) Une diminution nette de 103 700 dollars au titre des objets de dépense autres que les postes, qui s’explique par les réductions qu’il est proposé d’opérer au titre : des services contractuels

du fait du nombre réduit d'accords de prestation de services, moins de ressources étant nécessaires pour les services d'hébergement externe des bases de données des sous-programmes du Département ; des frais généraux de fonctionnement, les frais de communication et d'affranchissement devant diminuer ; du mobilier et du matériel, des efforts coordonnés ayant été faits pour prolonger la durée de vie utile du matériel de bureau et retarder son remplacement. Les modifications proposées tiennent également au fait que les ressources ont été redistribuées à l'intérieur de la composante, sans que le montant global change, afin de mieux répondre aux besoins opérationnels en 2020.

- 9.159 La composante sera également financée au moyen de ressources extrabudgétaires d'un montant estimé à 64 260 000 dollars (voir tableau 9.10). Ces ressources serviront à couvrir les dépenses afférentes à 29 postes et les dépenses autres que les postes qui seront engagées pour appuyer les programmes opérationnels et les activités de renforcement des capacités du Département financés au titre d'arrangements avec les donateurs. Le montant total comprend également les fonds d'affectation spéciale pour le Programme des administrateurs auxiliaires et l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges, d'un montant de 54 595 800 dollars, que le Département appuie. L'augmentation prévue de 880 700 dollars par rapport à 2019 s'explique principalement par l'augmentation des prévisions de dépenses au titre du Programme des administrateurs auxiliaires, en partie compensée par une diminution des contributions au titre de l'Assistance des Nations Unies aux procès des Khmers rouges.

Annexe I

Organigramme et répartition des postes pour 2020



Annexe II

Récapitulatif, par composante et sous-programme, des changements qu'il est proposé d'apporter aux postes permanents et aux postes temporaires

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Direction exécutive et administration	1	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) (systèmes d'information), relevant du sous-programme 7, qui deviendra un poste d'assistant(e) (gestion des programmes)	Les activités de suivi et d'évaluation seront renforcées dans le cadre de la réorganisation des activités entreprise aux fins de la consolidation et de la réforme du Département
	1 (1)	P-5 P-5	Réaffectation de 1 poste de spécialiste hors classe de l'information, qui deviendra un poste de spécialiste hors classe de la gestion des programmes	Les activités de suivi et d'évaluation seront renforcées dans le cadre de la réorganisation des activités entreprise aux fins de la consolidation et de la réforme du Département
Sous-programme 1 Appui aux mécanismes intergouvernementaux et coordination au service du développement durable	(1)	D-1	Transfert de 1 poste de Chef de Service (Affaires économiques) au sous-programme 9	Les transferts proposés s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation du Département visant à améliorer et à rationaliser ses activités de mobilisation de fonds aux fins de la réalisation des objectifs du développement durable, en particulier ses activités de coopération au service du développement, comme expliqué à la rubrique Sous-programme 9 ci-dessous
	(1)	P-5	Transfert de 1 poste d'économiste hors classe au sous-programme 9	
	(1)	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes au sous-programme 9	
	(2)	P-3	Transfert de 2 postes d'économiste au sous-programme 9	
	(2)	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1 ^{re} classe) au sous-programme 9	
	(1)	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant de recherche au sous-programme 9	
	1	D-1	Transfert de 1 poste de chef de Service (Développement durable) provenant du sous-programme 3	Les transferts proposés s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation des activités du Département visant à améliorer l'appui apporté aux mécanismes intergouvernementaux dont les activités ont trait au développement durable, notamment l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et ses organes subsidiaires, et le Forum politique de haut niveau pour le développement durable. La prestation de services lors des réunions intergouvernementales
	2	P-5	Transfert de 2 postes de spécialiste hors classe du développement durable provenant du sous-programme 3	
	2	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste du développement durable provenant du sous-programme 3	
	1	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint(e) du développement durable, provenant du sous-programme 3	

Titre IV **Coopération internationale pour le développement**

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	2	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat et de 1 poste d'assistant(e) administratif provenant du sous-programme 3	du Forum politique de haut niveau relèvera ainsi d'un seul sous-programme, et, en conséquence, les États Membres bénéficieront d'un appui intégré, coordonné et cohérent
	1	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche provenant du sous-programme 7	
	(1)	P-4	Transfert de 1 poste d'économiste au sous-programme 3	Le ou la titulaire du poste transféré appuiera le forum de partenariat et assurera la liaison avec le secteur privé et les philanthropes dans le cadre des efforts déployés par le Département en vue de consolider et rationaliser les activités liées aux partenariats multipartites pour le développement durable
Sous-programme 2 Développement social inclusif	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) d'équipe	Il est prévu de rationaliser les activités du sous-programme et de réaliser des gains d'efficacité en tirant parti des technologies pour simplifier les méthodes de travail
Sous-programme 3 Développement durable	(1)	D-1	Transfert de 1 poste de Chef de Service au sous-programme 1	Les transferts proposés s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation des activités du Département visant à renforcer l'appui aux mécanismes intergouvernementaux dont les activités ont trait au développement durable. Le service des réunions intergouvernementales du Forum politique de haut niveau relèvera ainsi d'un seul sous-programme, comme expliqué dans la partie consacrée au sous-programme 1 ci-dessus
	(2)	P-5	Transfert de 2 postes de spécialiste hors classe du développement durable au sous-programme 1	
	(2)	P-4	Transfert de 2 postes de spécialiste du développement durable au sous-programme 1	
	(1)	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste adjoint(e) du développement durable au sous-programme 1	
	(2)	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat et de 1 poste d'assistant(e) administratif au sous-programme 1	
	1	P-4	Transfert de 1 poste d'économiste provenant du sous-programme 1	Le ou la titulaire du poste appuiera le forum de partenariat et assurera la liaison avec le secteur privé et les philanthropes dans le cadre des efforts déployés par le Département en vue de consolider et rationaliser les activités liées aux partenariats multipartites pour le développement durable

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
Sous-programme 4 Statistiques	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) (Statistiques)	Il est prévu de rationaliser les activités du sous-programme et de réaliser des gains d'efficacité en tirant parti des technologies pour simplifier les méthodes de travail
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) de secrétariat	Il est prévu de rationaliser les activités du sous-programme et de réaliser des gains d'efficacité en tirant parti des technologies pour simplifier les méthodes de travail
	1 (1)	P-3 P-3	Réaffectation de 1 poste de fonctionnaire d'administration, qui sera transformé en poste de spécialiste de la gestion des programmes	La réaffectation s'inscrit dans le cadre de la restructuration interne de la Division à la suite de la réforme du Département. L'objectif est de mieux aligner les activités de programmation de la Division sur les nouveaux mandats dans les domaines de la statistique officielle et de la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale. Les attributions du poste ont évolué et sont désormais plus axées sur la gestion des programmes, en particulier l'élaboration, l'exécution et le suivi des programmes de la Division
Sous-programme 5 Population	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) (systèmes d'information)	Il est prévu de rationaliser les activités du sous-programme et de réaliser des gains d'efficacité en tirant parti des technologies pour simplifier les méthodes de travail
Sous-programme 7 Institutions publiques et administration numérique	(1)	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche au sous-programme 1	Le transfert s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités du Département, décrite à la rubrique Sous-programme 1 ci-dessus
	(1)	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) au sous-programme 9	Le transfert s'inscrit dans le cadre de la réorganisation des activités du Département, décrite à la rubrique Sous-programme 9 ci-dessus
	(1)	G(AC)	Réaffectation de 1 poste d'assistant(e) (systèmes d'information), qui deviendra un poste d'assistant(e) (gestion des programmes), au titre de la composante Direction exécutive et administration	Le ou la titulaire du poste appuiera le renforcement des activités de suivi et d'évaluation du Département décrit à la rubrique Direction exécutive et administration ci-dessus
	(1)	G(AC)	Suppression de 1 poste d'assistant(e) d'équipe	Il est prévu de rationaliser les activités du sous-programme et de réaliser des gains d'efficacité en tirant parti des technologies pour simplifier les méthodes de travail

Titre IV Coopération internationale pour le développement

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	1 (1)	P-2 P-2	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des systèmes informatiques (adjoint de 1 ^{re} classe), qui deviendra un poste de spécialiste de la gestion des programmes (adjoint(e) de 1 ^{re} classe)	Il est nécessaire d'apporter un réel appui au Service de la promotion de l'administration en ligne dans le cadre de ses travaux analytiques et techniques, et de ses activités de renforcement des capacités et du règlement de questions connexes de gestion des programmes
Sous-programme 8 Gestion durable des forêts	(1) 1	D-2 D-1	Déclassement du poste de Directeur (D-2), qui deviendra un poste de Chef (D-1) du secrétariat du Forum des Nations Unies sur les forêts	Le déclassement s'inscrit dans le cadre des efforts constants déployés pour exécuter les programmes du Département d'une manière intégrée et cohérente de façon à accroître l'efficacité, l'efficience, l'application du principe de responsabilité et la coordination dans le Département, comme demandé dans la résolution 70/299. Afin de permettre au Département d'aider au suivi et à l'examen du Programme de développement durable à l'horizon 2030 au niveau mondial, les travaux du secrétariat du Forum seraient réalignés sur ceux de la Division des objectifs de développement durable, compte tenu des liens qui existent entre les sous-programmes 3 et 8. Le secrétariat resterait seul chargé de l'appui au Forum et de l'exécution des mandats relevant du sous-programme 8, mais bénéficierait d'un appui plus solide de la Division afin que les questions ayant des incidences sur le développement durable des forêts soient examinées sous tous leurs aspects
Sous-programme 9 Financement du développement durable	1	D-1	Transfert de 1 poste de Chef de Service (Affaires économiques) provenant du sous-programme 1	Les transferts proposés s'inscrivent dans le cadre de la réorganisation entreprise par le Département en vue de renforcer son rôle de « centre » du financement du développement, ce qui nécessite des changements de fond et des changements structurels au Bureau du financement du développement durable. Ces changements ont entraîné le regroupement des différents volets du financement du développement, notamment les fonctions du Forum pour la coopération en matière de développement, dans un seul sous-programme

	<i>Postes</i>	<i>Classe</i>	<i>Description</i>	<i>Justification</i>
	1	P-5	Transfert de 1 poste d'économiste hors classe provenant du sous-programme 1	
	1	P-4	Transfert de 1 poste de spécialiste de la gestion des programmes provenant du sous-programme 1	
	2	P-3	Transfert de 2 postes d'économiste provenant du sous-programme 1	
	2	P-2	Transfert de 1 poste de spécialiste des affaires économiques (adjoint(e) de 1re classe) provenant du sous-programme 1	
	1	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) de recherche provenant du sous-programme 1	
	1	G(AC)	Transfert de 1 poste d'assistant(e) (gestion des programmes) provenant du sous-programme 7	
Appui au programme	(1)	P-4	Réaffectation de 1 poste de spécialiste des ressources humaines, qui deviendra un poste de spécialiste de la gestion des programmes au Bureau de la gestion des programmes de développement des capacités	Les attributions du poste comprenaient auparavant la gestion des agents engagés au titre des projets et des activités de formation au renforcement des capacités financés au moyen du programme ordinaire de coopération technique et du Compte pour le développement. Il s'agit moins à présent pour le Bureau d'effectuer des tâches administratives que de gérer les ressources et les activités liées au renforcement des capacités, l'objectif étant d'aider les divisions organiques à exécuter les programmes de façon plus efficace et efficiente
	1	P-4		
Total		(5)		

Abréviations : G(1°C) = agent(e) des services généraux (1^{re} classe) ; G(AC) = agent(e) des services généraux (Autres classes).